



PROGRAMME DE GESTION CONCERTÉE DES AIRES PROTÉGÉES ET ECOSYSTEMES FRAGILES



RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE GESTION DE CINQ AIRES PROTÉGÉES DU TCHAD : PNZ – RNCE - RFOROA - RFBL- PNM

B.M, BREME, Coache National

Octobre 2021

Table de matières

Acronymes et abréviations	4
Résumé.....	5
I. Contexte et justification.....	7
II. Démarche méthodologique.....	11
II.1. Phase 1 : Etapes initiales	12
II.1.1. Lancement officiel de la campagne IMET.....	12
II.1.2. Présentation de l’outil IMET.....	12
II.1.3. Critères de choix de cinq (05) AP.....	14
II.1.4. Feuille de route.....	14
II.2. Phase 2 : Collecte de données sur le terrain.....	15
II.2.1. Etapes préparatoires à l’évaluation.....	15
II.2.2. Création et enregistrement d’un fichier IMET.....	16
II.2.3. Evaluation de l’efficacité de gestion des AP.....	19
II.2.3.1 Contexte d’intervention.....	19
II.2.3.2. Evaluation de la gestion.....	21
III. Résultats, analyses et interprétations des données par aire protégée.....	24
III.1. Renforcement de capacités du personnel.....	25
III.2. Analyses et interprétations des données par AP.....	26
IV.2.1. Parc National de Zakouma.....	26
IV.2.2. Réserve Naturelle et Culturelle de l’Ennedi.....	33
IV.2.3. Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim.....	40
IV.2.4. Réserve de Faune de Binder-Léré.....	48
IV.2.5. Parc National de Manda.....	54
IV. Analyse d’échelle de cinq (05) AP du Tchad.....	63
IV.1. Localisation géographique de cinq aires protégées et informations générales.....	64
IV.2. Espèces clés de conservation.....	65
IV.3. Menaces.....	65
IV.4. Notes globales sur l’efficacité de gestion.....	66
IV.4.1 Classement des indicateurs IMET.....	66
IV.4.2. Visualisation radar des indicateurs des éléments de gestion.....	67
IV.4.3. Classement et visualisation radar du contexte de gestion.....	69
IV.4.4. Classement et visualisation radar de planification.....	71

IV.4.5.	Classement et visualisation radar d'intrants.....	72
IV.4.6.	Classement et visualisation radar du processus.....	73
IV.4.7.	Classement et visualisation radar des résultats.....	74
IV.4.8.	Classement et visualisation radar des effets/impacts.....	76
V.	Conclusions et principales recommandations.....	78
VI.	Annexes.....	84
	Annexe 1 : Termes de référence.....	86
	Annexe 2 : Liste de présence par site.....	90
	Annexe 3 : Décret de création des AP.....	93
	Annexe 4 : Analyse SWOT des AP.....	108

Acronymes et abréviations

ACP	:	Afrique, Caraïbes et Pacifique
APA	:	Accès et partage des avantages
AP	:	Aire protégée
BIOPAMA	:	Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées
CA	:	Conseil d'Administration
CCR	:	Centre commun de recherche basé à Ispra en Italie
CG	:	Conseil de Gouvernance
COMIFAC	:	Commission des forêts d'Afrique Centrale
CMAP	:	Commission mondiale des aires protégées
DFAP	:	Direction de la faune et des aires protégées
Eoh	:	Enhancing Our Heritage
FED	:	Fonds européen du développement
IMET	:	Integrated Management Effectiveness Tool
OFAC	:	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
MEPDD	:	Ministère de l'Environnement de la Pêche et du Développement Durable
METT	:	Management Effectiveness Tracking Tool
PAQ	:	Plan d'Affaires Quinquennal
PAG	:	Plan d'Aménagement et de Gestion
PNZ	:	Parc National de Zakouma
PNM	:	Parc National de Manda
POROA	:	Projet d'appui à l'aménagement de la réserve de faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim
PTBA	:	Plan de Travail et Budget Annuel
UE	:	Union Européenne
UNEP	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RDC	:	République Démocratique du Congo
RFBL	:	Réserve de Faune de Binder-Léré
RFOROA	:	Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim
RNCE	:	Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi
SSC	:	Species Survival commission
RAPPAM	:	Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management
RRIS	:	Système d'Information de Référence Régionale
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de l'efficacité de gestion de cinq (05) aires protégées (PNZ, RNCE, RFOROA, RFBL et PNM) à l'aide de l'outil IMET. Cette évaluation de l'efficacité de gestion a été réalisée du 19 octobre au 23 novembre 2021 par un tandem d'expert régional et national dans le cadre d'une collaboration entre le programme APEF, la DFAP et l'OFAC/COMIFAC.

L'objectif global visait à conduire l'évaluation IMET dans cinq (05) aires protégées (AP) du Tchad et de consolider les résultats de chaque AP afin de produire l'analyse IMET à l'échelle nationale du réseau des AP du Tchad. De manière spécifique, quatre objectifs étaient poursuivis à savoir :

1. Former les services déconcentrés de la conservation et des gestionnaires des AP sur : (i) l'utilisation pratique du formulaire et le système d'aide à la décision proposé par l'outil IMET ; (ii) le système de planification-suivi-évaluation intégrés ; (iii) les capacités d'associer les informations des éléments du cycle de gestion des aires protégées pour une meilleure compréhension des processus en cours et (iv) les analyses et l'interprétation des résultats et la formulation des recommandations.
2. Conduire l'analyse IMET dans les 5 AP suivantes : RNCE, PNM, PNZ, RFBL, RFOROA.
3. Produire l'analyse IMET global pour le réseau des aires protégées du Tchad, c'est-à-dire agréger les évaluations locales de gestion des différentes AP en une analyse unique nationale.
4. Présenter et faire valider les résultats lors d'un atelier national organisé à N'Djamena.

La démarche méthodologique utilisée est basée sur deux phases à savoir : (i) étapes initiales ou phase bureau ; et (ii) phase de collecte de données IMET sur le terrain. En prélude à la phase terrain, l'évaluation des AP a démarré par un atelier consacré au lancement officiel de la campagne d'évaluation de l'efficacité de gestion, à la présentation de l'outil IMET et à la validation des critères de choix des AP et d'une feuille de route pour conduire l'évaluation dans le délai imparti. Au niveau terrain, la collecte des données IMET a été précédée des étapes préparatoires à l'évaluation IMET et la création et enregistrement d'un fichier IMET dans chaque portable d'un participant.

L'évaluation de l'efficacité de gestion a renseigné les éléments du module contexte d'intervention et évalué les éléments du cycle du projet définis par la Commission Mondiale des Aires Protégées en 2008 à savoir : contexte de gestion, planification, intrants, processus, résultats et efficacité/impact.

L'évaluation de l'efficacité de gestion à travers IMET a mis en exergue pour chaque AP le radar final et affecté un score en % pour chaque élément du cycle de projet. A travers le protocole standard établi par le guide pratique des coaches en 2020, pour chaque AP,

les points forts et les faiblesses sont montrés ainsi que les principales menaces et les éléments clés de gestion. Sur la base des échanges avec les gestionnaires des APs par considération des lignes de base (insuffisance ou problème) et des priorités, il est proposé sous chaque élément du cycle de projet pour chaque AP, des recommandations dont leurs mises en œuvre permettra d'avoir les conditions souhaitées.

A partir des résultats d'évaluation de chaque AP, l'analyse des données IMET a été étendue à l'échelle de cinq AP du réseau national. A travers cette analyse d'échelle, l'évaluation a mis en exergue :

- Localisation des AP suivant le gradient écologique nord-Sud ;
- Espèces clés de conservation ;
- Menaces ;
- Notes globales sur l'efficacité de gestion ;
- Visualisation radar des indicateurs des éléments de gestion (contexte de gestion, planification, intrants, processus, résultats, impacts/effets).

Pour mieux atteindre les objectifs de conservation et résultats, améliorer la visibilité et la communication, aux termes de l'analyse d'échelle, des principales conclusions et recommandations ont été formulées en rapport avec la gestion des AP et la vulgarisation de l'outil IMET.

Mots clés : IMET, évaluation de l'efficacité de gestion, éléments de cycle de projet, analyse d'échelle.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Sur le plan international, le Groupe ACP a initié le programme pour la biodiversité et la gestion des AP (BIOPAMA) dans l'objectif de lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité. La mise en œuvre de ce programme a été facilitée par l'appui financier du 10^{ème} FED (2012 -2016) et du 11^{ème} FED (2017-2022).

Le BIOPAMA permettra d'améliorer l'accès aux meilleures sciences et connaissances disponibles pour consolider le travail des institutions et des réseaux existants et renforcer les capacités en vue d'améliorer la politique et la prise de décision en matière de conservation de la biodiversité, de la gestion des AP et l'accès et le partage des avantages.

Le programme BIOPAMA est structuré en deux composantes entre autres la composante aires protégées et la composante accès et partage des avantages connus sous l'initiative APA pilotée par la GIZ. La composante aire protégée vise deux résultats à savoir :(i) améliorer la planification et la gestion efficace des aires protégées en utilisant les meilleures données scientifiques et informations de politique disponibles piloté par le CCR basé à Ispra (Italie) ; et (ii) Etablir un « Centre pour les aires protégées et la biodiversité (observatoire) dans chaque région et élaborer des programmes de renforcement des capacités sous la responsabilité de l'UICN.

BIOPAMA vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans les aires protégées et les communautés par une meilleure utilisation et un meilleur suivi des informations et le développement des capacités en matière de gestion et de gouvernance à partir de deux axes stratégiques :

- La mise en place des Observatoires pour faciliter l'apport d'informations pertinentes et de connaissances afin de soutenir les politiques publiques et orienter les prises de décisions sur les aires protégées au niveau régional, national et local (site) ;
- Le développement des capacités des acteurs de conservation afin de supporter la gestion d'information pour une gestion efficace des aires protégées individuelles ou en réseau

Au titre du programme BIOPAMA, les pays ACP se sont engagés à créer les observatoires régionaux pour les aires protégées et la biodiversité, à mettre en place le système d'information de référence régionale (RRIS) et à mettre en œuvre un programme de renforcement de capacité adapté à chaque région. Ces objectifs seront réalisés avec l'appui de nombreux partenaires entre autres : UICN, CMAP, SSC (species Survival commission), UNEP, WCMC, CCR et UE. En Afrique Centrale, sous l'impulsion de la COMIFAC, l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) a été créé.

BIOPAMA a mis au point à travers le CCR l'outil IMET (Integrated Management Effectiveness Tool), outil intégré de planification, suivi et évaluation des aires protégées pour pouvoir évaluer l'efficacité de gestion des AP. A cet effet, une 1^{ère} formation a été organisée en 2015 à la Tapoa au Niger pour former les gestionnaires d'Afrique Centrale et de l'Ouest sur la manipulation de l'outil IMET. Depuis lors, de nombreuses formations ont été organisées au Rwanda, au Tchad, au Cameroun et en RDC. De nombreux coaches ont été formés par pays et l'outil a été amélioré. Un réseau de coach a vu le jour et l'Afrique Centrale et de l'Ouest s'organisent à créer un secrétariat

permanent de l'Association des Coachs et mettre un place un processus de certification des coaches.

Aujourd'hui, de nombreux pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest ont opté pour l'évaluation de l'efficacité de gestion de leurs aires protégées à travers IMET, conçu des anciens outils à savoir : (i) METT (Management Effectiveness Tracking Tool) ; (ii) EoH (Enhancing Our Heritage) : Mise en valeur de notre patrimoine - UNESCO ; (iii) RAPPAM (Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management) : Evaluation rapide & priorisation de la gestion des AP ; et (iv) Global study, Second edition – 2010 Management effectiveness évaluation in protected areas – pour les indicateurs de synthèse et principaux identifiés par l'étude. L'IMET s'est révélé très bénéfique et est considéré comme outil de communication, de plaidoyer et d'aide à la prise de décision et d'auto-évaluation.

Tous les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest sont encouragés par la coordination régionale du programme régional BIOPAMA basé au Burkina Faso à l'usage de l'outil IMET.

A l'instar des autres pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest, le Tchad a réalisé une 1ère évaluation de l'outil à l'aide d'IMET sur deux aires protégées (PNM et RFOROA) avec l'appui technique et financier de l'OFAC en 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme APEF, il est inscrit l'évaluation de quelques AP à travers l'outil IMET. Une réflexion à ce sujet a été discutée à Douala entre la DFAP, l'OFAC et l'AT du programme APEF en juillet 2021 en marge de la réunion organisée par le PFBC/COMIFAC avec la facilitation de l'Allemagne sur la mise en œuvre de recommandation de N'Djamena sur la transhumance transfrontalière. Sur cette base, la DFAP a saisi officiellement la COMIFAC pour solliciter un appui technique afin d'organiser la campagne IMET. Dans cet élan, les parties prenantes sont accordés sur les termes de référence de la mission d'évaluation et sur l'apport technique de l'OFAC par son assistance financière concernant la mobilisation d'un expert régional pour accompagner l'expert national à réaliser : (i) l'atelier de lancement de la campagne et l'organisation de l'évaluation sur une AP.

Les termes de référence validés par les parties prenantes ont visé quatre résultats à savoir : (1) Former les services déconcentrés de la conservation et des gestionnaires des AP sur : (i) l'utilisation pratique du formulaire et le système d'aide à la décision proposé par l'outil IMET ; (ii) le système de planification-suivi-évaluation intégrés ; (iii) les capacités d'associer les informations des éléments du cycle de gestion des aires protégées pour une meilleure compréhension des processus en cours et (iv) les analyses et l'interprétation des résultats et la formulation des recommandations ; (2) Conduire l'analyse IMET dans les 5 AP suivantes : RNCE, PNM, PNZ, RFBL, RFOROA ; (3) Produire l'analyse IMET global pour le réseau des APs du Tchad, c'est-à-dire agréger les évaluations locales de gestion des différentes AP en une analyse unique nationale ; et (4) Présenter et faire valider les résultats lors d'un atelier national organisé à N'Djamena.

Le présent rapport est organisé en quatre (04) parties à savoir :

- (i) Démarche méthodologique ;
- (ii) Résultats, analyses et interprétations des données par aire protégée ;
- (iii) Analyses d'échelle des cinq aires protégées du Tchad ;

(iv) Principales conclusions et recommandations

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'approche développée est centrée sur deux phases à savoir : étapes initiales (phase bureau) et phase de collecte de données sur le terrain.

II.1 : Etapes initiales (phase bureau)

L'étape initiale a été marquée par : (i) le lancement officiel de la campagne d'évaluation de l'efficacité de gestion au CEFOD ; (ii) la présentation de l'outil IMET ; (iii) la validation des critères de choix de cinq (05) AP ; et (iv) la validation de la feuille de route pour conduire la mission dans le délai imparti.

II.1.1. Atelier de lancement officiel de campagne d'évaluation de l'efficacité de gestion de cinq (05) AP

L'atelier de lancement a été honoré par la présence des cadres de la Direction de Faune et des Aires Protégées, des représentants des cinq (05) sites choisis (PNZ, RNCE, RFOROA, RFBL et PNM), de trois cadres désignés par la DFAP pour accompagner les experts sur le terrain, la coordination nationale du programme APEF, l'Assistant Technique du programme au nom d'AGRECO, l'expert régional dépêché par l'OFAC pour co-animer avec son binôme l'expert national la journée de lancement entièrement financée par l'OFAC et mettre son expérience pour conduire sur le terrain la 1^{ère} mission d'évaluation de l'efficacité de gestion de la réserve de faune de Binder-Léré (RFBL).

Hormis les remerciements, la pertinence d'IMET comme outil d'évaluation de l'efficacité de gestion des AP et l'excellence des relations avec l'OFAC dans ce domaine, à travers les mots de circonstance du Directeur de la Faune et des Aires Protégées du Tchad, quatre points ont retenu notre attention. Il s'agit de :

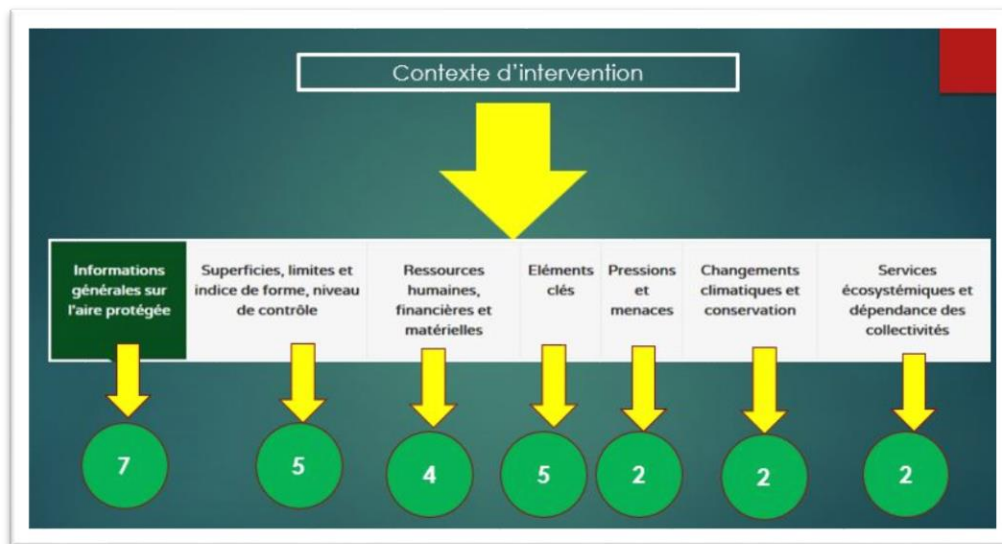
- Inscrire la campagne dans le cadre de la visibilité du programme APEF et de l'étroite coopération synergique entre la DFAP, l'APEF et l'OFAC/COMIFAC sur la compréhension et le bien-fondé de l'utilisation de l'outil IMET ;
- Donner un caractère officiel à la campagne d'évaluation IMET dans l'optique d'informer l'opinion nationale et de vulgariser l'outil au Tchad ;
- Engager le Tchad sur l'utilisation de l'outil IMET pour évaluer l'efficacité de gestion de ses AP à l'instar des pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest ;
- Engager une réflexion dès maintenant sur la capitalisation des données IMET par la création d'une base de données et sa centralisation à la DFAP.

II.1.2. Présentation de l'outil IMET

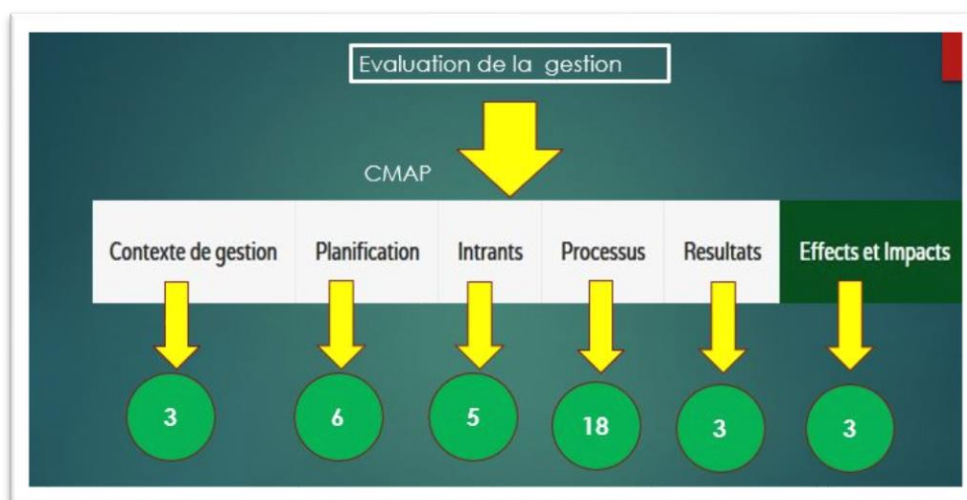
L'outil IMET est présenté à travers ses trois modules que sont le contexte d'intervention, l'évaluation de gestion et le rapport d'analyse (voir diagramme ci-dessous).

Contexte d'intervention		Évaluation de gestion				Rapport d'analyse
Informations générales sur l'aire protégée	Superficies, limites et indice de forme, niveau de contrôle	Ressources humaines, financières et matérielles	Éléments clés	Pressions et menaces	Changements climatiques et conservation	Services écosystémiques et dépendance des collectivités

Le module contexte d'intervention est constitué de sept chapitres disposant 27 indicateurs à renseigner.

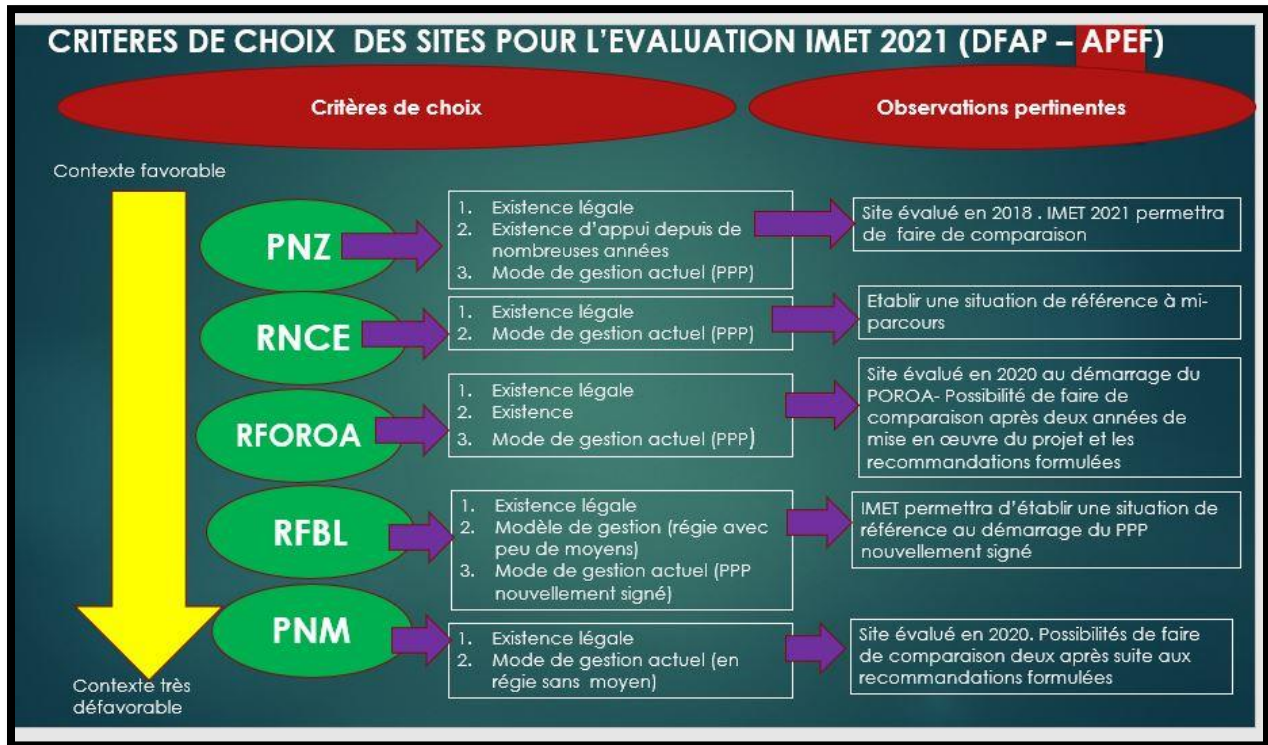


L'évaluation de la gestion présentée par le diagramme ci-dessous. Elle repose sur les six éléments du cycle de projet défini par la commission mondiale des aires protégées (CMA, 2008).



II.1.3. Critères de choix de 5 AP

Le choix des cinq (05) AP a été fait sur la base d'un certain nombre de critères et des observations pertinentes. Ces critères ont été en tenant compte d'un contexte allant d'un contexte favorable (Parc National de Zakouma) à très défavorable (Parc National de Manda). Les critères de choix sont montrés dans le diagramme ci-après.



II.1.4. Feuille de route

Pour conduire l'évaluation pratique sur le terrain, un projet de feuille de route calé sur 31 jours calendaires a été présenté à l'ensemble des participants lors de l'atelier du 18.10.2021.

Date	Activités	Lieu	Responsable	Nombre de jour
18/10/2021	Atelier de vulgarisation de l'outil IMET et de lancement de la Campagne d'évaluation de l'efficacité de gestion dans 5 AP	N'Djamena	Expert régional Expert National APEF DFAP	1
19/10/2021	Voyage sur la RFBL	RFBL/Léré		1
20 au 23/10/21	Présentation IMET, collecte de données et remplissage du formulaire IMET			4
	Restitution des résultats	RFBL/Léré		
24/10/21	Retour de l'expert régional sur Ndjama			
24/10/21	Voyage de l'équipe sur Sarh			1

25 au 28/10/2021	Présentation IMET, collecte de données et remplissage du formulaire IMET	PNM/Sarh	Expert National	4
	Restitution des résultats	PNM/Sarh		
29/10/21	Retour sur N'Djamena			1
8/11/2021	Voyage de l'équipe sur le PNZ			1
9 au 13/11/2021	Présentation IMET, collecte de données et remplissage du formulaire IMET	PNZ/Zakouma	Expert National	4
	Restitution des résultats	PNZ/Zakouma		
14-15/11/2021	Voyage sur RNCE			2
16 au 19/11/2021	Présentation IMET, collecte de données et remplissage du formulaire IMET-Restitution des résultats	RNCE/Fada	Expert National	4
20/11/2021	Voyage sur RFOROA			1
21 -24/11/21	Présentation IMET, collecte de données et remplissage du formulaire IMET - Restitution des résultats	RFOROA/Arada	Expert National	4
25-26/11/21	Retour sur NDJ			2
30/11/2021 au 10/12/2021	Rédaction du rapport de campagne IMET	N'Djamena	Expert National	1
22/12/2021	Atelier de restitution de l'évaluation IMET	N'Djamena	Expert National	1
22 au 30/12/2021	Intégration des observations		Expert National	
07/01/2022	Transmission du rapport de campagne IMET à AGRECO		Expert National	
Total	Dépôt du rapport final après intégration des éventuelles observations			31

Après échanges sur le contenu et amendements de certains termes, la feuille de route indicative a été adoptée par les participants.

II.2. Phase 2 : collecte de données sur le terrain

II.2.1. Etapes préparatoires à l'évaluation IMET

Aux termes des décisions prises par la coordination du programme APEF, de l'Assistance Technique du programme et de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP) d'organiser la campagne IMET sur la base de la feuille de route validée et en accord harmonie avec les prescriptions du guide pratique des coach IMET élaboré en 2020, la phase d'évaluation pratique sur le terrain a été précédée par (voir encadré):

- 1. Prise de contact avec les responsables des AP concernées par l'évaluation IMET- A travers cette prise de contact, il a été confirmé à chaque gestionnaire la date indicative de l'évaluation de l'AP et sollicité auprès de lui la collecte de la documentation (PAG, PAQ, PTBA, Décret de création de l'AP, divers rapports d'activités, etc) et sa disponibilité d'en informer les autorités administratives et les services déconcentrés de la tutelle ;*

2. *Evaluation avec le questionnaire de l'AP des informations utiles et indispensables pour le remplissage du formulaire. En clair, il s'agit de l'identification, de la mobilisation de toutes les parties prenantes (partenaires techniques et financiers et des autres acteurs) et du partage des termes de référence de la mission d'évaluation IMET ;*
3. *Organisation logistique et mobilisation des ressources- Il s'agit de mobiliser toute la logistique (véhicule pour la mission, Hébergement et restauration des participants sur site, lieu de l'atelier, kit des participants), les ressources humaines (expert régional OFAC, expert national, les représentants des parties prenantes identifiées) et les ressources financières prévues pour assurer le déplacement des membres de la mission sur sites, la prise en charge de la restauration des participants, etc.*
4. *Mise à jour du navigateur et de Windows des portables de certains participants pour pouvoir installer la dernière version de IMET téléchargeable sur : <https://www.observatoire-comifac.net/imet/download>*

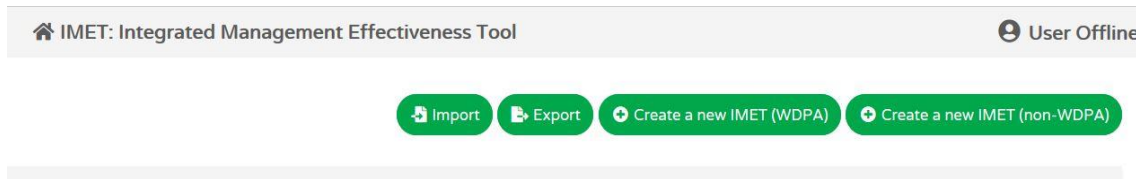
Source : Guide des coaches, octobre 2020

II.2.2. Installation, création et enregistrement du formulaire IMET

Une fois installé IMET Offline Tool dans le PC, par un simple double clic sur le symbole IMET Offline Tool Manager, nous accédons à la page « Open the IMET Offline Tool in your default browser » ci-contre.

Dès l'affichage de la page, double cliquer sur Open. Une 2^{ème} page « Please confirm your information » apparaît (ci-dessous). Il suffit de cliquer sur « Save ».

Une fois cliquez sur Save, une nouvelle fenêtre IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) s'ouvre.



Pour les aires protégées non inscrites dans la base de données mondiale, en cliquant sur la touche « Create a new IMET (non-WDPA) », nous pouvons introduire des informations concernant l'aire protégée.

Concernant les aires protégées répertoriées dans la base de données mondiale, cliquez sur « Create a new IMET (WDPA) ». Le système affichera la boîte de dialogue ci-dessous.

A screenshot of a dialog box titled "Create a new IMET (WDPA)". The dialog has a dark header. Below the header, there are four fields: "IMET version" with a dropdown menu showing "v2", "Language" with a dropdown menu showing "french", "english", "spanish", and "portuguese", "Year" with an empty text input field, and "Protected area" with an empty text input field.

Choisir dans la boîte French comme langue de travail et cliquez sur Year pour choisir 2020, année considérée pour l'évaluation de l'efficacité de gestion. Ensuite, cliquez sur « Protected area » pour avoir la fenêtre « Select an item ».

A screenshot of a dialog box titled "Select an item" with a close button (X) in the top right corner. The dialog contains a search interface with a "Search item:" label, a text input field, a "Country" label, a dropdown menu showing "--" and a downward arrow, and a "Search" button. At the bottom right of the dialog is a green button labeled "Confirm the selection".

Cliquez dans le champ « Country » pour choisir le Chad dans la liste déroulante proposée.

The screenshot shows the IMET: Integrated Management interface. At the top, there is a header with a home icon and the text 'IMET: Integrated Management'. Below this, there is a section titled 'Select an item' with a search bar. To the right of the search bar is a dropdown menu for 'Country' which is open, showing a list of countries including Angola, Antigua and Barbuda, Bahamas, Barbados, Belize, Benin, Bolivia, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Cape Verde, Central African, Chad, Comoros, Cook Islands, Cuba, Côte d'Ivoire, and Democratic Republic Of Congo. Below the search bar, there are two more fields: 'Year' with the value '2020' and 'Protected area' which is currently empty.

Une fois sélectionné, par simple clic sur « Search », choisir l'aire protégée d'intérêt et confirmer la sélection.

Select an item ➔

Search item: Country: **22 Items found**

<input type="radio"/>	Ennedi Natural and Cultural Reserve	555622048	Chad	Not Applicable
<input type="radio"/>	Fada Archei	9033	Chad	IV
<input type="radio"/>	Goz-Beida	14085	Chad	Not Reported
<input type="radio"/>	Lac Fitri	30017	Chad	Not Reported
<input type="radio"/>	Lakes of Ounianga	555547987	Chad	Not Applicable

La démarche conduira à l'ouverture du fichier IMET tel en exemple le fichier « Zakouma » ci-dessous.

ID	Year	Protected Area	Encoders And Responsibles
#2	2021	Zakouma (641) Chad Encoding language: Version: v2	



II. 3. Evaluation de l'efficacité de gestion des AP

II.3.1. Contexte d'intervention

L'évaluation a passé en revue les deux modules du formulaire IMET à savoir le contexte d'intervention et l'évaluation de la gestion. Au niveau de chaque module, tous les indicateurs rattachés ont été renseignés.

Concernant le contexte d'intervention, pour l'ensemble des aires protégées, les paramètres ci-après sont renseignés par rubrique. Ceux-ci expliquent les conditions dans lesquelles évoluent chaque aire protégée.

Au titre des informations générales sur l'aire protégée, les paramètres renseignés sont :

- Responsables internes de la compilation du fichier
- Responsables externes de la compilation du fichier
- Données de base (nom de l'AP, Code WDPA de l'AP, Typologie, catégorie de l'AP, structure de tutelle, Biome, l'acte de création et les principales valeurs)
- Typologie de gouvernance et partenariat
- Désignations spéciales de l'AP (Patrimoine mondial, MAB, site Ramsar, IBAs, etc)
- Appartenance à un réseau de gestion local, national, paysage, transfrontalier, régional et international)
- Vision, mission et les objectifs de l'AP
- Références des contextes historique, politique, juridique et institutionnel, socioéconomique et autres éléments spécifiques de l'AP

Au titre des superficies, limites et indice de forme et niveau de contrôle, les paramètres renseignés sont :

- Localisation de l'AP (existence de limites géoréférencées officielles, sources des coordonnées, localisation géographique de l'AP)
- Superficie de l'AP et du contexte de conservation (superficie administrative, longueur des limites, % par rapport au réseau nation d'AP et l'indice de forme)
- Niveau de contrôle de l'AP ou des secteurs ;

- Contexte territorial de référence de l'AP (estimation de l'aire de l'écosystème fonctionnel, estimation de la population humaine vivant dans l'aire de l'écosystème fonctionnel, zone qui bénéficie des services écosystémiques fournis par l'AP)

Au titre des ressources humaines, financières et matérielles, les paramètres renseignés sont :

- Effectif et composition du personnel de l'AP et des partenaires
- Budget et coût de gestion
- Budget disponible
- Lignes budgétaires du PTBA
- Contribution des partenaires au soutien de l'AP
- Disponibilités en infrastructures, en équipements et en installations (bâtiments administratifs, logements, infrastructures touristiques, moyens de transport, équipements anti-braconnage, moyens de communication, matériel informatique, équipements de production d'eau et d'électricité pour les services, matériel d'entretien, routes et pistes, voies fluviales, pistes aériennes, Liens et connexions de l'AP avec le monde extérieur

Au titre des éléments clés, les paramètres renseignés sont :

- Espèces animales (phares, menacées, endémiques, exploitées, envahissantes) choisis comme éléments clés de l'AP et nécessitant un suivi dans le temps
- Espèces de plantes (phares, menacées, endémiques, exploitées, envahissantes) choisis comme éléments clés de l'AP et nécessitant un suivi dans le temps
- Ecosystème et habitats choisis comme éléments clés pour l'AP et qui devront faire l'objet d'un suivi dans le temps ;
- Gestion de la couverture, de l'utilisation et de l'occupation des terres choisis comme éléments clés pour l'AP et qui devront faire l'objet d'un suivi au fil du temps

Au titre des pressions et menaces, les paramètres renseignés sont :

- Production d'énergie et exploitation minière
- Transport et infrastructures
- Utilisation des ressources biologiques (chasse et prélèvements d'animaux terrestres, cueillette et prélèvement de plantes terrestres, exploitation forestière et récolte de bois, pêche et exploitation des ressources aquatiques)
- Intrusions et perturbations humaines
- Modification du système naturel (incendies et feux de brousse, barrages et gestion ou utilisation de l'eau, autres modifications de l'écosystème)
- Espèces envahissantes et problématiques
- Pollution (eaux usées domestiques et urbaines, effluents industriels et militaires, effluents agricoles et forestiers, détritiques et déchets solides, pollutions atmosphériques, énergie excessive)
- Phénomènes géologiques
- Changement climatique et phénomènes météorologiques graves

Au titre des changements climatiques et conservation, les paramètres renseignés sont :

Eléments clés les plus vulnérables au changement climatique (espèces animales les plus vulnérables au changement climatique, espèces de plantes les plus vulnérables au changement climatique, habitats les plus vulnérables, services écosystémiques les plus vulnérables, autres éléments importants et valeurs clés particulièrement sensibles au changement climatique)

Au titre des services écosystémiques et dépendances des collectivités :

Services écosystémiques et dépendance des communautés/société (approvisionnement, matériaux, énergie, régulation, culturel, support et soutien)

II.3.2. L'évaluation de la gestion

Elle s'est basée sur l'évaluation des six (06) éléments de cycle de projet tels que définis par la commission mondiale des aires protégées (CMAAP, UICN) en 2008., à savoir : le contexte de gestion, la planification, les intrants, le processus, les résultats et les effets et impacts. Le tableau n°2 nous indique avec clarté les paramètres évalués de chaque élément du cycle de projet de chaque aire protégée.

Au titre du contexte de gestion, les paramètres évalués sont :

- Valeur et importance de la désignation de l'AP
- Valeur et importance des espèces animales et végétales clés
- Habitats, couverture terrestre, utilisation et occupation du sol
- Valeur et importance du changement climatique
- Valeur et importance des services écosystémiques
- Contraintes ou soutiens externes des partenaires techniques, financiers et autres
- Menaces

Au titre de la planification, les paramètres évalués sont :

- Adéquation des dispositions légales et réglementaires
- Conception et aménagement de l'aire protégée (taille, indice de forme, rapport périmètre/surface, Zones tampon, corridor de migration, etc)
- Démarcation de l'AP (correspondance des limites marquées par le statut juridique, adéquation des limites marquées, limites marquées par des éléments naturels, adéquation des limites marquées par des marques spécifiques, reconnaissance des limites par les autorités, reconnaissance des limites par les communautés, collaboration des parties prenantes à la démarcation des frontières, publication d'informations sur la démarcation de l'AP, définition et démarcation des frontières conformes aux statuts juridiques et au droit international, délimitation de l'AP à l'aide de la source officielle de données géographiques de référence, limites de l'AP enregistrées avec coordonnées géographiques, délimitation du zonage
- Plan de gestion (existence, approbation, mise à jour et mise en œuvre, adéquation de la vision, de la mission et des objectifs du PAG avec les besoins de conservation et l'adéquation concernant la clarté du PAG
- Plan de travail/d'action annuel ou pluriannuel
- Objectifs du PAG de l'AP

Au titre des intrants, les paramètres évalués sont :

- Information de base (espèces animales et végétales, habitats et couverture terrestre, utilisation et occupation du sol à l'intérieur et à l'extérieur de l'AP, menaces, effets du changement climatique, service écosystémique)
- Personnel (adéquation du nombre d'employés, adéquation des capacités du personnel)
- Adéquation du budget actuel
- Sécurisation du financement futur
- Adéquation des Infrastructures, équipements et installations et leur priorité à présent pour la gestion de l'AP.

Au titre du processus, les paramètres évalués sont :

- Capacités et formation du personnel
- Politiques et procédures de gestion des ressources humaines
- Systèmes et processus de gestion des ressources humaines
- Management et leadership interne
- Gestion comptable et financière
- Entretien des infrastructures, des équipements et des installations
- Gestion des valeurs et des aspects d'importance de l'AP
- Gestion des patrouilles des gardes
- Renseignements, enquêtes et application de la Loi
- Coopération avec les parties prenantes
- Avantages/assistance appropriés au profit des collectivités
- Education environnementale et sensibilisation du public
- Gestion des visiteurs
- Visiteurs et impacts
- Recherche et biomonitoring
- Gestion des effets du changement climatique
- Services écosystémiques

Au titre des résultats, les paramètres évalués sont :

- Mise en œuvre du PTBA
- Atteints des résultats/extrants du PTBA
- Dénomination de l'AP (zone contrôlée par les patrouilles, intervention rapide sans moyens aériens, disponibilité des moyens spéciaux et adéquats pour la surveillance et pour une intervention rapide

Au titre des effets/impacts, les paramètres évalués sont :

- Atteinte des objectifs de conservation à long terme du PAG
- Conditions et tendances des éléments clés de conservation de l'AP (conditions et tendances des espèces animales et végétales clés, conditions et tendances de conservation des terres

et utilisation et occupation des sols, situation et tendances des menaces, adaptation au changement climatique, Conditions et tendances de conservation des services écosystémiques)

- Effets/impacts sur la qualité de vie des acteurs locaux (bien-être matériel, bien-être immatériel)

•

III. RESULTATS, ANALYSES ET INTERPRETATIONS DES DONNEES PAR AP

III.1. Renforcement de capacités des cadres

La campagne d'évaluation de l'efficacité de gestion de cinq AP a permis d'initier une cinquantaine de participants à l'utilisation pratique de l'outil IMET. Hormis les dix récipiendaires par site, il est noté avec satisfaction la présence de trois cadres de la DFAP du début à la fin. Les statistiques inhérentes au nombre et qualité de participants par site sont résumées dans le tableau ci-après :

Institution ou AP	Nombre et qualité des participants
DFAP	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de la DFAP (3)
PNZ	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation provinciale du MEPDD (1) • Représentants d'UICN, de Sahel-Ecodev, d'ATPE et d'UF/AVIZOP (4) • Représentants de l'UTG/GEFZ (5)
RNCE	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation provinciale du MEPDD (1) • Délégation provinciale de l'élevage (1) • Représentant de la société civile (1) • Représentants de l'UTG/RNCE (7)
RFOROA	<ul style="list-style-type: none"> • POROA (2) • Coordination RFOROA (1) • Projet Oryx (1) • Secteur faune (1) • SCF (2) • Fédération des éleveurs (1) • Groupement/personne ressource (1)
RFBL	<ul style="list-style-type: none"> • ILOD (4) • NOE (3) • Service déconcentré MEPDD/Secteur faune RFBL (1) • Projet Reconnect (1) • Club des amis de Berliang (1)
PNM	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants des communautés périphériques (4) • Université de Sarh (1 enseignant chercheur) • Représentant de la GFF (2) • Services déconcentrés du MEPDD (3) : Chef de secteur du PNM, Chargé de suivi écologique et Délégué du MEPDD
Total	53

Il ressort de ce tableau, qu'en termes de renforcement de capacité et d'apprentissage à la manipulation pratique de l'outil IMET, les gestionnaires des AP ont été les premiers bénéficiaires avec 43,4%, suivi dans l'ordre par les partenaires intervenants en ZP (30,19%), les services centraux et déconcentrés du MEPDD avec 20,75% et la société civile au bas de l'échelle avec 5.66%.

Nous notons avec satisfaction, qu'à l'issue de cette campagne d'évaluation de l'efficacité de gestion des cinq AP, les trois (03) cadres de la DFAP ont acquis une expérience et sont capables

de conduire une évaluation IMET. A titre de retombées pour la DFAP, le nombre de coaches s'est renforcé et une petite équipe de coaches junior est constituée. La DFAP pourra à l'avenir parrainer leur certification au niveau du réseau des coaches de l'Afrique Centrale et de l'Ouest.

III.2. Analyses et interprétations des données par AP

Sur la base du protocole standard d'analyse établi par le guide pratique des coaches en octobre 2020 (en encadré), les résultats de l'évaluation ont été appréciés.

PROTOCOLE STANDARD D'ANALYSE

- 1. Faire un bref rappel des démarches de remplissage aboutissant au résultat final : contexte d'intervention & évaluation de la gestion*
- 2. Faire un rappel des six étapes du cycle de gestion et le rôle de chacune d'elles dans la logique du processus d'évaluation*
 - Afficher la visualisation des résultats en commençant par le radar final*
 - Discuter sur l'allure globale du radar au regard de sa forme sans encore aller dans les détails. A ce stade, le coach devrait inciter la participation de tous à l'interprétation.*
 - Continuer avec une analyse des autres visualisations (graphes) en relevant :*
 - o Les points contradictoires*
 - o Les points concordants*
 - o Les points importants ou les aspects dominants*
 - o Les points faibles*
 - Entrer dans les détails en s'attardant sur les points faibles afin de consolider la priorisation et la formulation des objectifs. Il peut s'avérer nécessaire de revoir certaines rubriques et de changer les notations puisqu'en contradiction entre elles.*

Aussi, sur la base des lignes de base (faiblesses ou insuffisances constatées), des suggestions sont formulées au titre de l'analyse du score de chaque élément du cycle de projet pour arriver aux conditions souhaitables prioritaires. Les résultats des analyses sont présentés par AP selon la hiérarchisation établie comme suit :

III.2.1. Parc National de Zakouma (PNZ)

Créé par décret n°86 T/EFC du 7 mai 1963, à cheval entre le Salamat et le Guéra, le PNZ s'étend sur une superficie d'environ 300 000 hectares. Il est caractérisé par une période de migration hivernale de sa faune et sa connectivité avec les aires adjacentes (RFBS, RFSM, Heban, Abou Telfan) a été confirmée par les travaux de Dolmia (2002), les survols de WCS et les colliers télémétriques (APN, 2012 à 2021).

Le PNZ est « constitué en vue de la propagation, la protection et la conservation de la vie animale sauvage et de la végétation sauvage dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public ».

Les nombreuses études réalisées ont démontré l'existence d'une diversité biologique et de valeurs patrimoniales. Le PNZ est inscrit dans la liste indicative du pays en 2005 et proposé en 2016 par le Tchad auprès de l'UNESCO pour sa reconnaissance comme site du patrimoine mondial.

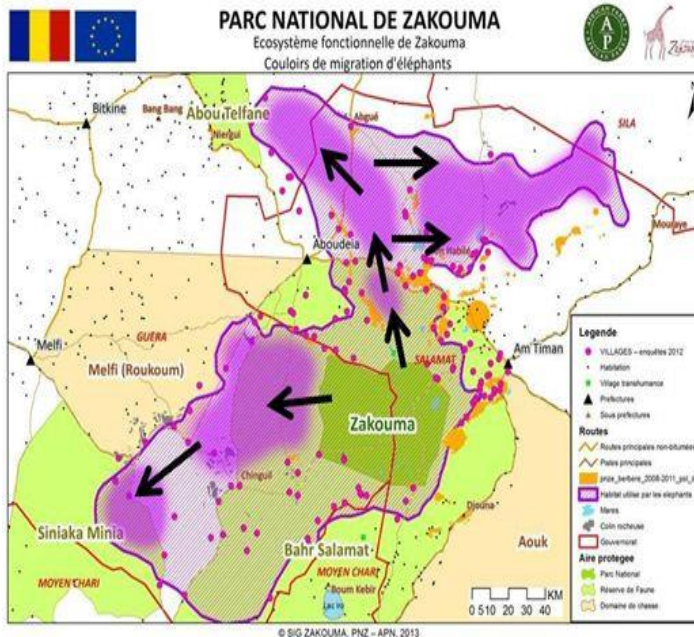
Le PNZ a été l'unique AP au Tchad à bénéficier de l'appui constant de l'UE depuis les années 84 à nos jours. Ces appuis ont été effectifs par la mise en œuvre des Phase de réhabilitation, CESET, CURESS I et II (2002 à 2010) et le financement des Accords du PPP (2011 à nos jours). Lesdits projets ont permis au PNZ de développer toute l'infrastructure (bureau, logement, pistes, campement hôtelier, etc) utile à la gestion d'une AP, de former le personnel dédié, de protéger ses valeurs, d'être classé comme une des 100^{ième} destination mondiale et surtout de diversifier les sources de ses financements par le tourisme et l'apport des philanthropes.

La collecte des données a vu la participation des services déconcentrés du MEEP, de la DFAP, des gestionnaires et des acteurs (UICN, Sahel-ecodev, ATPE, UF/AVIZOP) intervenant en zone périphérique.

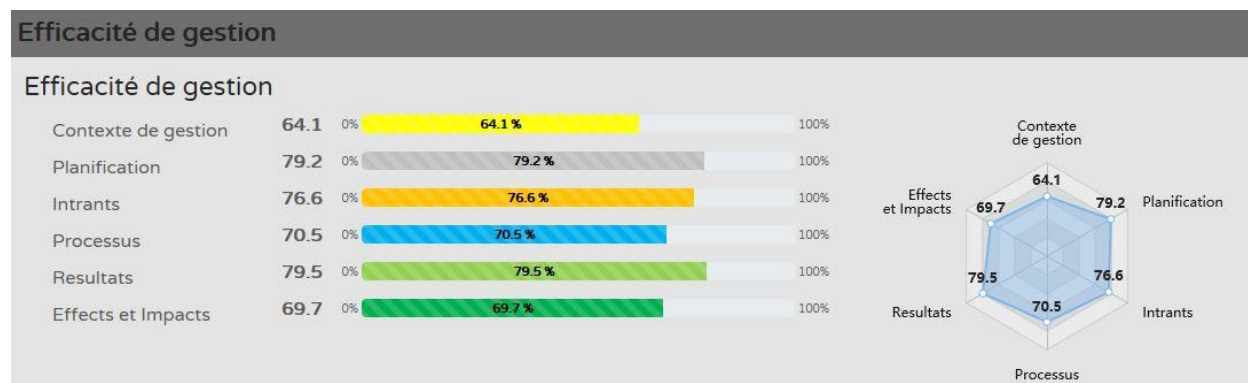
De par sa position géographique, le PNZ subit les menaces du pastoralisme transfrontalier, de la concentration d'éleveurs dans son GEFZ pendant 6 à 8 mois de l'année, de la spéculation autour de la culture du berbéré, de l'utilisation massive des herbicides en périphérie et diverses pressions sur le biotope et les corridors biologiques.

Le PNZ est géré par un Accord de Partenariat Public Privé signé en 2010 entre APN et le Tchad. A travers cette délégation de gestion, le PNZ offre les conditions pour une gestion optimale de l'AP en termes de mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines pour assurer sa gestion.

Les questions liées aux changements climatiques ne sont pas prises en compte dans la gestion actuelle de l'AP. Aucune étude n'a capitalisé les services éco systémiques offert par l'aire protégée. Il est aussi noté l'absence de stratégie de résilience et ou d'adaptation aux changements climatiques



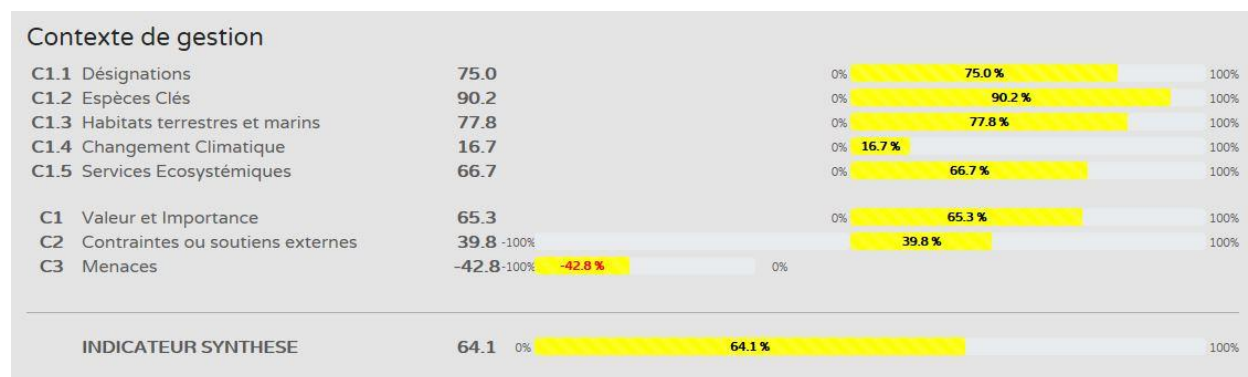
Globalement, l'évaluation de l'efficacité de gestion du PNZ a donné lieu à un radar robuste et équilibré. Tous les éléments du cycle de projet ont affiché des scores importants.



De manière détaillée, les valeurs atteintes par chaque élément du cycle de projet sont présentées et commentées comme suit :

- **Contexte de gestion**

La valeur atteinte par l'indicateur de synthèse (64%) laisse apparaître que l'environnement politique, administratif et social apporte suffisamment d'appuis pour la gestion de l'aire protégée orientée sur des cibles de conservation entre autres la protection des espèces animales clés (*Loxodonta africana*, *Giraffa camelopardalis*, *Panthera leo*, *Acinonyx jubatus*, *Diceros bicornis*, *Syncerus caffer*, *Panthera pardus*, *Lycaon pictus*, etc), la lutte contre les espèces envahissantes et le suivi de l'habitat (savane à *Acacia seyal*, cours d'eau et mares, les forêts galeries), de la couverture des sols et les changements et utilisation des sols. A la faveur d'une stratégie LAB et d'un suivi spécifique des espèces, le contexte a permis au titre de ce partenariat à un retour au cycle de reproduction des éléphants et une dynamique progressive des grands mammifères.



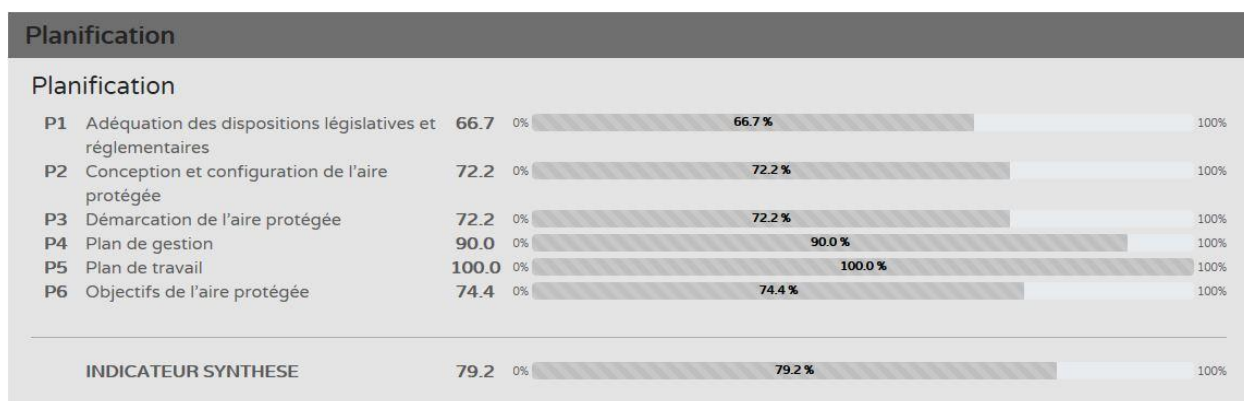
La plupart des paramètres évalués ont affiché des scores significatifs excepté les services écosystémiques (16.7%), les contraintes ou soutiens externes (39.8%) et les menaces qui représentent (-42%). Les menaces sont dues principalement à la fréquence et intensité des feux de brousse, à la dynamique du front agricole en direction de l'AP et à l'intérieur de l'AP, au CHF/CHE, à l'incursion des nomades par moment, à la pêche illégale non responsable et à la

présence d'un établissement humain qui constitue une forte menace pour l'intégrité de l'AP par son emprise sur les ressources naturelles et l'espace. Pour atténuer ces menaces, il convient de :

1. Limiter la pression anthropique émanant des transhumants et des pêcheurs ;
2. Délocaliser les champs de la partie sud-est et circonscrire un périmètre agricole autour du village Bône ;
3. Développer la pisciculture dans les villages de la ZP, structurer les villages et mieux les organiser pour exploiter les mares en périphérie ;
4. Suivre, cartographier, documenter les CHF et promouvoir des stratégies de mitigation des CHF/CHE ;
5. Apporter tout l'appui nécessaire pour faciliter l'inscription du PNZ comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
6. Intégrer le PNZ et sa ZP dans le schéma provincial d'aménagement du territoire ;
7. Organiser le transfert de milliers de buffle du PNZ vers la RFSM ;
8. Eradiquer les espèces déclarées envahissantes.

- **Planification**

Le décret portant création du parc a précisé de manière claire les objectifs de conservation. La taille, l'indice de forme et la longueur des limites du PNZ sont adéquats à la protection des espèces, des habitats et autres valeurs de conservation.



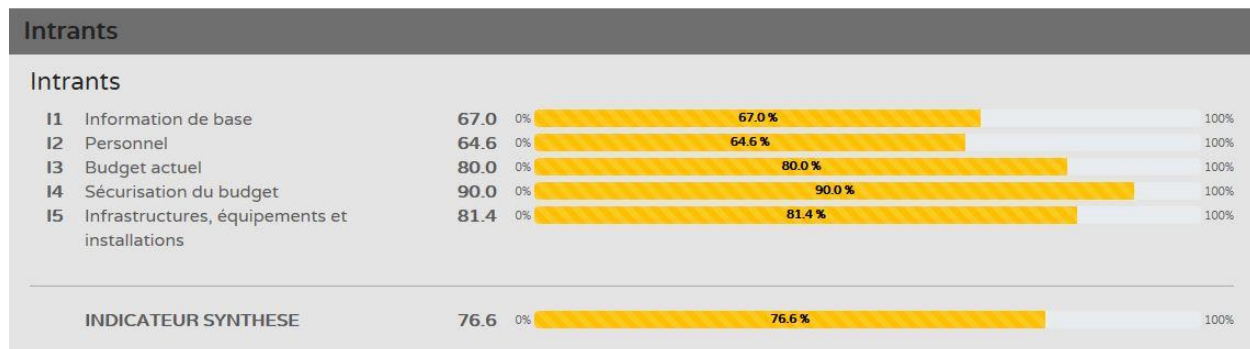
Le PNZ dispose de tous les documents de planification à savoir le Plan d'Affaires Quinquennal, le Plan de Travail et Budget Annuel, une stratégie de Lutte Anti Braconnage et une stratégie de développement durable sur le long terme qui consacre un engagement en faveur des communautés périphériques centrée sur 3E (Engagement, Education et Entreprise). Tous les documents énumérés définissent de manière claire la vision, la mission, les objectifs de conservation et les résultats attendus. Seul le plan de gestion est aujourd'hui obsolète.

En définitive, nous notons l'existence d'une meilleure planification des activités dans l'espace et dans le temps, ce qui justifie les bons scores affichés par les indicateurs au niveau de la planification. Les seules améliorations à apporter sont à inscrire à l'actif de l'adéquation des dispositions légales et réglementaires, du plan d'aménagement et de gestion et de la démarcation des limites de l'aire protégées. Il s'agit à ce niveau d'œuvrer pour :

1. Actualiser le plan d'aménagement et de gestion (PAG) ;
2. Finaliser la démarcation des limites de l'AP et les rendre visibles ;
3. Délimiter, matérialiser, accorder un statut et valider des règles consensuelles de sécurisation et protection aux corridors de migration de la faune sauvage ;
4. Agir pour une conciliation entre le droit coutumier et la loi foncière ;
5. Maitriser le développement des villages en périphérie immédiate et le long des corridors ;
6. Réviser le règlement intérieur de la RFBS et définir un zonage clair ;

- **Intrants**

L'évaluation des intrants a révélé un indicateur de synthèse fort (**76,6%**). Cette situation reflète le niveau d'investissement pour les infrastructures et équipements et en faveur du personnel grâce à la disponibilité du budget apporté par la subvention de l'Union Européenne, les apports sous forme de projets spéciaux financés par les nombreux donateurs non institutionnels qui accompagnent l'action, la contribution des revenus touristiques et de l'Etat.

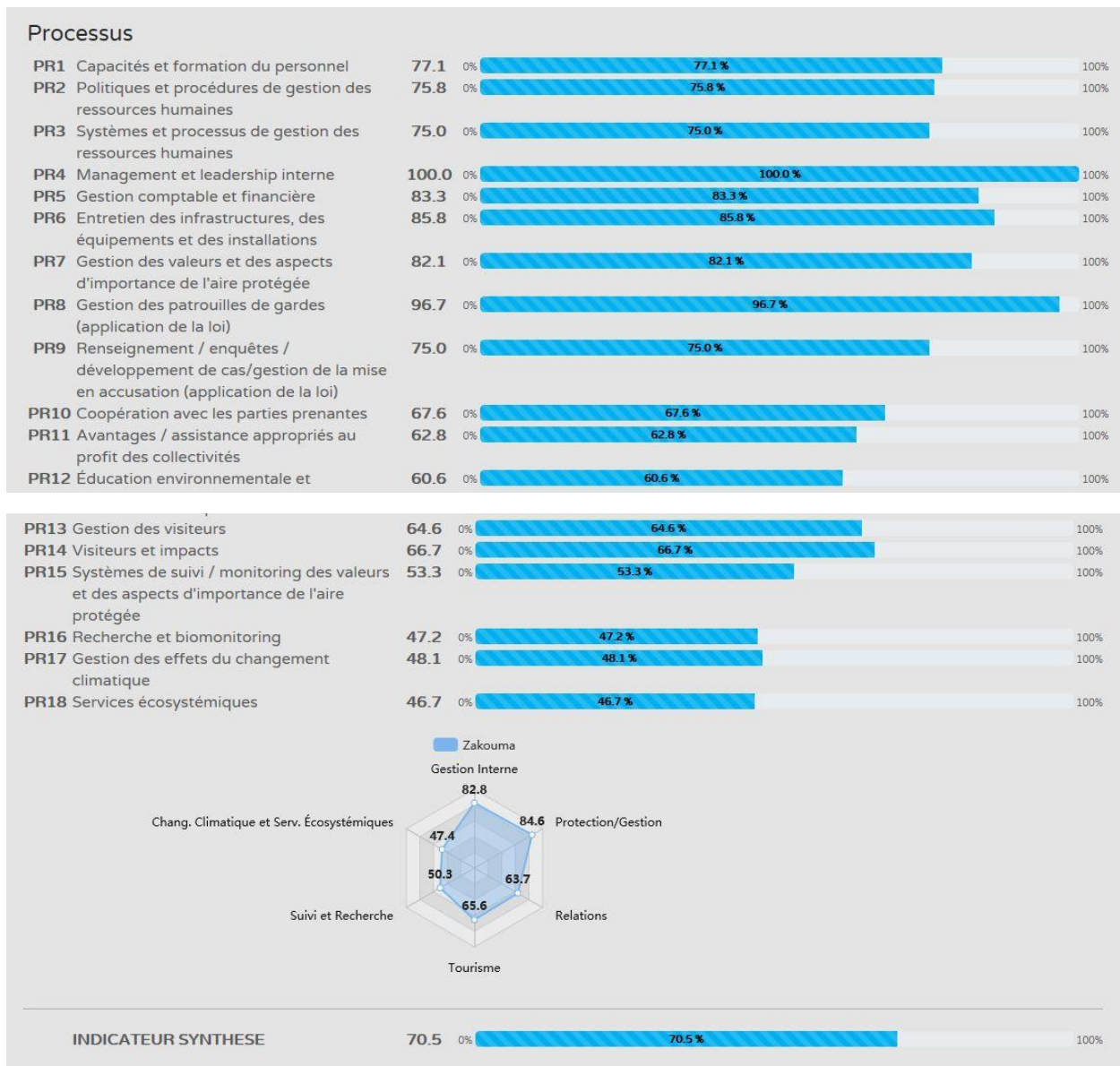


La mobilisation actuelle des intrants (ressources humaines, matérielles et financières) offre suffisamment de support pour une gestion efficace et efficiente de l'aire protégée. Maintenir le cap actuel et l'améliorer suppose qu'il faut :

1. Consolider les infrastructures, équipements et installations existants ;
2. Intégrer à la fonction publique les gardes recrutés et formés par APN avec l'aval du MEPDD ;
3. Renforcer la capacité du personnel et mettre en œuvre une politique de carrière du personnel, de sécurité du job et des mesures incitatives ;
4. Sécuriser l'Accord du PPP et développer des stratégies de financement durable de l'AP.

- **Processus**

Les stratégies élaborées (LAB, LTSS, Tourisme) et mises en œuvre dans un contexte marqué par une bonne planification des activités dans le temps et l'espace, la disponibilité des intrants, du personnel qualifié et motivé par diverses mesures incitatives (salaire, bonus, sécurité sociale, équipements, etc) et de bonnes pratiques de gestion des ressources financières, le processus a affiché un bon score (**70,5%**).

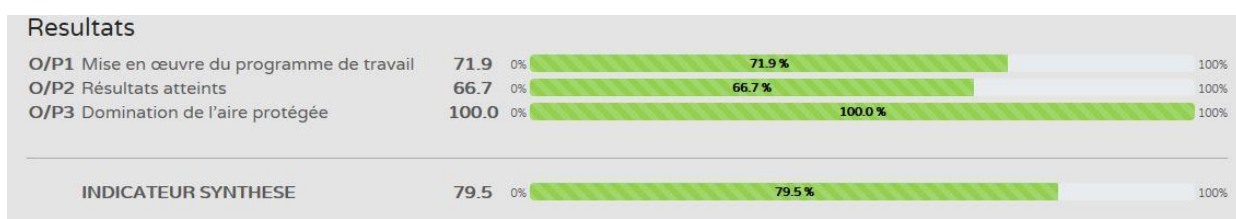


Les seules faiblesses constatées résident au niveau du monitoring des valeurs et des aspects d'importance de l'aire protégée (53,3%), de la recherche et biomonitoring (47,2%), de la gestion des effets du changement climatique (48,1%) et des services écosystémiques (0%). Au vu des bas niveaux des indicateurs concernant les faiblesses évoquées, il serait idéal de :

1. Améliorer la connaissance et la distribution des espèces dans l'espace et dans le temps par des actions de monitoring ;
2. Caractériser les effets du changement climatique sur les éléments clés de gestion et développer des mesures d'adaptation, de mitigation et de suivi des impacts ;
3. Caractériser et quantifier les services écosystémiques ;
4. Consolider les relations partenariales entre le gestionnaire de l'AP et les acteurs en zone périphérique.

- **Résultats**

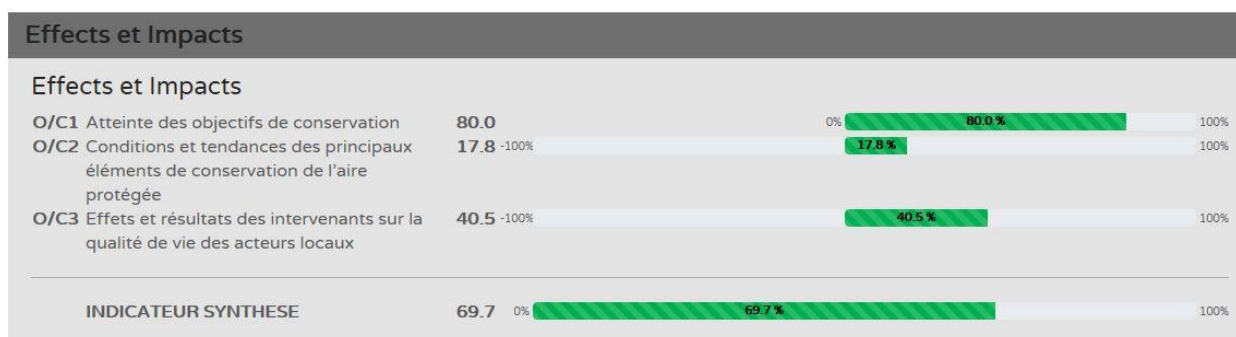
L'indicateur de synthèse du résultat (**79,5%**) est fortement corrélé à la parfaite mise en œuvre des activités prévues dans le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) grâce à la disponibilité des intrants et des stratégies développées.



Les résultats atteints ont affiché un score en deçà de celui de la mise en œuvre du plan de travail et de la dénomination de l'aire protégée du fait d'un problème de gouvernance dû à la non tenue des réunions du CA/CG à cause du blocage lié au processus de révision des Accords du GEFZ et de la RNCE et des difficultés occasionnées par le COVID 19 pour le tourisme. L'unique recommandation à souhaiter est que les Accords de partenariat du GEFZ et de la RNCE puissent être renégociés et signés dans les meilleurs délais afin de permettre la tenue des réunions statutaires (CA et CG) et rassurer les partenaires techniques et financier.

- **Effets et impacts**

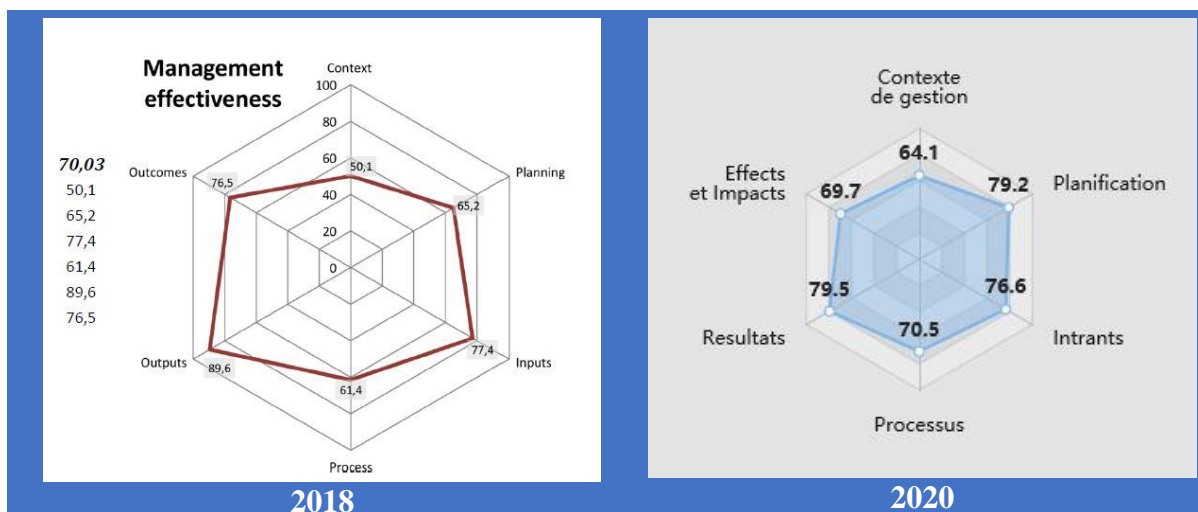
Globalement, les moyens mis en œuvre dans la gestion du parc ont eu des effets/ impacts positifs (**69,7%**). Ces effets/impacts sont hautement positifs sur l'atteinte des objectifs de conservation (80%) et faiblement sur les conditions et tendances des principaux éléments de conservation de l'AP (17,8%) et sur les effets et résultats des intervenants sur la qualité de vie des acteurs locaux (40,5%) qui doivent normalement tirer profit des emplois générés, de l'impact de l'écotourisme et des divers contrats de service et des travaux.



Les pressions et menaces persistent encore du fait du faible impact de la gestion de l'AP sur la qualité de vie des populations riveraines. Les conditions d'existence des communautés autour du parc sont restées encore précaires et leur dépendance à l'égard des ressources naturelles n'a cessé de croître en l'absence d'une politique de développement du monde rural.

1. Promouvoir l'écotourisme par une stratégie de communication et de marketing et orienter les fonds générés par cette activité vers la conservation et le financement des AGR en faveur des populations locales ;
2. Contribuer au développement des zones périphériques des AP par des réalisations d'ouvrages d'utilité publique (école, dispensaire, point d'eau) et des pistes rurales.

En comparant les radars finaux des évaluations de l'efficacité de gestion de 2018 et de 2020, il ressort les observations suivantes : amélioration du contexte de gestion, bonne planification couplée à des avancées dans la stratégie de mise en œuvre des activités qui ont généré des résultats, effets/impacts similaires avec les mêmes niveaux d'intrants.



III.2.2. La réserve naturelle et culturelle de l'Ennedi (RNCE)

Créée par décret n°160/PR/MEEP/2019 en saharienne, la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi (RNCE) s'étend sur une superficie de 3.044.500 hectares. Sa mission est définie par l'article 2 du décret portant sa création qui stipule que La RNCE est constituée en vue de :

- Conserver et préserver de manière durable les caractéristiques naturelles et culturelles de l'Ennedi en termes de valeur touristique, faunique et culturelle ;
- Conserver ces valeurs universelles exceptionnelles (VUE) au profit des générations actuelles et futures ;
- Restaurer et aménager les habitats (Guelta d'Archei, Guelta de Bachikelé, Guelta de Maya, Guelta de Kaboué, ... et l'Art Rupestre) ;
- Contribuer au maintien de la diversité biologique et des savoirs mondiaux au bénéfice des générations actuelles et futures ;

- Protéger les sites, les paysages et les formations géologiques d'une manière scientifique ou esthétique ;
- Développer des activités touristiques et écotouristiques au profit des communautés locales ;
- Former et encourager les communautés locales aux activités génératrices de revenus ;
- Assurer le développement socioéconomique des communautés locales.

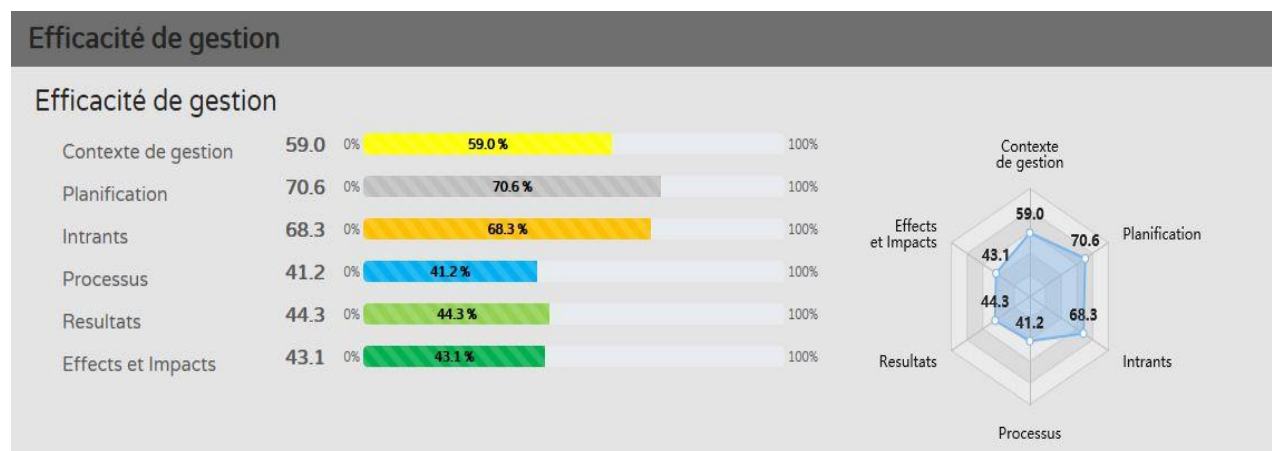
La gestion quotidienne de la RNCE est orientée sur les espèces animales clés (Ammotragus lervia, Gazella dorcas, Crocodile d'Afrique de l'Ouest, Autruche à cou rouge et Ardeotis arabs) et la gestion /protection des sites rupestres, d'habitats anciens, des sites préhistoriques, sidérurgiques, des nécropoles et des Gueltas. Dans le cadre du renforcement de la diversité biologique, la RNCE a réintroduit en 2020 avec succès l'Autruche à cou rouge, réalisé la caractérisation d'ADN des crocodiles de la Guelta d'Archei et placé des colliers télémétriques sur des mouflons à manchettes pour mieux connaître leurs mouvements et assurer leur protection.

Les principales menaces qui pèsent sur la gestion de l'AP sont la pression des nomades, les tempêtes et inondations, la chasse des animaux, la fréquence et intensité des incendies et quelques Conflit Homme-Faune.

A l'instar des autres AP, les questions liées aux changements climatiques ne sont pas intégrées dans la gestion actuelle de l'AP. IL noté l'absence de stratégie résiliente face aux effets des changements climatiques et aucune étude n'a capitalisé les services éco systémiques offerts par l'aire protégée.

La RNCE est la 2^{ème} AP du pays dont la gestion est assurée par un Accord de Partenariat Public Privé liant APN et le Tchad depuis 2017. Au titre de cette délégation de gestion, d'importantes ressources financières sont consenties pour la mobilisation du personnel, l'acquisition du matériel et des installations. Les conditions pour une gestion optimale de l'AP sont réunies.

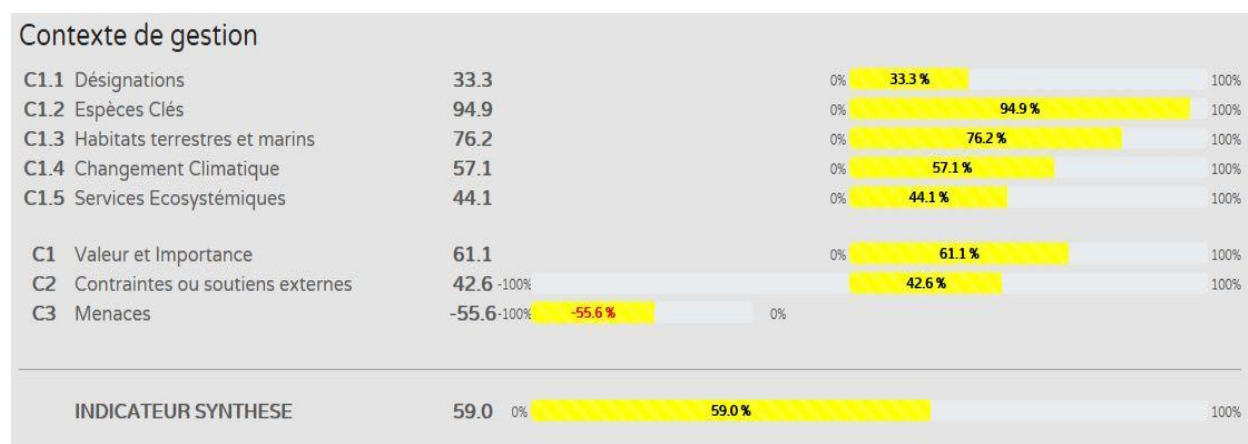
Globalement, l'évaluation de l'efficacité de gestion de la RNCE a donné lieu à un radar déséquilibré de par son allure montrant une partie (contexte de gestion, planification, intrants) des éléments du cycle de projet avec des scores satisfaisants.



De manière détaillée, les valeurs atteintes par chaque élément du cycle de projet sont présentées et commentées comme suit :

- **Contexte de gestion (59.0%)**

La valeur atteinte par l'indicateur de synthèse du contexte de gestion (**59%**) laisse apparaître que l'environnement politique, juridique, administratif et social apporte un appui à la gestion de la RNCE orientée sur la conservation des espèces animales clés (Ammotragus lervia, Gazella dorcas, Crocodile d'Afrique de l'Ouest, Autruche à cou rouge et Ardeotis arabs) et la protection des collines abritant les sites d'art rupestre, d'habitats anciens, les sites préhistoriques et sidérurgiques, les Nécropoles et les Gueltas. Au titre de la mise en œuvre de ce partenariat, la diversité biologique de la RNCE a été renforcée par la réintroduction des Autruches à cou rouge en provenance du Parc National de Zakouma, le suivi spécifique des mouflons à manchettes et une caractérisation d'ADN des crocodiles.



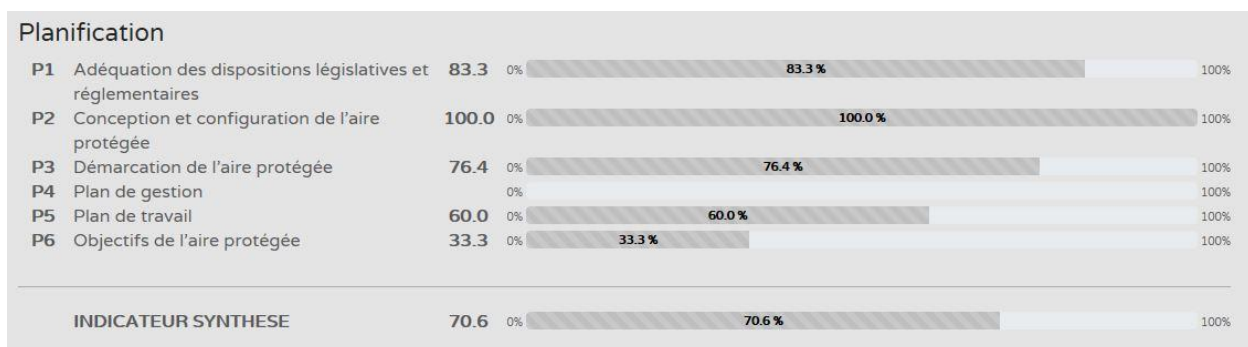
La plupart des paramètres évalués ont affiché des scores acceptables excepté les désignations (33,33%) et les contraintes ou soutiens externes et les services écosystémiques avec respectivement 42, 59% et 44,11%. Les menaces évaluées à **-55,57%** pèsent sur la gestion de l'AP. Elles sont dues principalement à la pression du pâturage, aux tempêtes et inondations, au braconnage, à la fréquence et intensité des incendies, à quelques conflits –hommes faune. En sommes, le contexte de gestion est marqué par une perception encore faible de la mission de l'AP et l'absence de pratiques d'utilisation durable des ressources naturelles. Pour apporter des améliorations, il convient de :

1. Sensibiliser les populations sur l'intégration de la RNCE dans leurs pratiques quotidiennes ;
2. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de protection et de valorisation des sites archéologiques ;
3. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'utilisation durable des ressources naturelles et des Gueltas ;
4. Mettre en place un cadre de concertation des parties prenantes pour garantir leur participation à la gestion de la RNCE ;

5. Mener une étude pour améliorer la connaissance des services écosystémiques ;
6. Réintroduire les espèces disparues et assurer leur suivi ; et
7. Evaluer les effets des changements climatiques et développer des stratégies d'adaptation.

- **Planification (70,6%)**

Le décret portant création de l'AP a précisé de manière claire les objectifs de conservation. La plupart des paramètres évalués à savoir l'adéquation des dispositions législatives et réglementaires, la conception et configuration de l'AP, la démarcation de l'AP et le plan de travail ont affiché des scores compris très satisfaisants entre 60 et 100%. La configuration et la conception de l'AP de par sa taille, son indice de forme et la longueur de ses limites sont très adéquates à la protection des espèces, des habitats et autres valeurs de conservation, d'où le score record de 100%.

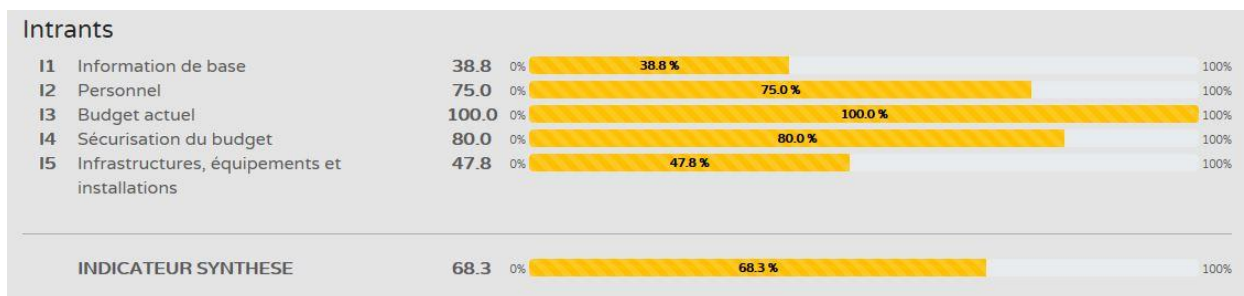


Les faiblesses de scores sont constatées au niveau de la non atteinte des objectifs de l'AP avec 33,33% et de la non disponibilité du plan d'aménagement et de gestion avec 0%. Il est noté avec beaucoup d'intérêt la disponibilité d'un Plan d'Affaires Quinquennal, d'un Plan de Travail et Budget Annuel et d'une stratégie de développement durable sur le long terme qui consacre un engagement en faveur des communautés périphériques centrée sur 3E (Engagement, Education et Entreprise). La vision, la mission, les objectifs de conservation et les résultats attendus sont clairement définies dans les documents de planification existant. Au titre de la planification, il s'agit de :

1. Elaborer et valider avec les parties prenantes un plan de gestion de la RNCE ;
2. Faire signer le décret rectificatif de la RNCE avec ses dix (10) points GPS ;

- **Intrants (68,3%)**

L'évaluation des intrants a révélé un indicateur de synthèse de 68,3%. Cette situation reflète le niveau d'investissement pour la mobilisation du personnel (75%) exprimé par l'adéquation de son effectif et sa capacité grâce à la disponibilité du budget actuel qui couvre les 100% des besoins et sa sécurisation sur plus de trois années (80%). A l'instar du PNZ, le budget de la RNCE est couvert par la subvention de l'Union Européenne et les apports sous forme de projets spéciaux financés par les nombreux donateurs non institutionnels qui accompagnent l'action.

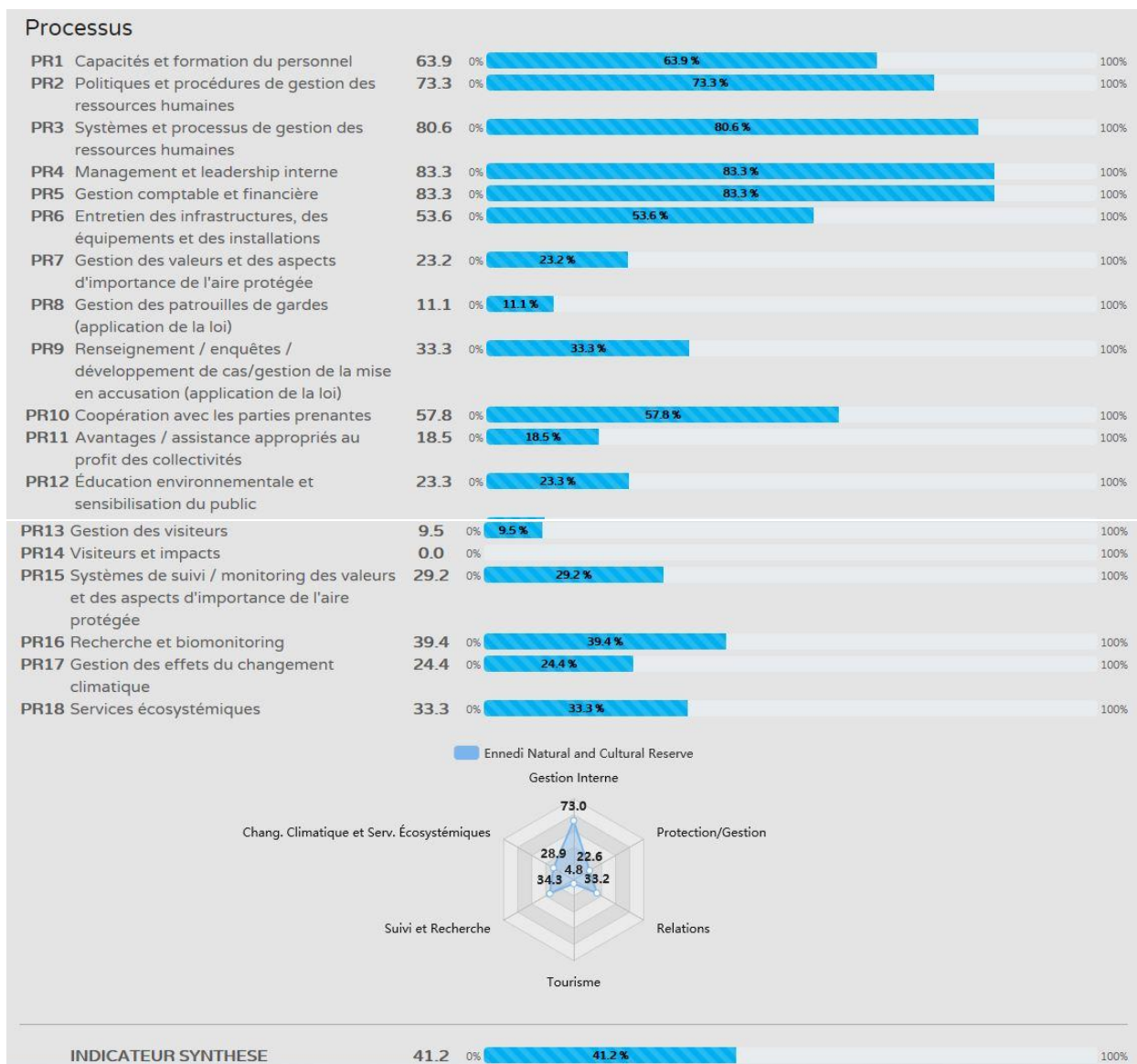


Malgré les faiblesses de scores affichés au titre des informations de base (38,79%) et des infrastructures et installations en cours de construction ou d'acquisition (47,79%), la mobilisation actuelle des intrants (ressources humaines, matérielles et financières) offre pour le moment les conditions pour une gestion efficace et efficiente de l'aire protégée. Pour maintenir le cap actuel ou consolider les acquis, il suffit de :

1. Finaliser la construction du bureau, des autres installations et acquérir le matériel complémentaire ;
2. Intégrer les gardes sélectionnés et formés au titre de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat et les doter en armes et munitions ;
3. Renforcer la capacité du personnel et mettre en œuvre une politique de carrière du personnel, de sécurité du job et des mesures incitatives ;
4. Sécuriser l'Accord du PPP et développer des stratégies de financement durable de l'AP.

- **Processus (41,2%)**

Avec un indicateur de synthèse de 41,2%, globalement le processus est en souffrance malgré la disponibilité des intrants, la bonne planification et l'existence du personnel qualifié et motivé par diverses mesures incitatives (salaire, bonus, sécurité sociale, équipements, etc.). Cet état traduit la jeunesse de l'AP qui est encore au stade d'élaboration des stratégies d'approches ou de début de mise en œuvre de certaines comme celles relatives à la LAB et à la LTSS. Le seul bon score affiché concerne la gestion interne du personnel (73,01%). Les autres volets du processus à savoir protection/gestion, les relations, le tourisme, le suivi et recherche et les changements climatiques et services écosystémiques ont affiché des faibles scores avec respectivement 22, 55%, 33,23%, 4,76%, 34,28% et 28,89%.

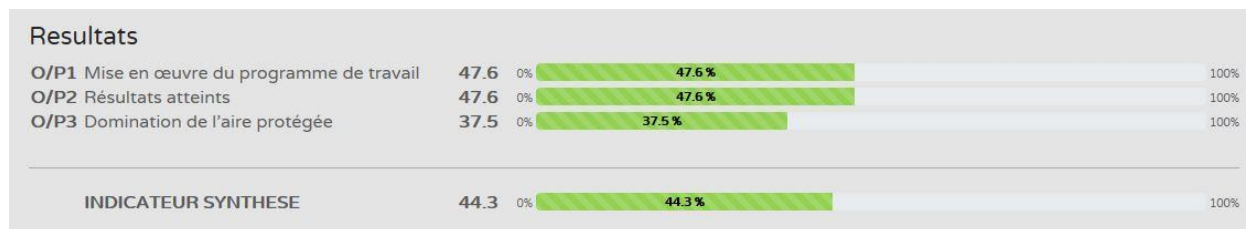


Au vu des bas niveaux des indicateurs concernant les faiblesses évoquées, il serait idéal de :

1. Consolider les relations partenariales entre le gestionnaire de l'AP et les acteurs en zone périphérique.
2. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de LAB ;
3. Concevoir et mettre en œuvre un programme d'éducation environnementale ;
4. Améliorer la connaissance et la distribution des espèces par la mise en place d'un dispositif de suivi spécifique ;
5. Améliorer la connaissance des services écosystémiques ;
6. Améliorer la connaissance sur l'hydrologie des ourdis et Guelta ;
7. Caractériser les effets du changement climatique sur les éléments clés de gestion et développer des mesures d'adaptation, de mitigation et de suivi des impacts ;
8. Elaborer et valider avec les parties prenantes le Plan de Développement Touristique (PDT).

- **Résultats (44,3%)**

Malgré la disponibilité des intrants et l'existence d'une bonne planification des activités, l'indicateur de synthèse du résultat évalué à **44,3%** a été impacté par les faiblesses constatées au niveau du processus.

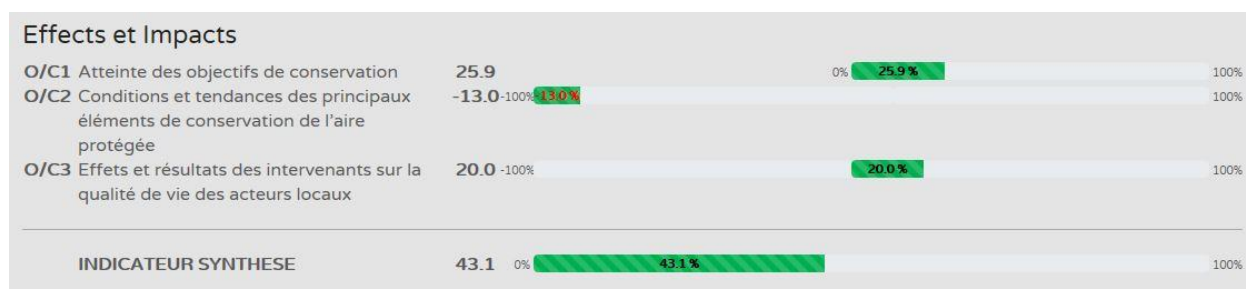


La mise en œuvre du programme de travail, les résultats atteints et la domination de l'AP ont affiché des scores en deçà de 50%. La mise en œuvre du plan de travail et de la domination de l'aire protégée ont été impactés par un problème de gouvernance dû à la non tenue des réunions du CA/CG à cause du blocage lié au processus de révision des Accords du GEFZ et de la RNCE et de l'inexistence des moyens spéciaux et adéquats pour organiser une intervention rapide en cas de nécessités.

1. Renégocier et signer dans les meilleurs délais afin de permettre la tenue des réunions statutaires (CA et CG) et rassurer les partenaires techniques et financier ;
2. Mettre en œuvre la stratégie de développement durable en faveur des communautés (LTSS) ;
3. Créer une base de données archéologiques et négocier des protocoles de recherche avec les universités nationale et internationale.
4. Mettre en place un système d'information et de surveillance ;
5. Négocier et signer des protocoles de collaboration avec la GNNT et le secteur faune.

- **Effets et impacts (43,1%)**

Globalement, les moyens mis en œuvre dans la gestion de la RNCE ont eu des effets/ impacts évalués à 43,1%. Ces effets/impacts sont expliqués par les faibles scores réalisés par l'atteinte des objectifs de conservation (25,93%), des effets et résultats des intervenants sur la qualité de vie des acteurs locaux (20%) et très faiblement par les conditions et tendances des principaux éléments de conservation de l'aire protégée (-13,02%).



Ces effets/impacts sont en partie expliqués par les diverses pressions et menaces qui pèsent sur la gestion de l'AP et du faible impact de la gestion de l'AP sur la qualité de vie des populations riveraines. Pour mieux apprécier les effets/impacts à l'avenir, il suffit de :

1. Faire connaître aux populations de la ZP la mission de l'AP par des sensibilisations ;
2. Promouvoir l'écotourisme par une stratégie de communication et de marketing et orienter les fonds générés par cette activité vers la conservation et le financement des AGR en faveur des populations locales ;
3. Contribuer au développement des zones périphériques des AP par des réalisations d'ouvrages d'utilité publique (école, dispensaire, point d'eau) et des pistes rurales.

III.2.3. La Réserve de Ouadi Rimé Ouadi Achim (RFOROA)

Avec une superficie de 7 795 000 hectares, la réserve de faune de Ouadi Rimé –Ouadi Achim, située entre le 13°57' - 17° 48' Nord et 17° 21' -20°44' est la plus grande des aires protégées du Tchad. Elle a été créée par Décret n° 135/PR/FFPC/PNR du 10 mai 1969 pour la protection des espèces animales clés constituées des antilopes sahélo-sahariennes (Addax nasomaculatus et Oryx algazelle), du guépard, de la gazelle dorcas, de la gazelle dama, des outardes et de l'autruche à cou rouge. Hormis ces espèces animales, la gestion de la RFOROA s'est aussi étendue à la protection du *Balanites aegyptiaca* et des habitats (Owadis, steppes herbeuses et les savanes arbustives).



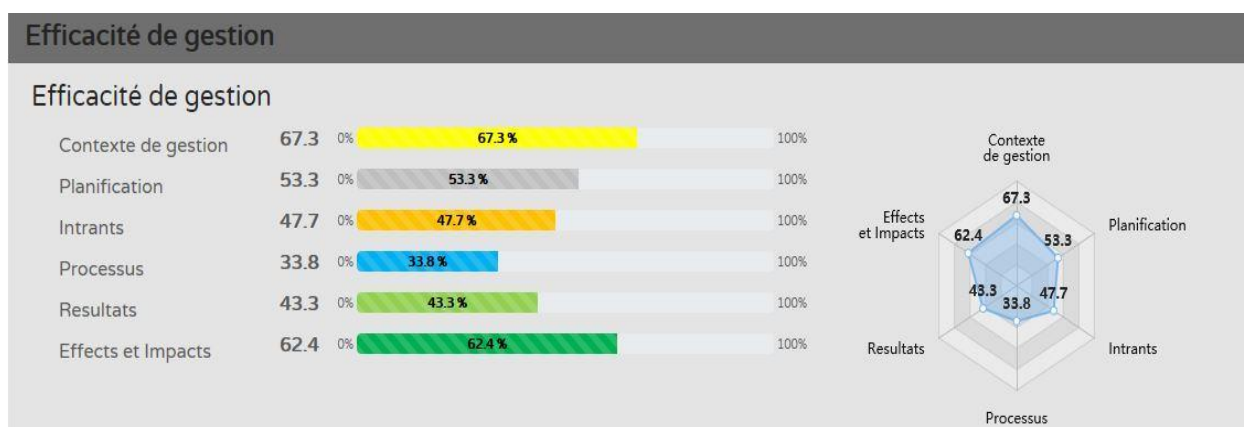
De par sa position géographique dans la bande sahélo-saharienne, la RFOROA subit à la fois les effets conjugués du climat marqués par son aridité et les températures extrêmes et la taille du cheptel qui séjourne dans la réserve à travers ses pressions sur les ressources naturelles. La pression anthropique provient essentiellement de la fréquence répétée des feux de brousse imputée aux trafiquants, de la compétition entre le bétail des transhumants et la faune sauvage autour des prairies, de la destruction du couvert végétal le long des ouadis servant de refuge pour la faune, de la création illégale des points d'eau et de l'agriculture itinérante.

La collecte des données a vu la participation des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, du MEPDD, de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP) et d'un nombre important du personnel des deux projets (Oryx et POROA) intervenant dans la gestion de la RFOROA respectivement sur fonds de Sahara Conservation Fund d'Abu Dahbi et du Programme Indicatif Régional du 11^{ème} FED.

Au vu de l'étendu de l'AP, le nombre du personnel dédié aux activités de la LAB est complètement en déphasage avec les normes édictées par l'UICN. Le plan de gestion de la RFOROA est encore au stade d'élaboration, les infrastructures, les installations et l'équipement requis pour effectuer les missions régaliennes en toute sécurité et d'évaluer l'effort des patrouilles se mettent en place graduellement. Malgré l'existence de trois projets (Oryx, POROA, projet BM) avec des ressources financières conséquentes et sécurisées, la réelle synergie d'action fait encore défaut.

A l'instar des autres AP, les questions liées aux changements climatiques ne sont pas prises en compte dans la gestion actuelle de l'Aire Protégée (AP) et aucune étude n'a été menée pour améliorer la connaissance sur les services éco systématiques offert par l'AP.

Globalement, l'évaluation de l'efficacité de gestion de la RFOROA a donné lieu à un radar très proche de l'équilibre de par son allure.



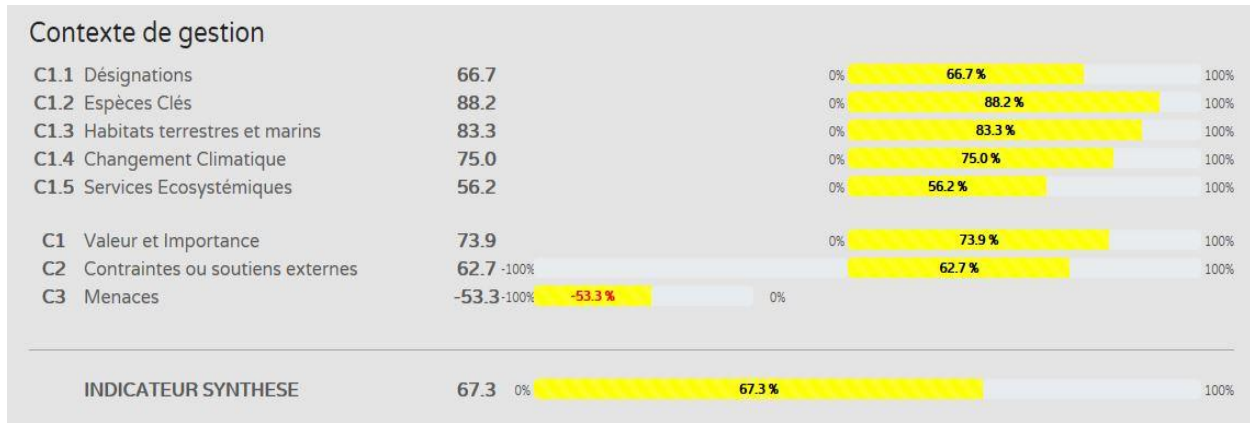
De manière détaillée, les valeurs atteintes par chaque élément du cycle de projet sont présentées et commentées comme suit :

- **Contexte de gestion (67,3%)**

Le score de 67,3% montre que le gestionnaire de la RFOROA a bénéficié du soutien politique des institutions en charge de l'environnement, des autorités administratives déconcentrées et de l'appui des communautés de la périphérie malgré les contraintes ci-après :

- Implantation des forages, installation des cultures de décrue dans une certaine partie de la réserve et destruction des arbres le long des ouadis ;
- Absence d'un plan d'aménagement (processus d'élaboration engagé par les parties prenantes) ;
- Limites non claires dans certains endroits de la RFOROA ;
- Nombre de gardes très en deçà du seuil du ratio garde /superficie ;
- Absence d'infrastructure et insuffisance d'équipement pour les secteurs ;
- Absence d'un plan de renforcement de capacité du personnel (chef de secteur, garde, autres cadres) ;

- Connaissances limitées sur la flore, la caractérisation des habitats et sur certaines espèces animales ;
- Diverses menaces (feu de brousse, agriculture itinérante, etc) évaluées à -53,26% ;
- Méconnaissance des effets des changements climatiques et absence des mesures d'atténuation des effets aux changements climatiques.

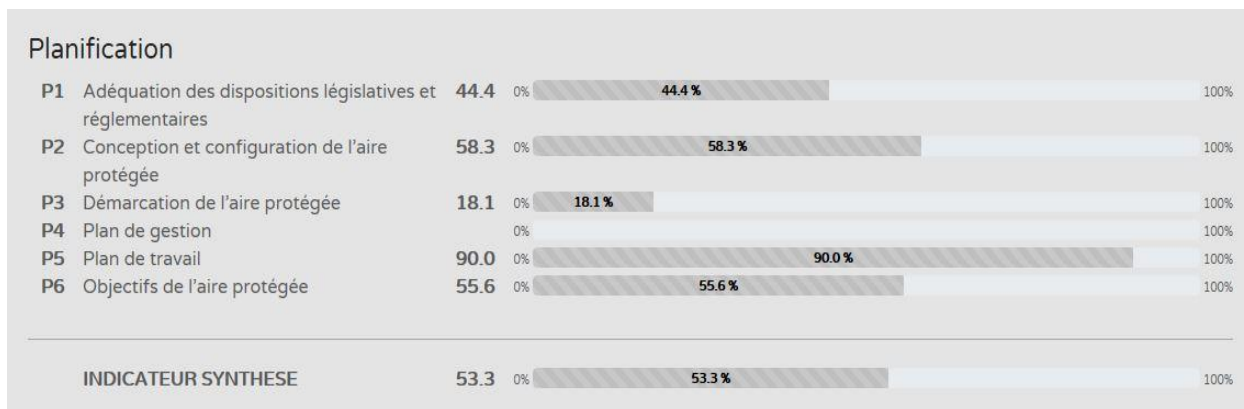


En dépit du contexte difficile, la gestion de la RFOROA orientée vers les cibles de conservation pour lesquelles l'AP a été créé a permis le retour sur site des Addax, des Oryx, de l'Autruche à cou rouge à la faveur d'un vaste programme de réintroduction conduit par SCF et le Ministère en coopération avec l'agence d'Abu DABU connu sous l'appellation « projet Oryx ». Au titre du contexte, la valeur et importance et les contraintes ou soutiens externes ont affiché de bons scores avec respectivement 73,88% et 62,67%. Seules les menaces ont atteint une proportion inquiétante (-53,26%). Pour apporter des améliorations, il suffit de :

1. Clarifier les limites de la RFOROA et proposer un projet de déclassement de sa partie nord fortement dégradé ;
2. Elaborer et valider avec les communautés des conventions de gestion des ressources naturelles ;
3. Mener une étude pour évaluer les effets des changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation ;
4. Caractériser les habitats et mettre en place un protocole de suivi des habitats ;
5. Elaborer et mettre en œuvre avec les parties prenantes une stratégie de gestion des menaces.

- **Planification (53,3%)**

Le décret portant création de la RFOROA a précisé de manière claire les objectifs de conservation des espèces clés. La conception et configuration de la RFOROA de par sa taille, son indice de forme et la longueur de ses limites sont adéquates pour pouvoir protéger les espèces, les habitats et les autres valeurs et favoriser le maintien des processus naturels dans ce contexte sahélo-saharien caractérisé par de faibles densités humaines.



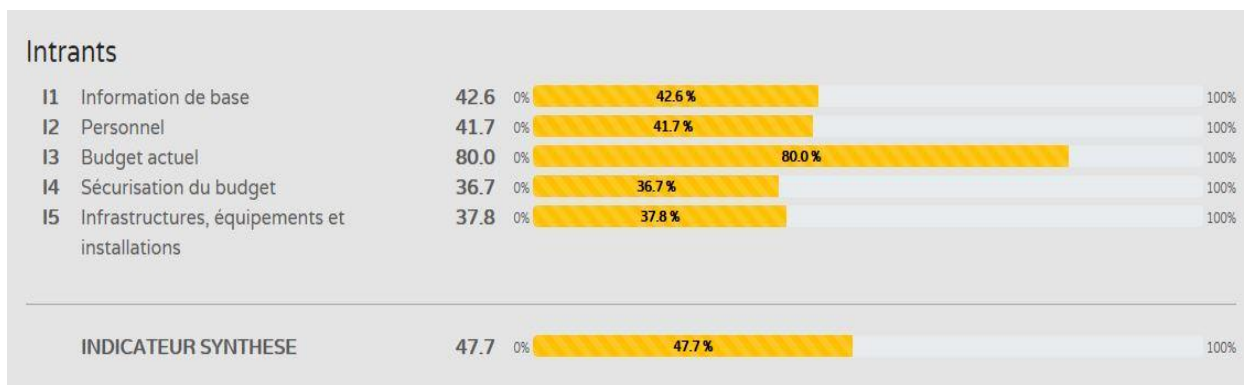
Malgré l'absence d'un plan de gestion qui au stade d'élaboration, l'évaluation des sous – indicateurs de la planification a permis d'avoir des scores importants au niveau de la conception et configuration de l'AP, du plan de travail et des objectifs de l'AP avec respectivement 58,33%, 90% et 55,56%. L'adéquation des dispositions législatives et réglementaires et la démarcation de l'AP ont obtenu des faibles scores avec respectivement 44,44% et 18,06%. Le processus d'élaboration est engagé dont la vision et les objectifs sont déjà validés.

Il est noté avec satisfaction trois projets en cours d'exécution au niveau de la RFOROA dotés des ressources financières non des moindres, du personnel et des moyens pour assurer la gestion de l'AP. Nous constatons que la synergie entre les projets intervenant dans la RFOROA est en train de se mettre en place. Pour consolider les acquis, il suffit de :

1. Finaliser et valider le plan de gestion de la RFOROA avec les parties prenantes assorti clairement d'une vision et des objectifs d'ici la fin 2022 ;
2. Elaborer un plan d'actions (PTBA) fédérateur devant mutualiser les efforts des intervenants ;
3. Penser dès à présent à développer une stratégie de mobilisation des fonds pour la gestion durable de la RFOROA.

- **Intrants (47,7%)**

L'évaluation a révélé un taux d'intrants de 47,7% très en deçà des seuils minimums requis malgré la disponibilité des ressources financières importantes injectées par les deux projets (POROA sur financement du 11^{ème} FED et Oryx sur financement de l'Agence d'Abu Dhabi pour l'environnement) au profit de la réserve et sécurisées sur au plus une année. Cette situation s'explique par le fait que chaque projet veut atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. En sommes, le projet Oryx s'est focalisé plus sur la translocation des espèces disparues (Oryx et Addax) pour renforcer la diversité biologique et le POROA bien qu'il est financé pour apporter l'appui nécessaire à l'aménagement et à la gestion de la RFOROA est dans sa période d'exécution où l'essentiel doit être fait en 2021.



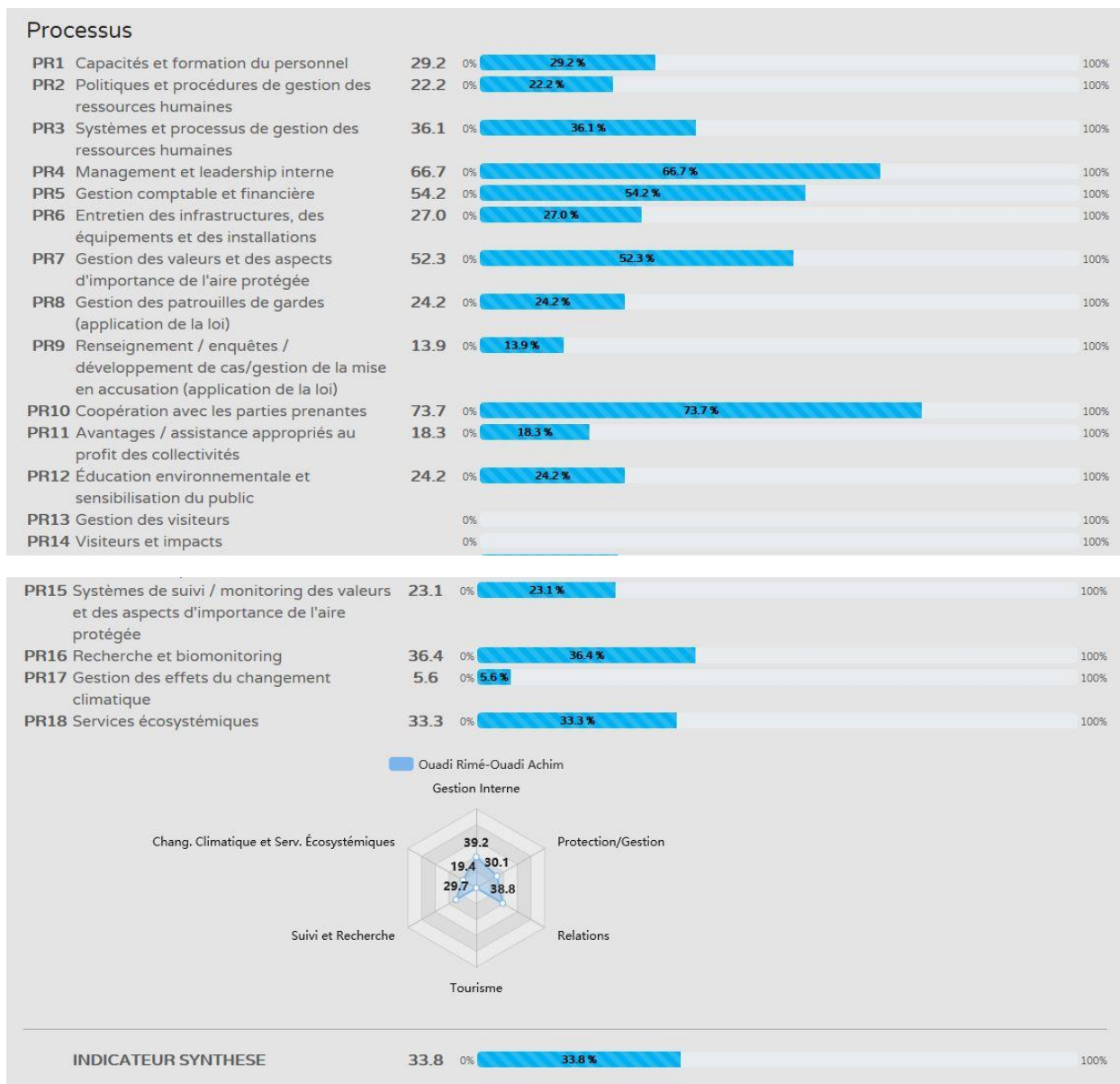
Excepté le sous-indicateur relatif au budget actuel qui est évalué à 80% du fait de sa sécurisation par les bailleurs (EU, Agence d'Abu Dhabi, etc.), les autres sous-indicateurs ont affiché des scores en dessous de 50% tels que montrés par le graphique ci-dessus.

Malgré la disponibilité des ressources financières des partenaires et l'accompagnement de l'Etat, les investissements prévus ne sont pas totalement réalisés et les actions en faveur de l'application de la loi, de la recherche et monitoring, des ressources humaines et des engagements au profit des communautés périphériques sont encore insuffisantes et n'offrent pas les conditions pour assurer une gestion efficace de l'AP. Il est attendu le renforcement de l'effectif des gardes par le recrutement local et leur intégration, la construction des infrastructures, l'acquisition des équipements de travail et la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines. Pour apporter des améliorations ou corriger les insuffisances, il importe de :

1. Intégrer à la fonction publique les surveillants pisteurs recrutés localement et formés par le projet POROA ;
2. Doter en arme et munitions les gardes affectés et nouvellement intégrés ;
3. Renforcer les capacités opérationnelles des gardes et des autres catégories du personnel par des formations et la mise à disposition du matériel adéquat ;
4. Mettre à la disposition des secteurs d'intervention les infrastructures et des équipements indispensables pour leur mission (radio, GPS, Jumel d'observation, couchage, tenue, etc) ;
5. Développer une stratégie de mobilisation des fonds pour assurer la gestion durable de la RFOROA après les phases de POROA et du projet Oryx.

- **Processus (33,8%)**

Le faible score de l'indicateur de synthèse (33,8%) reflète la faiblesse des résultats obtenus dans l'évaluation de la gestion interne (39,23%, de la protection et gestion (30,1%), des relations (38,8%), du tourisme (0%), du suivi et recherche (29,7%) et des Changement climatique et service écosystémique (19,4%). Au niveau du processus, l'évaluation de l'ensemble des éléments constituant le processus, seuls le management et leadership interne, la gestion comptable et financière, la gestion des valeurs et des aspects d'importance de l'AP et la coopération avec les parties prenantes ont affiché des scores satisfaisant avec respectivement 66,67%, 54,17%, 52,31%, 52,31%. La plupart des éléments ont obtenu des scores en dessous de 50% voire 0% pour le cas du tourisme qui est expliqué par l'absence d'activités touristiques. En dépit de l'existence de moyens financiers importants, la gestion actuelle de l'AP souffre d'insuffisances en matière d'approche et de stratégie.



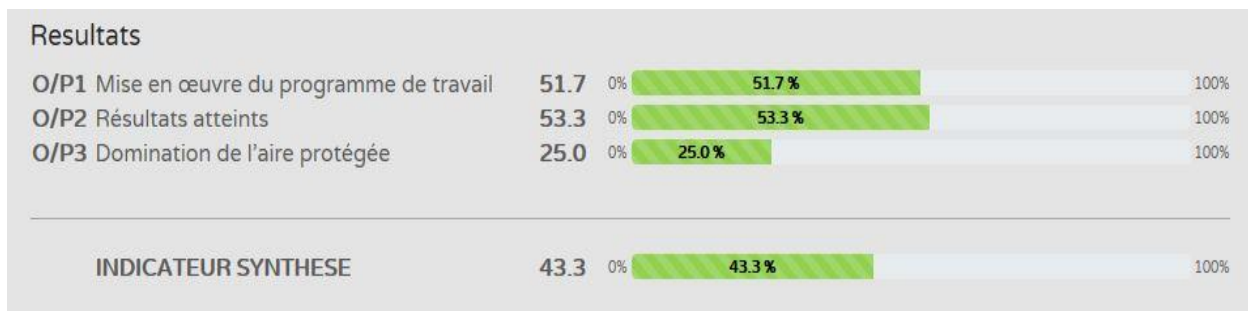
Pour s'assurer d'une amélioration à l'avenir, il convient de relever plusieurs défis entre autres l'amélioration de la gestion du personnel, l'élaboration d'une stratégie LAB, le développement des relations et cadre de collaboration avec les parties prenantes, la promotion de l'éducation environnementale, la gestion du tourisme, le système de suivi des espèces et le bio monitoring, la gestion des effets du changement climatique et la caractérisation des services écosystémiques. En priorité, il s'agit de :

1. Renforcer l'effectif des gardes et améliorer leurs capacités opérationnelles en matière d'investigation, de procédures judiciaires et de gestion des patrouilles ;
2. Améliorer les conditions de travail des gardes et établir un manuel de gestion des ressources humaines ;
3. Renforcer le système de biomonitoring pour assurer le suivi des principales espèces animales et floristiques ;

4. Initier et/ou renforcer la collaboration avec les institutions de recherche (universités par exemple) pour faire la recherche orientée vers la conservation des espèces phares.

- **Résultats (43,3%)**

Malgré la disponibilité des intrants et l'existence des plans d'action par projet, l'indicateur de synthèse du résultat a affiché un score de 43,3%. L'indicateur des résultats a été impacté par les faiblesses constatées au niveau du processus et des intrants. Au niveau des résultats, les sous-indicateurs relatifs à la mise en œuvre du plan de travail et les atteints des résultats ont affiché des scores très proche de la moyenne respectivement de l'ordre de 51,67% et 53,33%. Le sous-indicateur domination de l'aire protégée qui a influé sur l'évaluation des résultats a été fortement impacté par le contrôle limité de la superficie de l'AP par les patrouilles, la capacité minimale d'organiser une intervention rapide avec l'appui aérien et l'absence totale des moyens spéciaux pour organiser une intervention rapide. Actuellement, les réelles patrouilles exécutées au sein l'AP sont réalisées sans moyens requis dans un rayon circonscrit autour de la base vie.



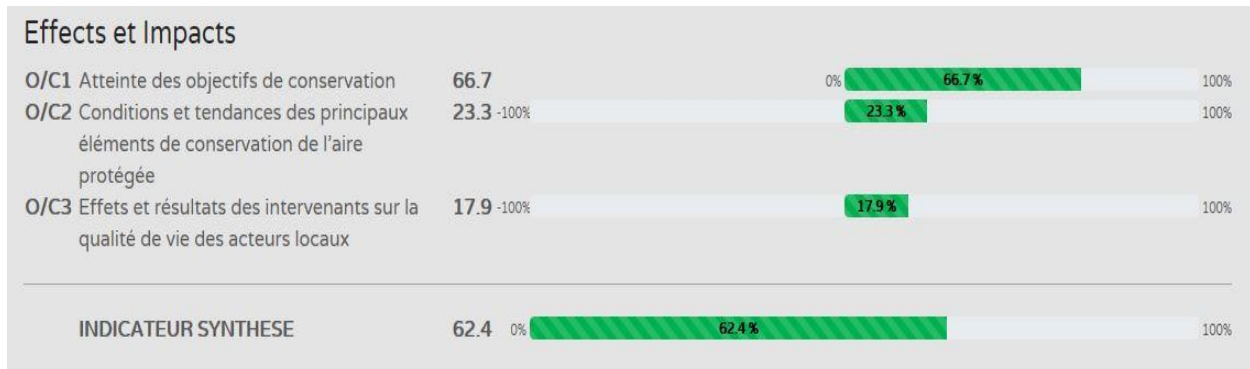
Dans ses conditions, il n'est pas permis d'espérer des résultats adéquats. A cet effet, il convient de :

1. Développer une stratégie LAB fondée sur la prévention et la proactivité et mobiliser tous les moyens (matériels, humains et financiers) indispensables à sa mise en œuvre ;
2. Promouvoir la synergie d'actions entre les partenaires pour assurer la mise en œuvre du PTBA fédérateur dans les conditions optimales ;
3. Promouvoir l'éducation environnementale dans les villages et ferricks autour de la RFOROA ;
4. Assurer la mise en œuvre de communication à travers un cadre où d'autres moyens ;
5. Accorder des facilités pour la recherche et l'encadrement des étudiants par de stage ;
6. Assurer la mise en œuvre du programme de gestion et de lutte contre les feux de brousse par l'ouverture, l'entretien des pistes et des feux précoces ;
7. Renforcer la coopération avec les autorités locales et la justice.

- **Effets et impacts (62,4%)**

Les moyens mis en œuvre dans la gestion de l'AP malgré les faiblesses constatées dans les processus et les résultats ont généré des effets/impacts importants (62,4%). Ce fort score est expliqué par le succès de la réintroduction des espèces disparues (Addax, Oryx, Autruche à cou

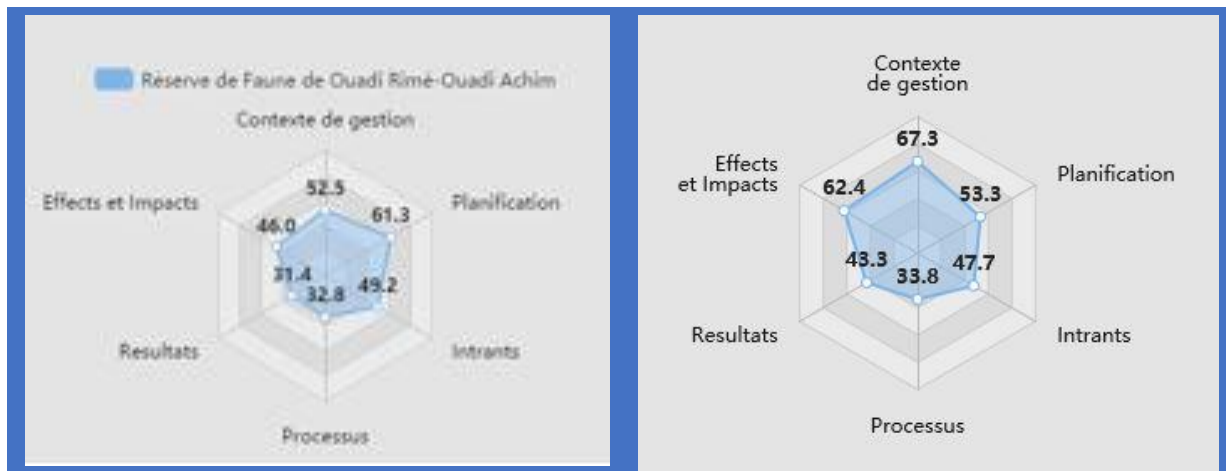
rouge) pour lesquelles l'AP a été créé et leur parfaite adaptation. A travers ce programme de réintroduction réussie la gestion de l'AP s'achemine vers l'atteinte des objectifs de conservation.



Les sous-indicateurs relatifs aux conditions et tendances des principaux éléments de conservation et des effets et résultats des intervenants sur la qualité de vie des acteurs locaux ont affiché des faibles scores. En effet, les conditions d'existence des communautés autour de la réserve sont restées encore précaires et leur dépendance à l'égard des ressources naturelles est en perpétuel augmentation du fait de l'accroissement du cheptel et de son mode. Pour inverser la tendance, il suffit de :

1. Garantir aux communautés riveraines à travers la gestion de la réserve la fourniture des services écosystémiques de qualité pour contribuer à l'atteinte du bien-être matériel et immatériel ;
2. Développer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation aux effets des changements climatiques ;
3. Etablir des conventions locales de collaboration avec les populations nomades et sédentaire aux fins d'assurer une gestion durable des ressources naturelles.

En comparant les radars finaux des évaluations de l'efficacité de gestion de mars 2020 et d'octobre 2021, il ressort les observations suivantes : légère amélioration du contexte de gestion et malgré une détérioration dans la planification et avec des intrants similaires, il y a eu une nette amélioration des résultats qui ont généré des effets/impacts du fait des progrès dans le processus.



III.2.4. La Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL)

Créée par Décret n°169/PR/EFPC/PNR du 2 juillet 1974 sur un espace de 135 000 hectares, la Réserve de Faune de BINDER-LERE est constituée en vue de conserver la richesse naturelle du secteur en faune sauvage, en flore et en sites touristiques.

La gestion quotidienne en régie de la RFBL depuis sa création en régie étaient orientée vers la conservation des espèces animales clés (*Loxodonta africana*, *Trichechus manatus*, *Giraffa camelopardalis* et *Panthera pardus*), des espèces végétales clés (*Balanites aegyptiaca*, *Khaya senegalensis*, *Prosopis africana* et *Daniella oliveri*) et la protection des habitats et couverture constitués des rivières, lacs et marres et des forêts galeries.

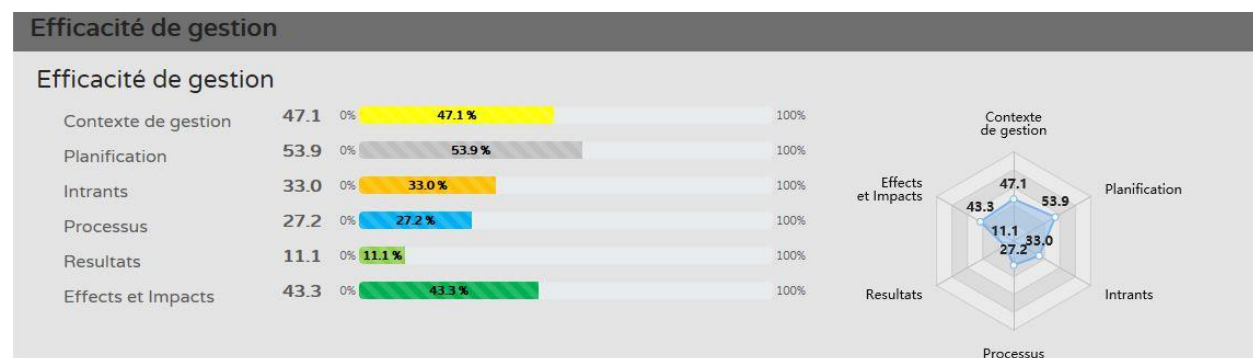


Les principales menaces qui pèsent sur la gestion de l'AP sont dues à la pression anthropique (Agriculture itinérante, Pâturage nomade et l'utilisation des herbicides), à l'envahissement des Lacs Léré et Trené par la jacinthe d'eau et l'Erosion des sols et sédimentation.

Les questions liées aux changements climatiques ne sont pas intégrées dans la gestion actuelle de l'AP et il est noté l'absence de stratégie résiliente face aux effets des changements climatiques et aucune étude sur la caractérisation des services éco systématiques offerts par l'aire protégée.

La RFBL a évolué sans ressources financières et matérielles dédiés à sa gestion depuis sa création. L'Etat n'a mis à disposition que quelques agents sans moyens de travail et la réserve n'a bénéficié d'aucun projet.

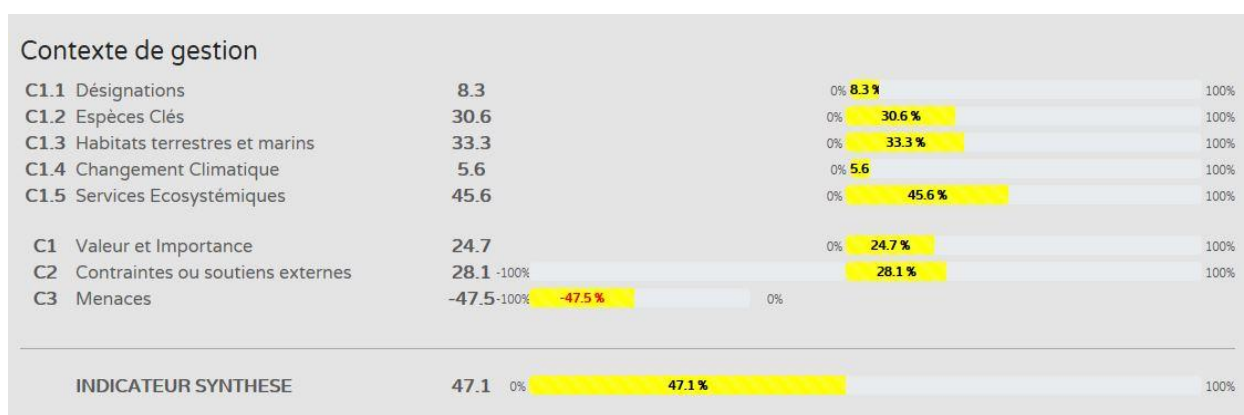
Globalement, l'évaluation de l'efficacité de gestion de la RFBL a donné lieu à un radar déséquilibré de par son allure montrant des scores faibles pour la plupart des éléments du cycle du projet.



De manière détaillée, les valeurs atteintes par chaque élément du cycle de projet sont présentées et commentées comme suit :

- **Contexte de gestion (47,1%)**

Tous les sous –indicateurs du contexte de gestion ont affiché des scores faibles allant d’un minimum de -47,5% pour les menaces à un maximum de 45, 56% pour les services écosystémiques. La valeur atteinte par l’indicateur de synthèse (**47,1%**) laisse apparaître que la RFBL n’a pas bénéficié d’un soutien malgré l’acte qui l’a créé dans l’objectif de protéger des espèces clés parmi lesquelles le Lamantin d’Afrique de l’Ouest classée vulnérable. La RFBL a évolué dans un contexte marqué par une démographie galopante où l’on observe une forte pression sur les ressources naturelles notamment la terre. La RFBL est cernée par les champs et les villages et des nouveaux établissements humains sont créés dans l’emprise du corridor de la faune. N’eut été le respect de la culture véhiculée par une tradition encore forte, l’espèce endémique (Lamantin) serait disparue.



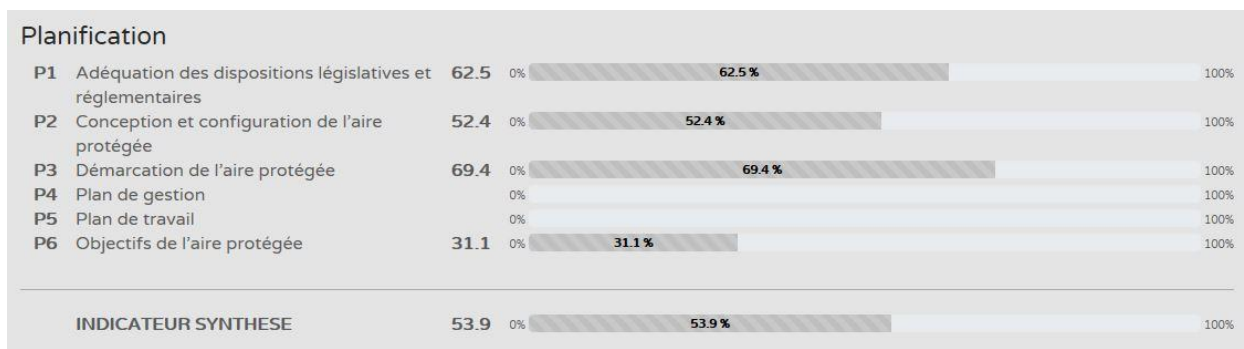
Le contexte de gestion de la RFBL n’a pas offert les conditions favorables à la gestion de l’AP à cause de nombreuses contraintes exogènes et du faible niveau d’intégration des valeurs et de l’importance de la désignation de l’AP. Cet état s’est reflété par les faibles scores affichés dans le tableau ci-dessus pour chaque élément du contexte. Pour apporter des améliorations, il convient de :

1. Limiter la pression anthropique émanant des transhumants et des pêcheurs ;
2. Faire un inventaire de la faune ;
3. Mettre en place un mécanisme de suivi des espèces animales et végétales clés ;
4. Mettre en place un cadre de concertation des principaux acteurs autour de la RFBL ;
5. Améliorer la connaissance des services écosystémiques et des effets des changements climatiques.

- **Planification (53,9%)**

Les objectifs de conservation sont clairement fixés par le Décret portant création de la RFBL. La valeur moyenne de 53,9% affichée au niveau de la planification est expliquée par l’évaluation très positive de l’adéquation des dispositions législatives et réglementaires (62,5%) due à la

promulgation de l'acte par l'autorité, à la clarté des limites et au respect des engagements internationaux, de la conception et configuration de l'AP (52,38%) prouvée par la taille, l'indice de forme et la longueur des limites de l'AP et de la démarcation de l'aire protégée (69,44%).



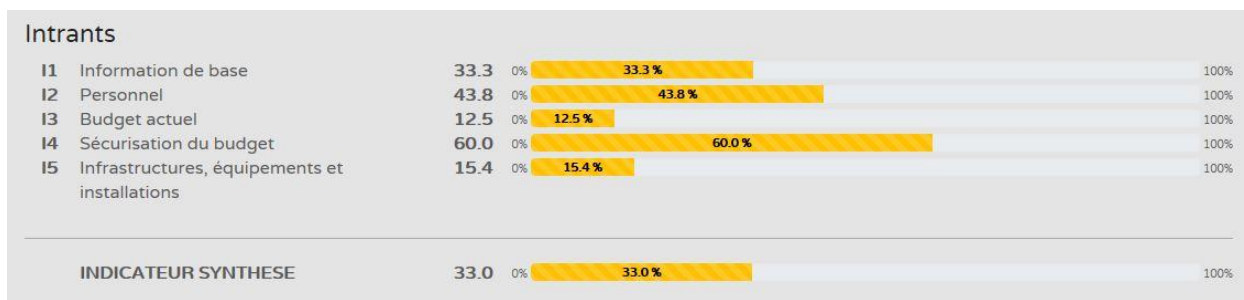
Les faiblesses constatées résultent de l'absence d'un plan d'aménagement et de gestion de la RFBL, d'un plan de travail assorti d'un budget pour l'année 2020 et de la faible perception des objectifs de l'AP par les communautés périphériques expliquant le score de 31,11%.

En définitive, nous notons l'inexistence des documents de planification. Au titre du partenariat signé depuis septembre 2021 entre le Gouvernement du Tchad et l'ONG NOE, d'œuvrer pour :

1. Elaborer et valider avec un plan de gestion d'ici 2023 avec les parties prenantes ;
2. Elaborer un Plan de Travail et Budget Annuel et assurer sa mise en œuvre ;
3. Connaître et sécuriser le corridor fonctionnel de la faune ;
4. Rendre visible les limites de l'AP telles que définies dans le décret de création ; démarcation des limites de l'AP et les rendre visibles ;

- **Intrants (33%)**

L'évaluation des intrants a révélé un indicateur de synthèse de 33%. Hormis la sécurité du salaire de quelques agents affectés dans le cadre de la gestion de l'AP, il n'existe aucun budget d'investissement pour la mobilisation des ressources humaines, l'acquisition du matériel et le développement des infrastructures. La situation de la RFBL est similaire à celle de Manda. Tous les éléments illustrant les intrants ont affiché des scores faibles tels que le montre le diagramme ci-dessous. Cette situation est due essentiellement au manque des ressources financières émanant de l'Etat et aussi de l'absence d'un PTF pour accompagner le Gouvernement à entreprendre des actions en faveur de la conservation de la RFBL.

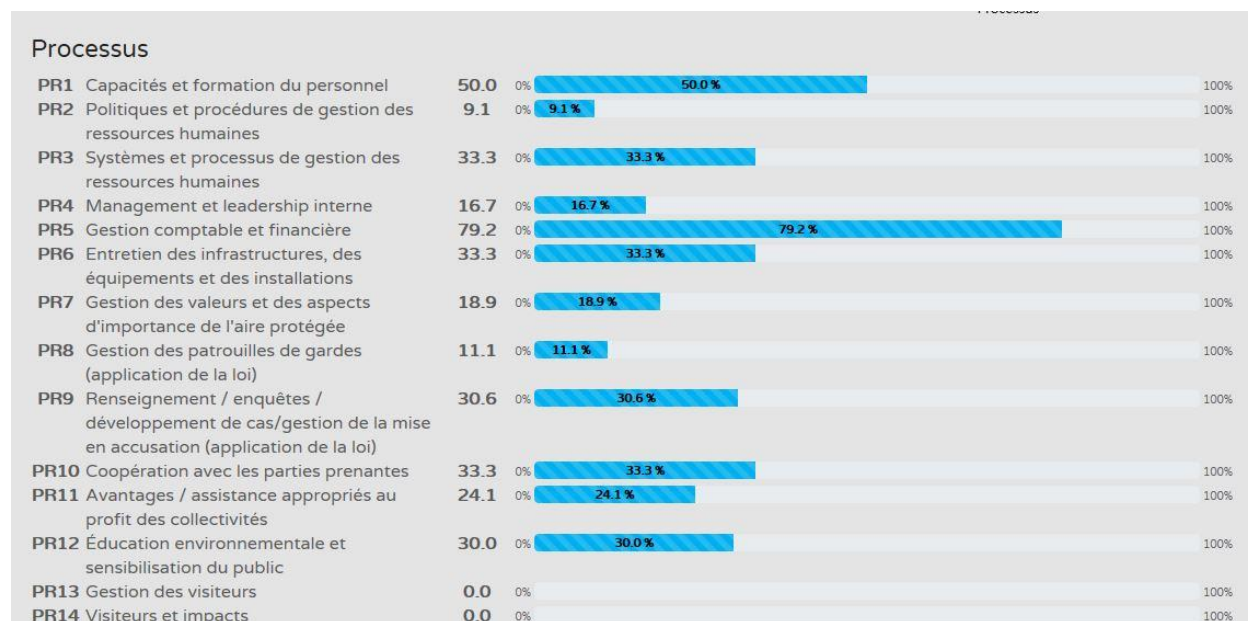


La mobilisation actuelle des intrants (ressources humaines, matérielles et financières) en 2020 n'offre pas de support pour une gestion efficace et efficiente de l'aire protégée. Au titre de l'Accord de partenariat scellé en 2021, il conviendra de :

1. Mobiliser le personnel dédié à la gestion de la RFBL ;
2. Renforcer la capacité du personnel et mettre en œuvre une politique de carrière du personnel ;
3. Renforcer les capacités du personnel par des formations ;
4. Mettre en place une politique de gestion et de motivation des ressources humaines ;
5. Développer les infrastructures et acquérir le matériel indispensable ;

- **Processus (27,2%)**

Avec un indicateur de synthèse évalué à 27,2%, le processus est en souffrance. Cet état traduit l'absence d'une prise en charge adéquate de l'AP par l'Etat. Cela s'est illustré par le manque d'approche et de stratégie par faute de moyens. Les éléments constitutifs du processus à savoir gestion interne, protection/gestion, relations, tourisme, suivi et recherche et changements climatiques et services écosystémiques ont affiché des faibles scores avec respectivement 33,93%, 20,2%, 29,1%, 0%, 28,5% et 31,3%. Au sein des éléments constitutifs, il est constaté des disparités où l'on a observé un fort score de 79,17% pour la gestion comptable et financière mise en place par NOE depuis son installation en 2020 au titre de la gestion interne et 0% pour la gestion des visiteurs et des impacts au titre du tourisme qui n'a pas connu un essor depuis la création de l'AP.



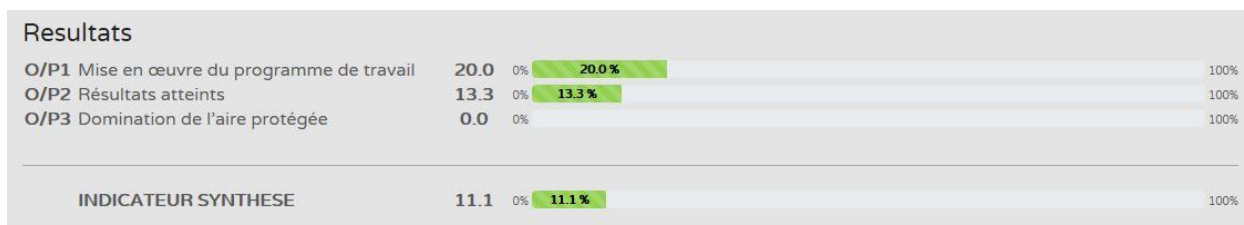


Au vu des bas niveaux des indicateurs concernant les faiblesses évoquées, il serait idéal de :

1. Mettre en place les politiques et procédures de gestion et de renforcement des capacités des ressources humaines (règlement intérieur, plan de formation du personnel, etc) ;
2. Elaborer et valider une stratégie de LAB avec l'ensemble des parties prenantes ;
3. Mettre en place un cadre de concertation incluant toutes les parties prenantes ;
4. Améliorer la connaissance et la distribution des espèces dans l'espace et dans le temps par des actions de monitoring ;
5. Caractériser les effets du changement climatique sur les éléments clés de gestion et développer des mesures d'adaptation, de mitigation et de suivi des impacts ;
6. Caractériser et quantifier les services écosystémiques ;
7. Consolider les relations partenariales entre le gestionnaire de l'AP et les acteurs en zone périphérique.

- **Résultats (11,11%)**

En l'absence d'un PTBA, l'évaluation des résultats a été faite sur la base des catégories d'activités énoncées par le conservateur. Les activités listées sont centrées sur la gestion administrative, la surveillance et la LAB, la recherche, l'information et la sensibilisation et l'appui aux communautés périphériques sans moyens dédiés. Le très faible score pour l'indicateur de synthèse du résultat (**11,11%**) traduit clairement le niveau d'exécution des activités réalisées simplement grâce au courage, à la créativité du conservateur et à l'implication encore timide de NOE en quête de négociation d'un Accord de partenariat avec la LAB sur les aspects de la LAB à travers la GFF.

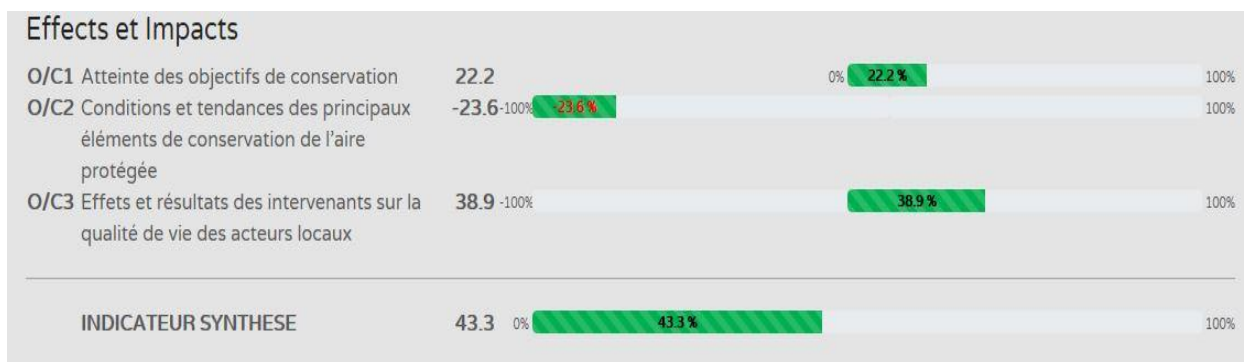


Il est constaté au niveau de la domination de l'AP le contrôle d'une superficie minimale de la RFBL par les activités de patrouille, l'absence des moyens spéciaux pour organiser une surveillance adéquate et une intervention rapide en cas de nécessité. Les résultats atteints ont affiché un score en deçà de celui de la mise en œuvre du plan de travail et de la dénomination de l'aire protégée du fait d'un problème de gouvernance dû à la non tenue.

1. Acquérir le matériel et équipement spécifiques à la LAB (GPS, Dolorme, Radio, etc) ;
2. Elaborer un plan de travail assorti d'un budget ;
3. Elaborer et valider une stratégie en faveur des communautés périphériques ;

- **Effets et impacts (43,3%)**

L'indicateur de synthèse des effets/impacts est en dessous de 50%. Il traduit les faibles scores obtenus par l'atteinte des objectifs de conservation (22,22%) du fait de la réduction et ou disparition de certaines espèces et la forte dégradation de la flore depuis la création de l'AP à nos jours, des effets et résultats des intervenants sur la qualité de vie des acteurs locaux (38,89%) non encore appréciables et très négativement par les conditions et tendances des principaux éléments de conservation de l'AP (-23,6%).



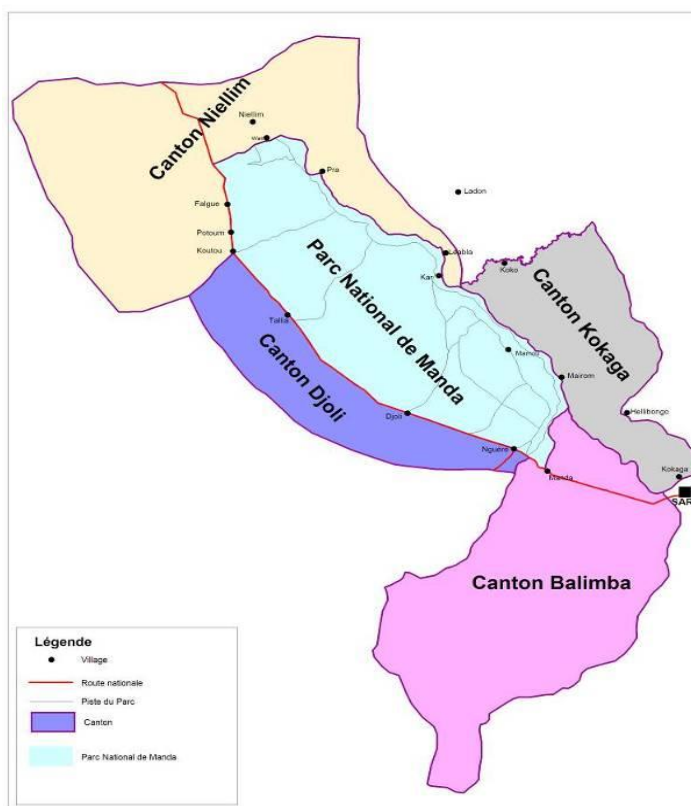
Les pressions et menaces persistent encore du fait du faible impact de la gestion de l'AP sur la qualité de vie des populations riveraines. Les conditions d'existence des communautés autour du parc sont précaires et leur dépendance à l'égard des ressources naturelles n'a cessé de croître. Nous déplorons l'absence d'un schéma provincial de gestion de l'espace dans ce contexte où la densité humaine au km² est parmi les plus élevées du pays. Pour apporter des améliorations, il importe de :

1. Contribuer au développement des zones périphériques des AP par des réalisations d'ouvrages d'utilité publique (école, dispensaire, point d'eau) et des pistes rurales ;
2. Réaliser un inventaire de la faune au démarrage de l'action ;
3. Promouvoir l'écotourisme par une stratégie de communication et de marketing et orienter les fonds générés par cette activité vers la conservation et le financement des AGR en faveur des populations locales.

III.2.5. Le Parc National de Manda (PNM)

Avec une superficie de 114.000 hectares, le Parc National de Manda (PNM) est la 2ème AP créée par décret n°56/EFPC du 19 Mars 1965 sur le site d'une ancienne réserve dans l'objectif de préserver la biodiversité typique de la zone soudanienne, et plus spécifiquement : « Ce parc national est constitué en vue de la propagation, la protection et la conservation de la vie animale sauvage et de la végétation sauvage dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public »

La collecte des données a vu la participation des services déconcentrés du MEEP, de la DCFAP et des acteurs en périphérie de l'AP à savoir les comités cantonaux de développement (CCD) issus de quatre (04) cantons entourant le PNM tel que le montre la carte.



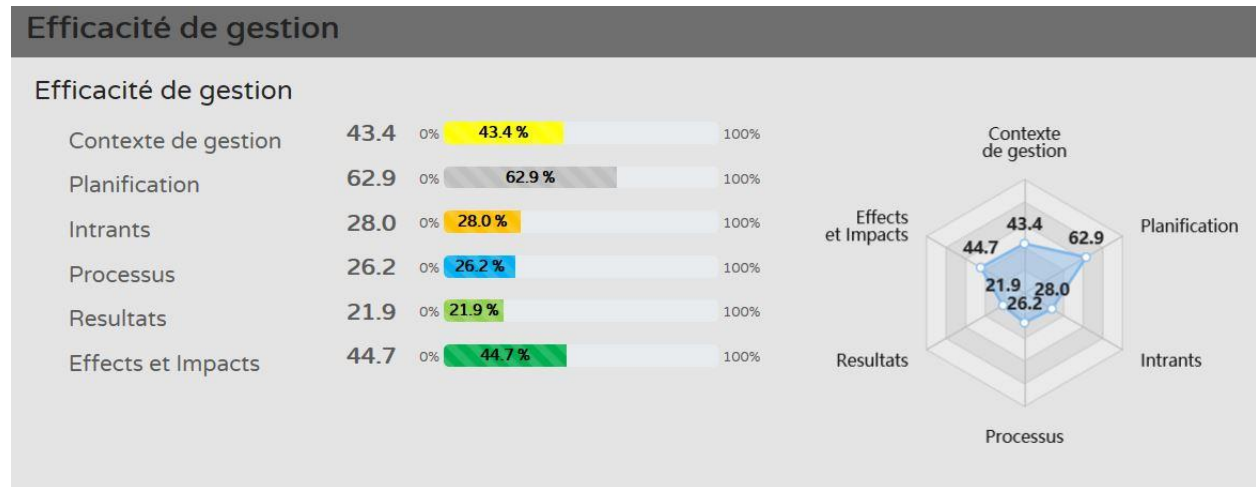
Situé au sud du Tchad, dans la Région du Moyen Chari (département du Bahr Kô), entre les latitudes 9°20 - 9°50 Nord et les longitudes 17°45 - 18°20, le PNM subit les menaces du pastoralisme transfrontalier et de la population galopante de la grande métropole Sarh qui est à 25 km à vol d'oiseau. Hormis ses menaces d'origine anthropique en provenance des quatre cantons périphériques où l'on note une densité de 21,8 habitants au km², le PNM subit une forte pression de l'élevage extensif, des prélèvements des ressources naturelles (braconnage d'animaux et coupe de bois) et des feux de brousse par leur fréquence et intensité.

Malgré l'existence d'un plan de gestion élaboré pour la période 2012 – 2022 par les partenaires (FEM, PNUD, UNOPS, Gouvernement Tchadien, autres parties prenantes) qui ont mis en œuvre le projet biodiversité Manda de parties prenantes, le PNM géré en régie ne dispose actuellement aucune équipe dédiée à sa gestion et évolue dans des conditions difficiles ne correspondant à aucune norme en matière de gestion d'une AP. Le PNM est privé des ressources financières, matérielles et humaines pour assurer sa gestion. Il est constaté aussi l'absence d'un partenaire technique et financier et d'une ligne de crédit du trésor public pour couvrir le minimum requis.

La surveillance est assurée par une dizaine d'éléments de la GFF sans moyens d'actions et sans soutien des comités cantonaux périphériques. Nous concluons que le PNM **est dans une situation périlleuse.**

Les questions liées aux changements climatiques ne sont pas prises en compte dans la gestion actuelle de l'AP. Aucune étude n'a capitalisé les services éco systématiques offert par l'aire protégée. Il est aussi noté l'absence de stratégie de résilience et ou d'adaptation aux changements climatiques

Le radar final a affiché une allure déséquilibrée, penchée vers la planification. Tous les indicateurs de synthèse des éléments du cycle du projet sont en deçà de 50% à l'exception de la planification (62,9%).



De manière détaillée, les valeurs atteintes par chaque élément du cycle de projet sont présentées et commentées comme suit :

- **Contexte de gestion**

Le score de **43,4%** laisse apparaitre que l'environnement politique, administratif et social n'a pas apporté suffisamment d'appuis pour la gestion de l'aire protégée orientée sur des cibles de conservation entre autres : la mosaïque d'habitats représentatifs de la zone soudanienne, l'écosystème du Chari, l'écosystème des collines, la diversité biologique faunique constituée d'espèces menacées versées dans la liste rouge par l'UICN (Lycan, Vautour à tête blanche, Circaète de Beaudouin et Grue Couronnée) et autres espèces clés (Lion, Elan de derby, Autruche à cou rouge, Buffle de savane, hypotrague) et le suivi des espèces végétales clés (Amblygonocarpus andongensis, Afzelia africana, Vitellaria paradoxa et Parkia biglobosa).

Contexte de gestion



La gestion du PNM a été fortement influencée par diverses pressions exogènes qui ont eu pour conséquence la disparition des espèces clés pour lesquelles l'AP a été créé à savoir l'Elan de Derby, des buffles de savane et les éléphants, la diminution des autres comme le Lycaon et la forte anthropisation de l'AP marquée par une présence permanente du bétail domestique.

Tous les indicateurs liés au contexte ont affiché des faibles valeurs (entre 0 et moins 50%) dans un contexte de menace sérieuse (-55%) et de contrainte ou soutien externes faibles (12.3%). Malgré la désignation de l'AP par acte depuis les années 64, les espèces clés et les valeurs et importance qui ont justifié la création de l'AP n'ont pas bénéficié d'une protection idéale. De nombreux défis existent. Pour les relever, il convient de :

1. Sécuriser l'aire protégée par la mise à disposition d'une équipe dédiée à sa gestion avec tous les moyens requis ;
2. Renforcer la diversité biologique par la réintroduction des espèces disparues ;
3. Lutter contre les menaces émanant des transhumants et des sédentaires ;
4. Améliorer les relations partenariales avec les comités cantonaux de la ZP et les intégrer dans les organes de gouvernance de l'AP ;
5. Evaluer et quantifier les services écosystémiques ;
6. Evaluer les effets du CC sur la diversité biologique et développer des mesures de mitigations.

• Planification

Le PNM a hérité du projet biodiversité Manda d'un plan de gestion qui a une vision « conserver la structure écologique et le fonctionnement écosystémique du PNM, y compris sa mosaïque d'habitats représentatifs des climats sud-soudaniens à nord-soudaniens et la plaine d'inondation du fleuve Chari, ainsi que les espèces animales présentes, afin de préserver pour l'avenir la richesse de l'environnement spécifique du Sud du Tchad, tout en délivrant des services écosystémiques à la population de sa périphérie et de sa région, en améliorant leurs conditions d'existence et dans le respect de leurs cultures ».

Planification

Planification

P1	Adéquation des dispositions législatives et réglementaires	51.9	0%	51.9 %	100%
P2	Conception et configuration de l'aire protégée	42.9	0%	42.9 %	100%
P3	Démarcation de l'aire protégée	72.2	0%	72.2 %	100%
P4	Plan de gestion	70.0	0%	70.0 %	100%
P5	Plan de travail		0%		100%
P6	Objectifs de l'aire protégée	77.8	0%	77.8 %	100%
INDICATEUR SYNTHESE		62.9	0%	62.9 %	100%

Ledit plan comporte des objectifs assortis des plans d'actions pour la gestion de l'écosystème, du partenariat avec les communautés, de l'écotourisme et de l'administration du parc.

Il est noté l'existence d'une bonne planification des activités dans l'espace et dans le temps avec à l'affiche 62,9% sans moyens de mise en œuvre. Nous déplorons avec amertume l'absence des ressources financières pour financer les actions prévues dans le plan de gestion. Malgré l'existence d'une bonne planification, la conception et la configuration de l'AP de par sa superficie, la longueur de ses limites et son indice de forme qui est à la limite de l'acceptable sont autant des entraves à l'atteinte des objectifs de conservation. Pour y arriver à mettre en œuvre les activités du PAG, il convient de :

1. Mobiliser les ressources financières à partir d'une ligne de crédit du trésor public pour assurer la mise en œuvre de certaines activités du PAG ;
2. Développer une stratégie de mobilisation des fonds et de sécurisation du budget (recherche de PTF) en faveur du PNM ;
3. Réaliser une étude de faisabilité pour la réintroduction des espèces phares ;
4. Etablir un zonage clair et précis et géoréférencer la carte du PNM.

• Intrants

L'évaluation a révélé un faible taux d'intrants (28,0%). Cette situation résulte de l'insuffisance des ressources humaines tant sur le plan qualité que quantité, de l'indisponibilité des ressources financières et matérielles. L'évaluation a révélé l'existence d'une équipe de la GFF constituée de sept agents équipés d'un véhicule et trois motos sans allocation financière pour leur fonctionnement, d'un conservateur et d'un chargé de suivi écologique sans moyen d'actions. Aucune ligne de crédit n'est dédiée à Manda par l'Etat en l'absence d'un partenaire technique et financier. En dehors du salaire de quelques agents, le personnel ne bénéficie d'aucune mesure incitative.

Intrants

Intrants

I1	Information de base	57.4	0%	57.4 %	100%
I2	Personnel	54.2	0%	54.2 %	100%
I3	Budget actuel	12.5	0%	12.5 %	100%
I4	Sécurisation du budget	0.0	0%		100%
I5	Infrastructures, équipements et installations	15.9	0%	15.9 %	100%
INDICATEUR SYNTHESE		28.0	0%	28.0 %	100%

Les pistes ouvertes par le passé ne jouissent d'aucun entretien par faute de moyens et le conservateur n'arrive plus à mobiliser des enquêteurs pour l'aider à collecter des informations sur le braconnage, les espèces phares, faire une surveillance dans les normes et entretenir les quelques infrastructures en ruine. Le budget actuel est limité uniquement à la masse salariale. L'état actuel de l'AP s'achemine vers la situation d'un site en péril par faute des ressources financières et des ressources humaines dédiées à sa gestion.

1. Mobiliser en urgence les ressources financières en faveur de la gestion de l'AP soit à partir du Trésor public pour sa gestion en régie et dans le court terme mettre en place une stratégie de mobilisation des fonds soit à travers un projet ou un cadre partenarial ;
2. Mettre à la disposition du secteur faune de Manda des agents qualifiés en quantité et développer la synergie d'action avec les éléments de la garde forestière et faunique ;
3. Responsabiliser le secteur faune de Manda dans ses prérogatives.

- **Processus**

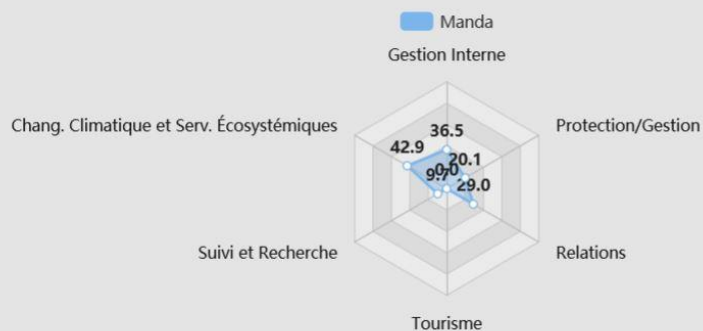
Le PNM ne dispose ni d'une équipe dédiée pour sa gestion au moment de l'évaluation ni des ressources financières pour permettre la mise en œuvre des activités prévues par le plan de gestion pour la période 2012 – 2022. Au vu des constats établis et des bas niveaux des indicateurs, nous affirmons que le PNM traverse une période sombre de son existence. Cette situation explique le faible taux enregistré par le processus (**26.2%**) malgré l'existence d'un plan de gestion étoffé.

Processus

Processus

PR1 Capacités et formation du personnel	50.0	0%	50.0%	100%
PR2 Politiques et procédures de gestion des ressources humaines	40.0	0%	40.0%	100%
PR3 Systèmes et processus de gestion des ressources humaines	24.2	0%	24.2%	100%
PR4 Management et leadership interne	33.3	0%	33.3%	100%
PR5 Gestion comptable et financière	29.2	0%	29.2%	100%
PR6 Entretien des infrastructures, des équipements et des installations	42.1	0%	42.1%	100%
PR7 Gestion des valeurs et des aspects d'importance de l'aire protégée	23.1	0%	23.1%	100%
PR8 Gestion des patrouilles de gardes (application de la loi)	12.1	0%	12.1%	100%
PR9 Renseignement / enquêtes / développement de cas/gestion de la mise	25.0	0%	25.0%	100%

PR10 Coopération avec les parties prenantes	41.7	0%	41.7%	100%
PR11 Avantages / assistance appropriés au profit des collectivités	27.2	0%	27.2%	100%
PR12 Éducation environnementale et sensibilisation du public	18.2	0%	18.2%	100%
PR13 Gestion des visiteurs	0.0	0%		100%
PR14 Visiteurs et impacts	0.0	0%		100%
PR15 Systèmes de suivi / monitoring des valeurs et des aspects d'importance de l'aire protégée	8.3	0%	8.3%	100%
PR16 Recherche et biomonitoring	11.1	0%	11.1%	100%
PR17 Gestion des effets du changement climatique	19.1	0%	19.1%	100%
PR18 Services écosystémiques	66.7	0%	66.7%	100%



INDICATEUR SYNTHESE

26.2 0% 26.2% 100%

L'effort actuel est concentré uniquement que dans les activités de surveillance par des éléments de la garde forestière et faunique déployés en périphérie de l'AP sans aucun plan d'action et avec des moyens très insuffisants. Aussi, il est noté l'existence des relations difficiles entre les Comités Cantonaux et les éléments chargés de la protection du PNM. Par défaut des moyens, de stratégie et d'une planification orientée vers l'atteinte des résultats, il est difficile d'apprécier l'effort de

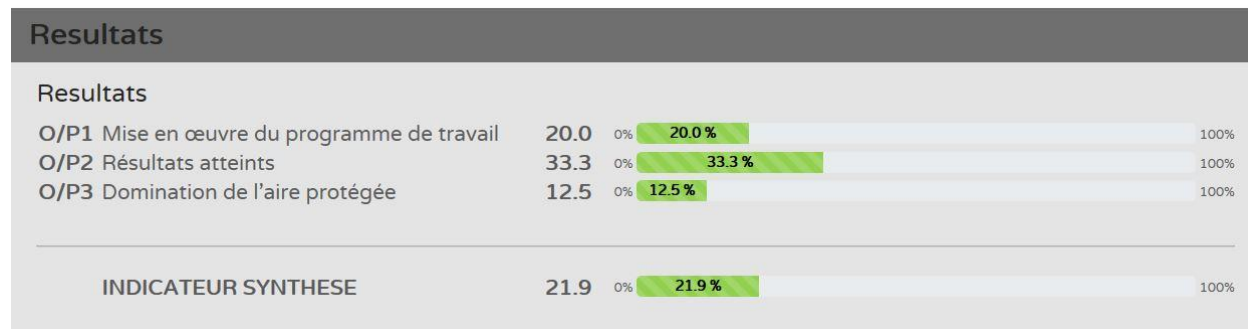
patrouille, de mener des actions préventives, de collecter du renseignement, de développer une collaboration avec les partenaires, etc.

1. Développer une collaboration entre l'AP et les communautés cantonales ;
2. Développer une stratégie de mobilisation des ressources financières pour assurer la mise en œuvre du plan de gestion du PNM ;
3. Mettre à disposition du PNM une équipe et des moyens pour assurer sa gestion en urgence ;
4. Développer une stratégie de gestion de feux de brousse ;
5. Elaborer une stratégie de lutte l'envahissement des cours d'eau par le mimosa pigra ;

• **Résultats**

Les résultats évalués ne sont pas planifiés dans un document de référence du genre PTBA. En l'absence d'un PTBA élaboré, l'évaluation des résultats a pris en compte que les actions effectivement menées par le conservateur, l'équipe de la GFF et le délégué dans le cadre de ses prérogatives sur la base de leurs propres initiatives et efforts personnels. A cet effet, les activités évaluées ont concerné la surveillance et le suivi judiciaire, l'octroi des autorisations aux étudiants et chercheurs au titre de leurs parcours académiques et les missions de sensibilisation et d'information des communautés périphériques.

L'évaluation des résultats a généré un faible indicateur de synthèse (**21,9%**). La valeur de cet indicateur est fortement corrélée aux intrants qui reflètent l'absence totale d'allocations budgétaires, l'insuffisance des ressources humaines et matérielles pour permettre la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de gestion.

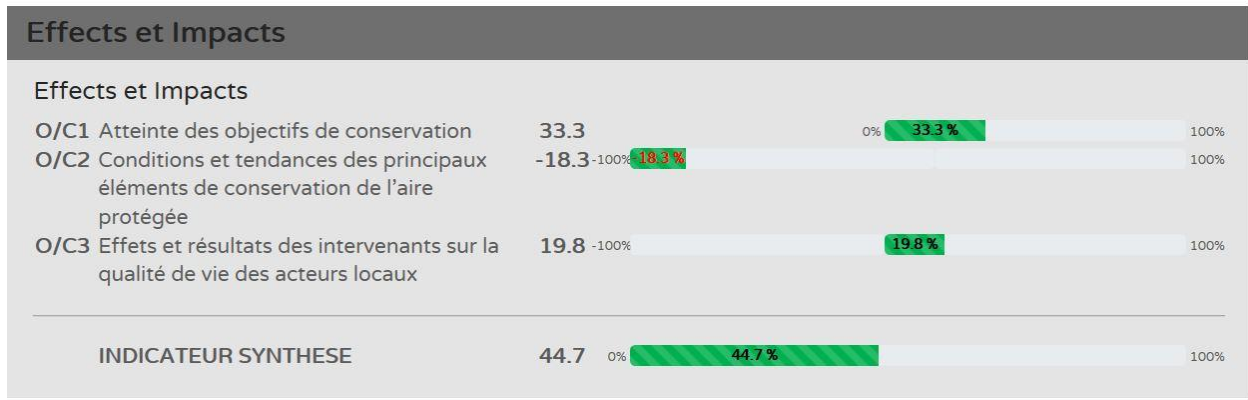


Les résultats atteints sont faibles (33.3%) du fait de l'indisponibilité des moyens spéciaux et des fonds pour assurer les patrouilles dans les normes requises, le contrôle de l'AP et faire progresser la perception de l'AP par une intensification des missions d'ICE auprès des communautés. Pour inverser cette tendance, il suffit de :

1. Elaborer un plan de travail assorti d'un budget annuel ;
2. Mobiliser les ressources (matérielles, humaines et financières) pour assurer la mise en œuvre du PTBA.

- **Effets et impacts**

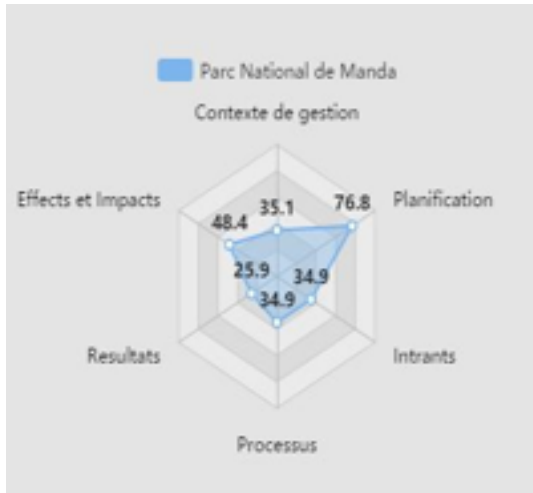
Les résultats ont produit des effets/impacts faibles (**44,7%**). Les résultats escomptés ont impacté faiblement les principaux objectifs de conservation des espèces clés et des habitats définis par le plan de gestion, le bien-être matériel et immatériel des populations périphériques qui doivent tirer profit de l'existence de l'aire protégée et négativement les conditions et tendances des principaux éléments de conservation de l'AP.



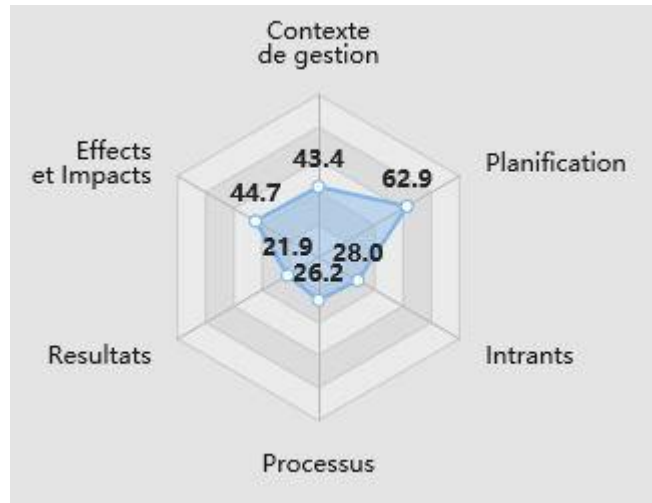
Les pressions et menaces subsistent encore du fait du faible impact de la gestion de l'AP sur la qualité de vie des populations riveraines. Les conditions d'existence des communautés autour du parc sont restées encore précaires et leur dépendance des ressources naturelles n'a cessé de croître en l'absence du développement des AGR et de la promotion de l'écotourisme qui regorge tant de potentialités par faute des ressources financières. Pour améliorer les impacts/effets, il y a lieu de :

1. Mobiliser les ressources (matérielles, humaines et financières) pour assurer une gestion adéquate du PNM ;
2. Promouvoir l'écotourisme par une stratégie de communication et de marketing et orienter les fonds générés par cette activité vers la conservation et le financement des AGR en faveur des populations locales.

En comparant les radars finaux des évaluations de l'efficacité de gestion de mars 2020 et d'octobre 2021, il ressort les observations suivantes : allure similaire des 2 radars entre 2020 et 2021. Légère amélioration du contexte de gestion, effritement dans la planification, dégradation des intrants et du processus avec comme corollaire une dépréciation des résultats et des effets/impacts.



Mars 2020

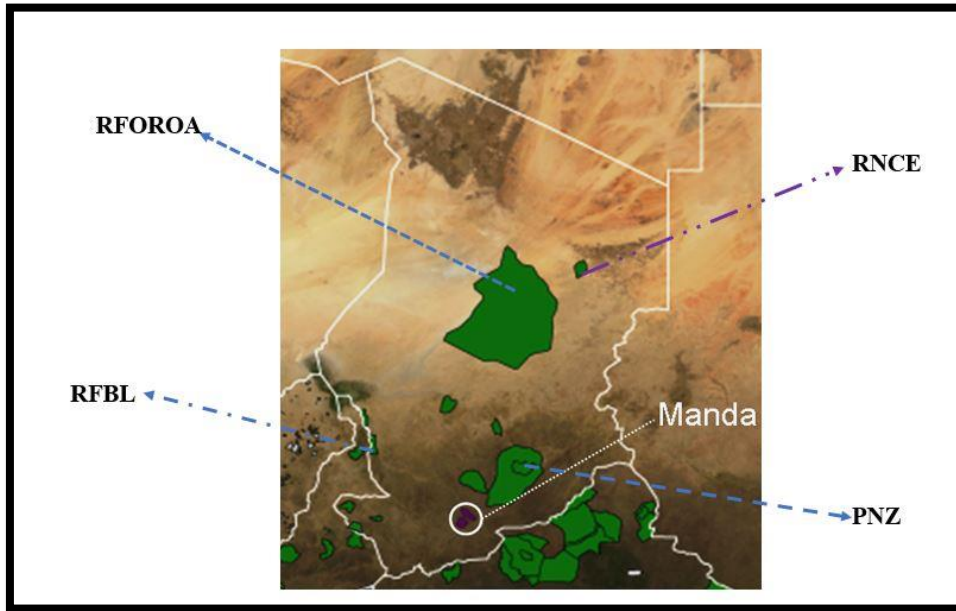


Octobre 2021

IV.ANALYSE D'ECHELLE DE CINQ AIRES PROTEGEES DU TCHAD

IV.1. Localisation géographique des 5 AP et informations générales

Comme le montre la figure ci-dessous, les cinq aires protégées évaluées sont réparties selon le gradient écologique nord-sud. En sommes, trois écorégions sont concernées. Il s'agit du domaine soudanien (RFBL et PNM), Sahélo-soudanien (PNZ) et Sahélo-saharien (RFOROA et RNCE).



Grace aux travaux antérieurs, les cinq aires protégées évaluées sont répertoriées dans la base de données mondiale des AP (WDPA).

D'après la classification établie par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN), deux des cinq AP évaluées sont de catégorie II (PNM et PNZ) et les trois autres de catégorie III (RFOROA, RNCE et RFBL).

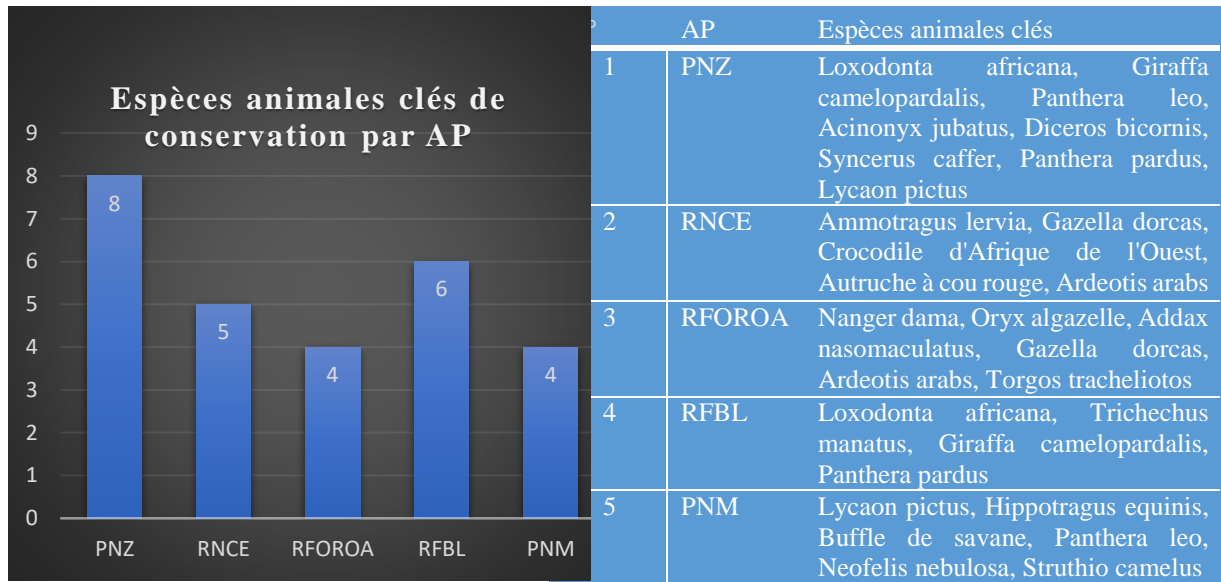
Les paramètres caractéristiques sont présentés dans le tableau ci-dessous.

AP	Année de création	Superficie (hectare)	Longueur des limites (Km)	Indice de forme	Qualité de l'indice de forme
PNZ	1963	305 000	232	1,19	Bon
RNCE	2019	5 070 000	1 035	1,30	Bon
RFOROA		7 795 000	1443	1,32	Bon
RFBL	1974	135 000	-	-	-
PNM		117 700	170,30	1,40	Moyen

Le PNM est le plus petit des AP évaluées en termes de superficie avec un indice de forme qui est à la limite de l'acceptable. Les AP évaluées totalisent une superficie de 134 227 km², soit 10,45 % de la superficie du territoire national.

IV.2. Espèces clés de conservation

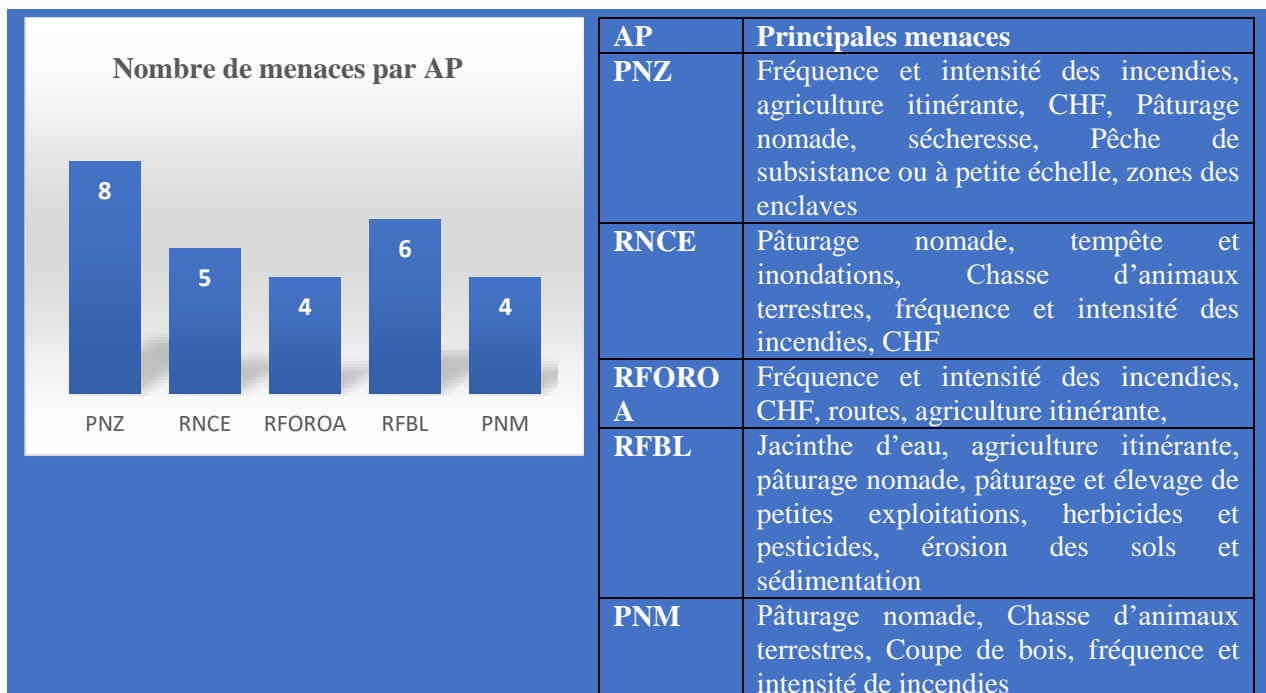
Chaque AP est focalisée sur la conservation de quelques espèces animales clés. Le maximum constaté est de huit espèces au niveau du PNZ et le minimum est de quatre dans le PNM et la RFOROA (diagramme ci-dessous).



Parmi les espèces clés de conservation à l'échelle de 5 AP, actuellement, le Lycaon est classé comme une espèce en danger et l'Elan de derby est complètement disparu du PNM dont sa création est justifiée pour sa sauvegarde. Les éléphants, le Lamantin d'Afrique de l'Ouest, le Mouflon à manchettes, le Guépard, le Lion et le Damalisque sont classés vulnérables. L'addax et la gazelle dama sont considérés comme espèces en danger critique d'extinction. L'effectif des addax a été renforcé dans la RFOROA grâce au projet de translocation des Oryx piloté par SCF dans le cadre de la coopération entre Abu Dabu et le Tchad.

IV.3. Menaces

Le nombre de menace par AP et la liste nominative des menaces sont présentés par le diagramme et le tableau ci-dessous.

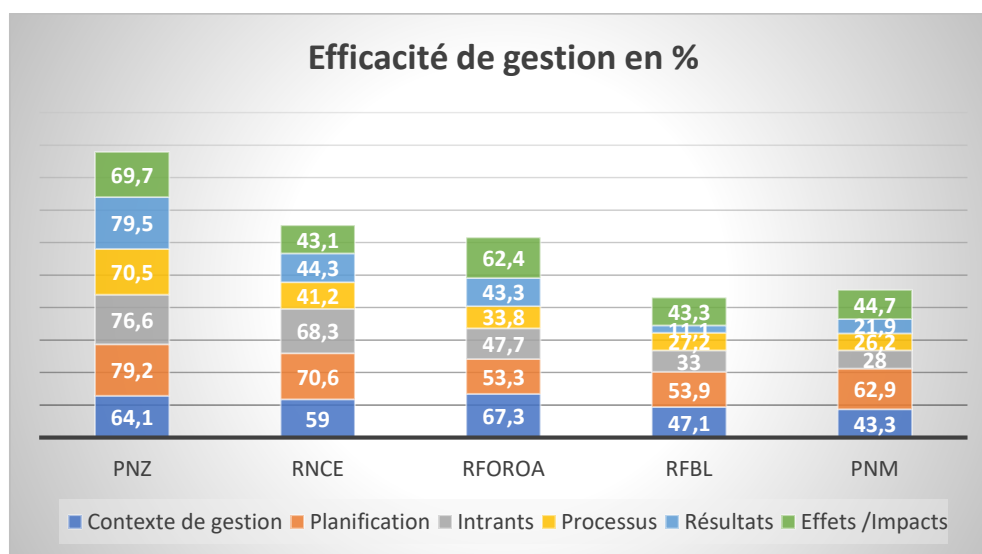


L'analyse des fréquences relatives des menaces classe en 1ère position la fréquence et intensité des incendies, suivi en 2ème position par l'agriculture itinérante, le pâturage nomade et les Conflits hommes-faune, en 3ème position par la chasse d'animaux terrestres et enfin les autres. Le nombre de menaces n'est pas corrélé au niveau de protection de l'aire protégée.

IV.4. Notes globales sur l'efficacité de gestion

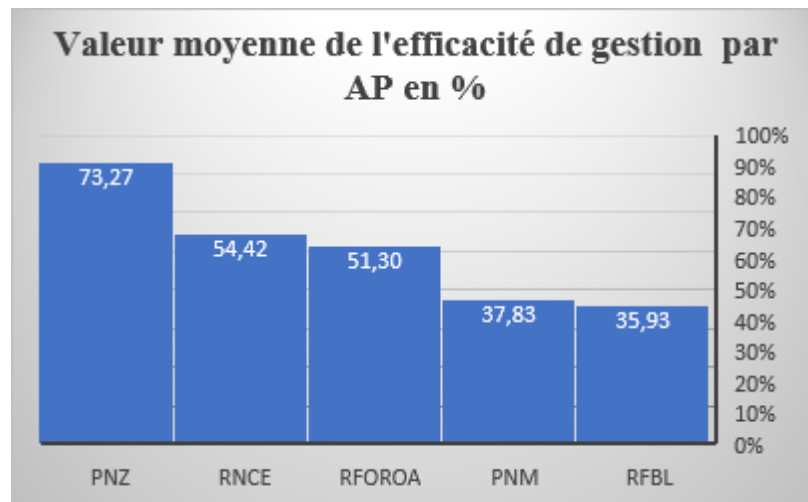
IV.4.1. Classement des indicateurs IMET

Le classement des indicateurs IMET met en évidence :



- Deux AP (PNZ et RFOROA) présentant de score d'effets/impacts > à 60% ;

- Trois AP (PNZ, RNCE et RFOROA) présentant de valeurs moyennes d'efficacité de gestion > à 50% avec un pic de 73,27% observé au PNZ du fait d'un contexte de gestion favorable et de la disponibilité des intrants ;
- Trois AP (PNZ, RNCE et PNM) avec de score de planification > à 60% avec un pic de 79,2% observé au PNZ ;



- Deux AP (RFBL et PNM) présentant la quasi-totalité des valeurs d'indicateurs IMET faibles à l'exception de la planification, confirmant de facto les valeurs minimales de l'efficacité de gestion globale à moins de 40%.

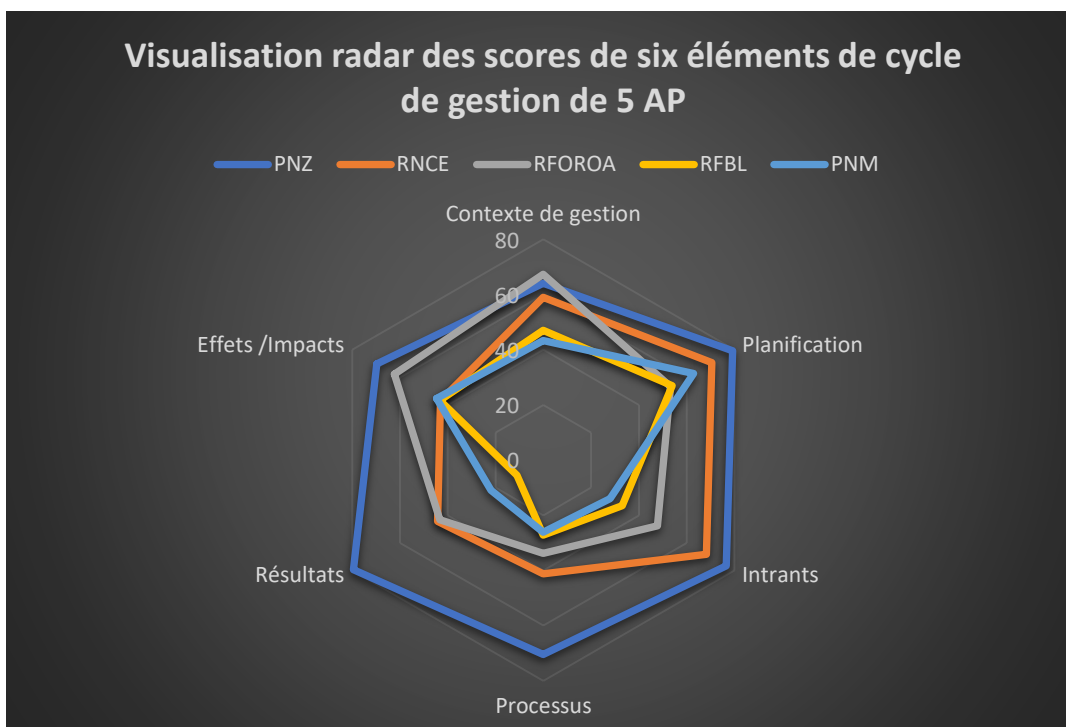
Les résultats de l'efficacité de gestion montré par le diagramme et l'histogramme ci-dessus ont confirmé le classement des AP pour l'évaluation de l'efficacité de gestion tel que décrit par les critères de choix et les observations pertinentes considérés dans le contexte allant de favorable (cas du PNZ) à moins favorable (cas du PNM).

Les valeurs moyennes de l'efficacité de gestion montrée classent au 1^{er} rang le PNZ, suivi dans l'ordre par la RNCE, la RFOROA, la RFBL et le PNM. L'ordre établi en matière d'efficacité de gestion place les AP gérées à travers le cadre partenarial (PPP et cogestion) au-dessus des AP gérées en régie du fait d'un manque criard des intrants.

Le PNZ est l'unique AP qui montre un bon équilibre entre les valeurs des éléments du cycle de gestion du projet. Cette situation illustre l'efficacité et l'efficience dans la gestion prouvée par une bonne planification des activités, l'existence d'approche de mise en œuvre des activités et la disponibilité d'intrants.

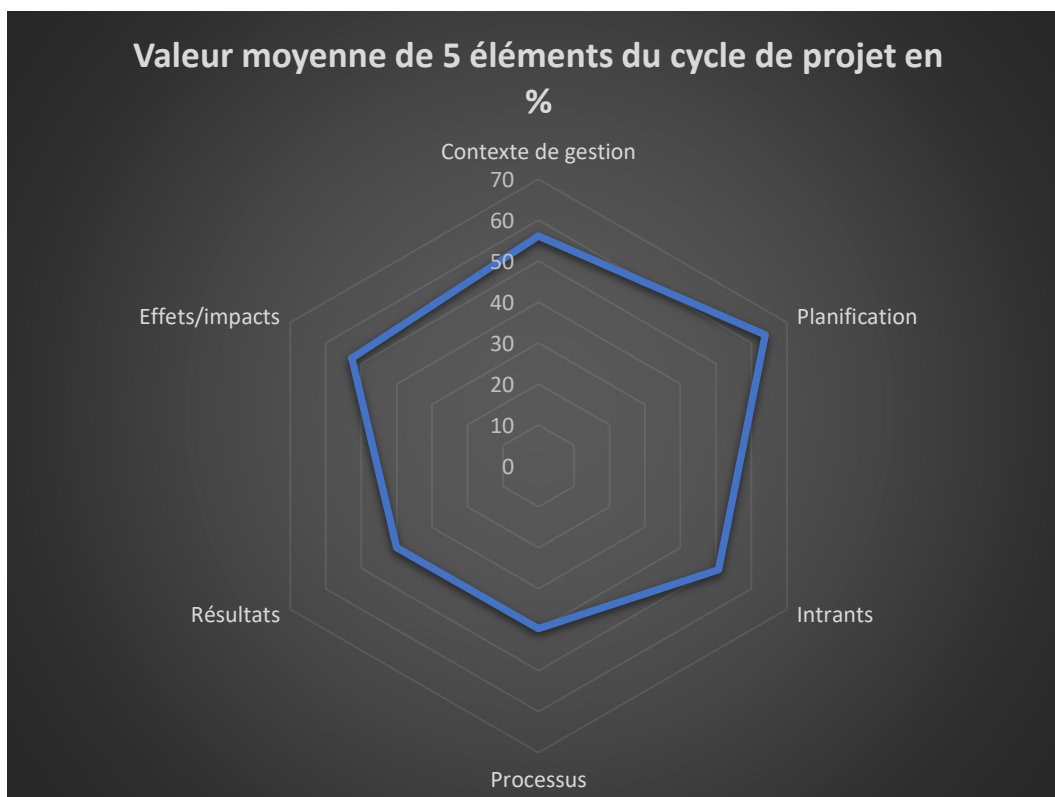
IV.4.2. Visualisation radar des indicateurs des éléments de gestion

Le graphique radar représente les indicateurs des six éléments du cycle de gestion sous la forme d'un diagramme bidimensionnel partant d'un même point (zéro). Le graphique radar permet d'identifier les valeurs aberrantes et les points communs entre les six éléments du cycle de gestion pour toutes les aires protégées examinées. La mise à l'échelle utilise le diagramme radar pour comparer les différents éléments du cycle de gestion, pour montrer la différence entre les AP ou pour identifier la cohérence et l'incohérence supposées.



L'analyse globale de tous les résultats et la moyenne des valeurs de tous les éléments du cycle de gestion montrent que les AP affichent :

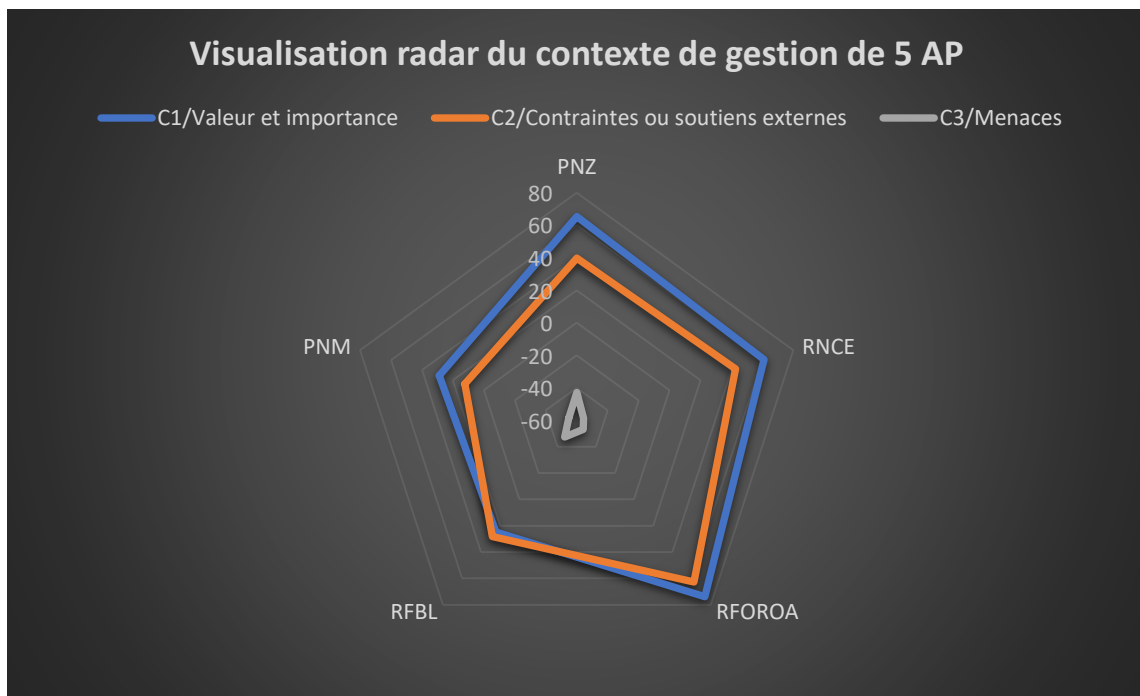
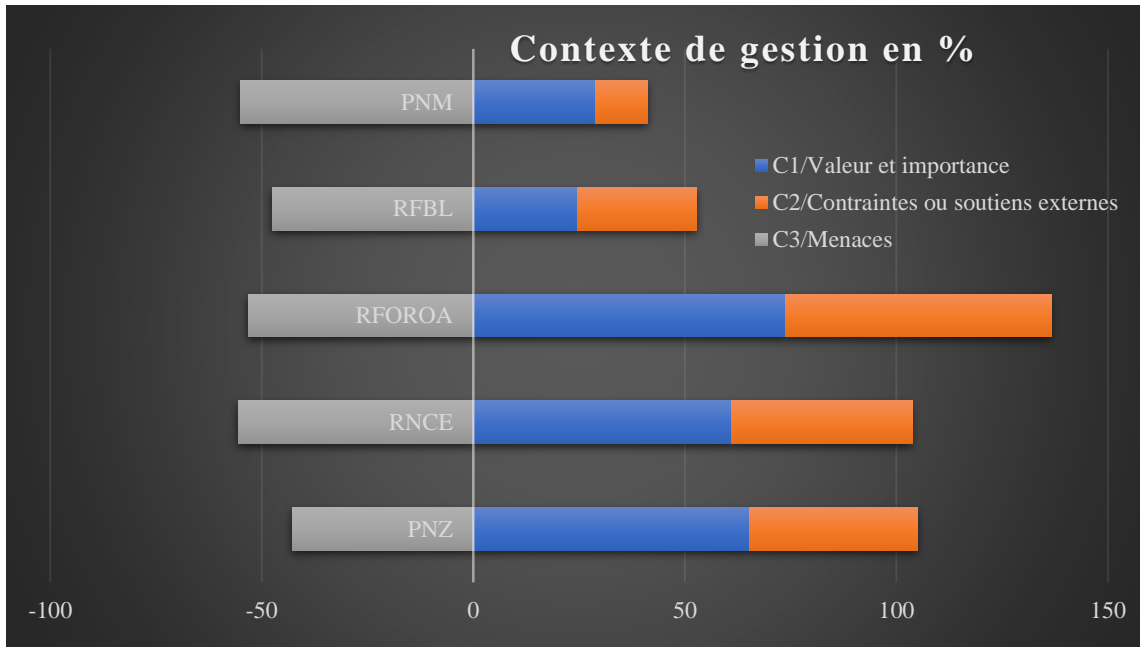
1. Un bon score pour l'élément contexte de gestion (67,3%) observé à la RFOROA, suivi du PNZ et de la RNCE du fait d'un environnement favorable pour ces AP ;
2. Une meilleure valeur (79,2%) pour l'élément planification observée au PNZ par le fait de l'existence de tous les documents de planification contrairement aux autres AP ;
3. La valeur la plus faible parmi tous les indicateurs de synthèse (28%) pour les intrants au PNM qui confirme les difficultés de gestion de cette AP – Les fortes valeurs d'intrants sont observées par ordre au PNZ, suivi de la RNCE et de la RFOROA à cause de l'existence des budgets pour la mise en œuvre des activités, la mobilisation des ressources humaines et pour l'acquisition du matériel ;
4. Une valeur trop faible pour le processus (26,2%) observée au PNM qui est partiellement liée au manque d'intrants disponibles pour la gestion- La forte valeur du processus est dédiée au PNZ avec 70,5% ;
5. Une valeur forte pour les résultats observés au PNZ (79,5%) confirmant la bonne santé en matière de gestion de cette AP par rapport aux autres sur tous les niveaux- Les faibles valeurs sont observés au PNM (21,9%) et dans la RFBL (11,1%) justifiées par le manque d'intrants et d'audace et de créativité des gestionnaires ;
6. Les Effets/Impacts sont plus importants au PNZ (69,7%) et à la RFOROA (62,4%) – Les effets /impacts observés à la RNCE, au PNM et à RFBL sont presque les mêmes du fait du poids des menaces et des fortes pressions sur les aires protégées.



En comparant les valeurs moyennes de chaque élément du cycle de projet (contexte de gestion (56,16%), planification (63,98%) ; intrants (50,72%) ; processus (39,78%) ; résultats (40,02%) ; effets/impacts (52,64%)) aux valeurs obtenues individuellement par chaque AP, l'écart entre ses valeurs est significatif. Cet écart explique en fait la réalité que vit chaque AP.

IV.4.3. Classement et visualisation radar des indicateurs du contexte de gestion

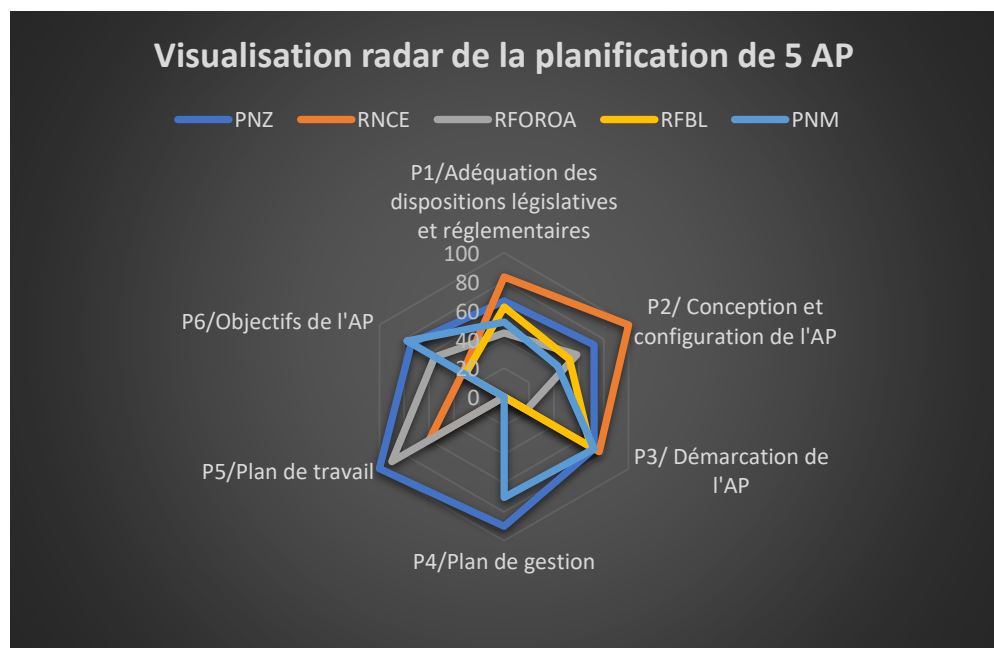
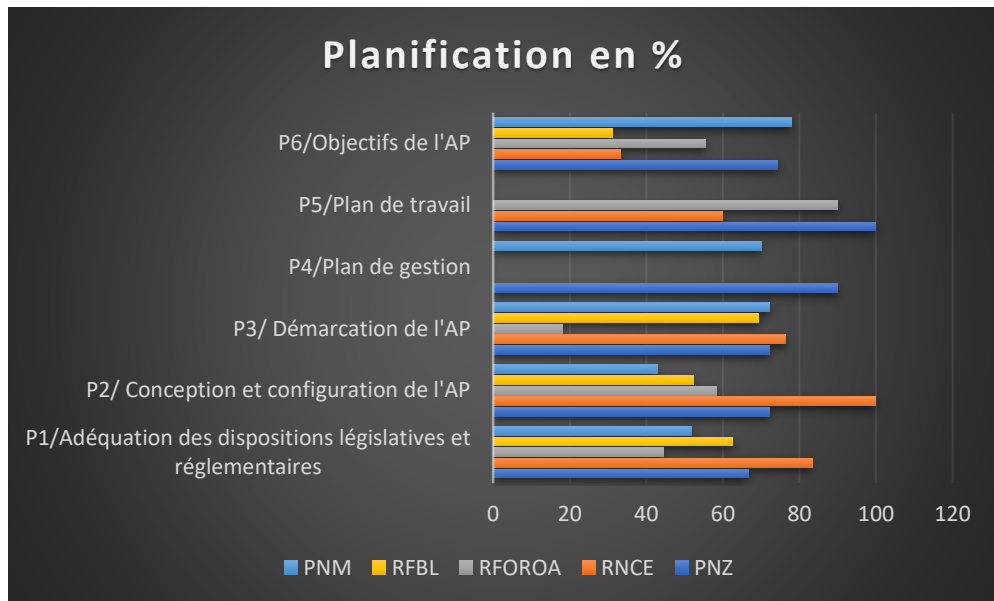
Concernant le contexte de gestion, les fortes valeurs sont observées pour l'élément « valeurs et importance » dans trois AP (PNZ, RNCE et RFOROA) avec un pic observé au niveau de la RFOROA. Le niveau d'intégration des valeurs et importance des AP a été soutenu par un soutien externe acceptable au PNZ, à la RFOROA et à la RNCE. Dans le PNM et dans la RFBL, malgré les actes créant ces AP depuis longtemps, le niveau de leur intégration est plus bas et les contraintes exogènes sont significatives.



Les menaces sont importantes et persistantes dans l'ensemble des AP avec un pic de -55,6% observé à la RNCE. Elles ont impacté fortement la gestion de ces AP. Dans certaines AP, elles ont été à l'origine de la perte de la biodiversité qui s'est manifestée par la disparition de certaine espèce par suite de braconnage.

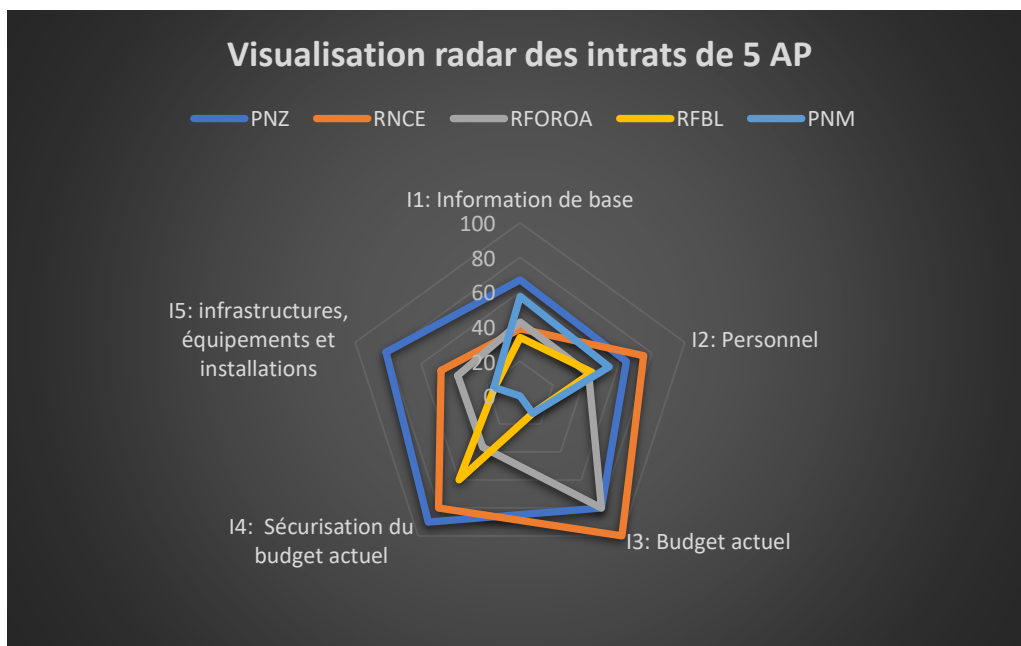
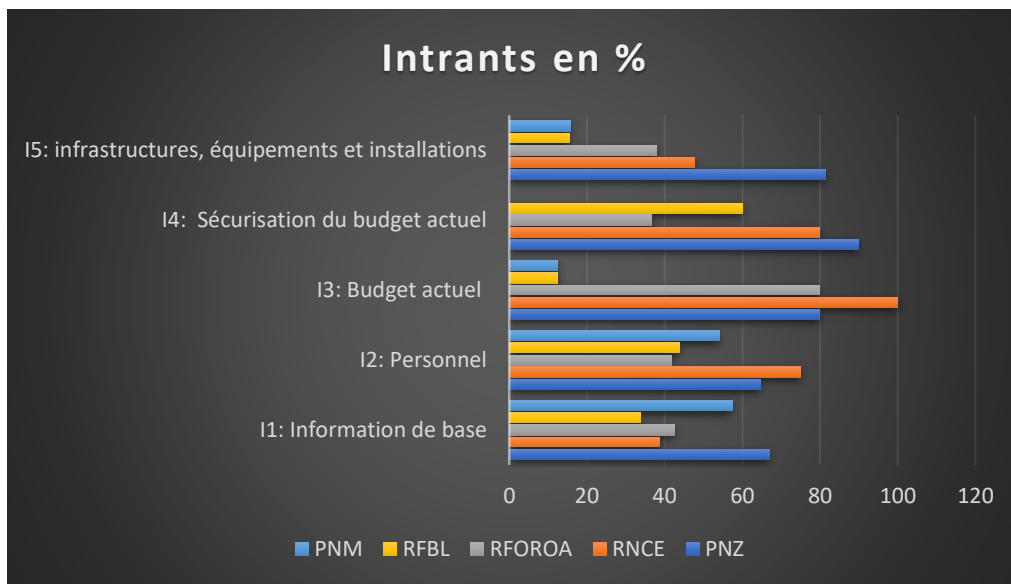
IV.4.4. Classement et visualisation radar des indicateurs de la planification

Trois AP (RFBL, RFOROA et RNCE) sur cinq ne disposent pas de plan d'aménagement et de gestion et trois (PNZ, RNCE, RFOROA) sur cinq ont un plan de travail et budget annuel assorti d'un budget. Malgré ce constat relatif à l'inexistence de certains documents de planification, toutes les AP ont affiché de bon score concernant l'adéquation des dispositions législatives et réglementaires, la conception et configuration de l'AP prouvées par la superficie, la longueur des limites, la qualité des indices de forme et la démarcation des AP même s'il reste un effort à faire pour rendre visible et acceptable les limites des AP.



IV.4.5. Classement et visualisation radar des indicateurs d'intrants

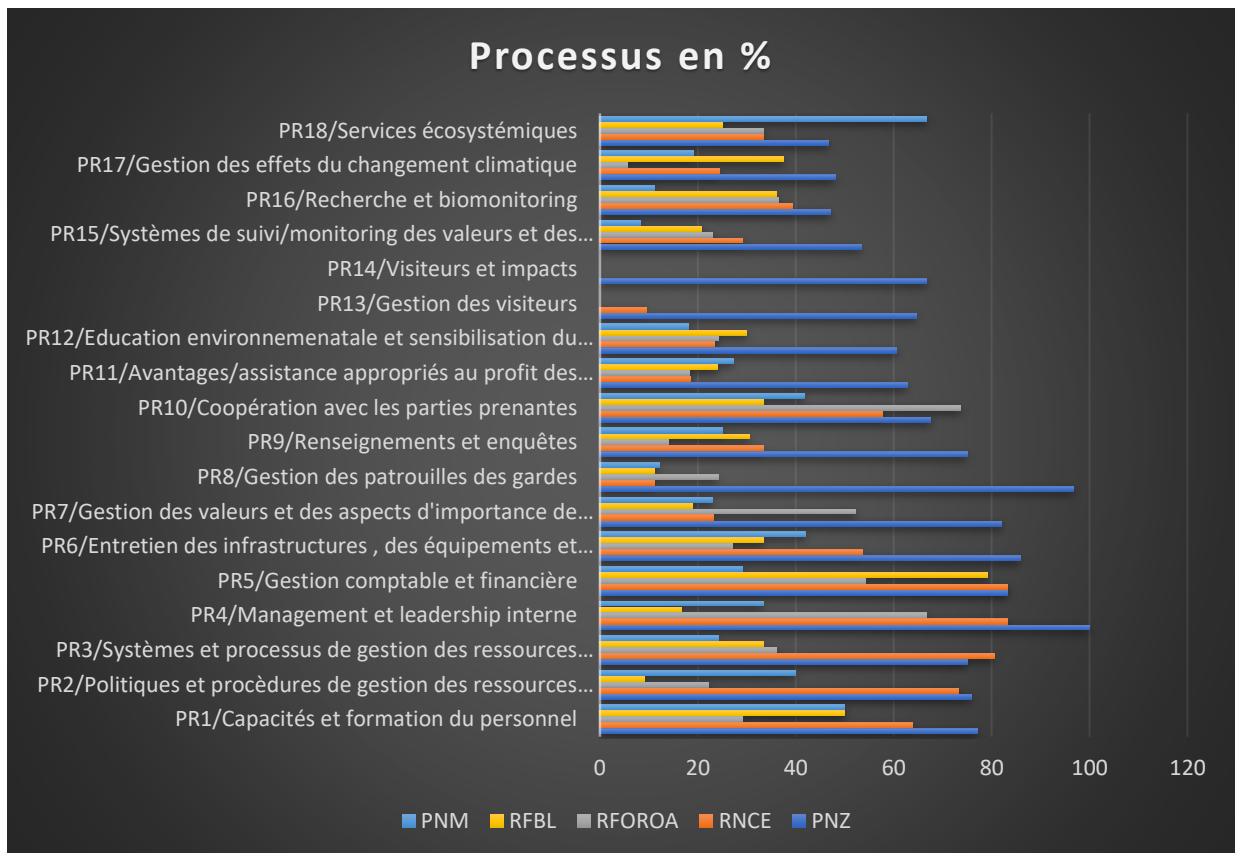
Concernant les intrants, la situation est meilleure que dans les AP gérées dans un cadre partenarial entre l'Etat et ses partenaires. C'est le cas du PNZ où tous les éléments (informations de base, personnel, budget actuel, sécurisation du budget actuel, infrastructures, équipements et installations) ont affiché des scores entre compris 60 et 90%. La situation est presque la même pour la RNCE à l'exception des informations de base et des infrastructures, équipements et installations qui ont affiché des faibles scores. La RFOROA a affiché un bon score (80%) concernant le budget et malgré l'existence des projets POROA et Oryx, la situation des autres des paramètres est identique à celle des paramètres d'intrants de la RFBL et le PNM.

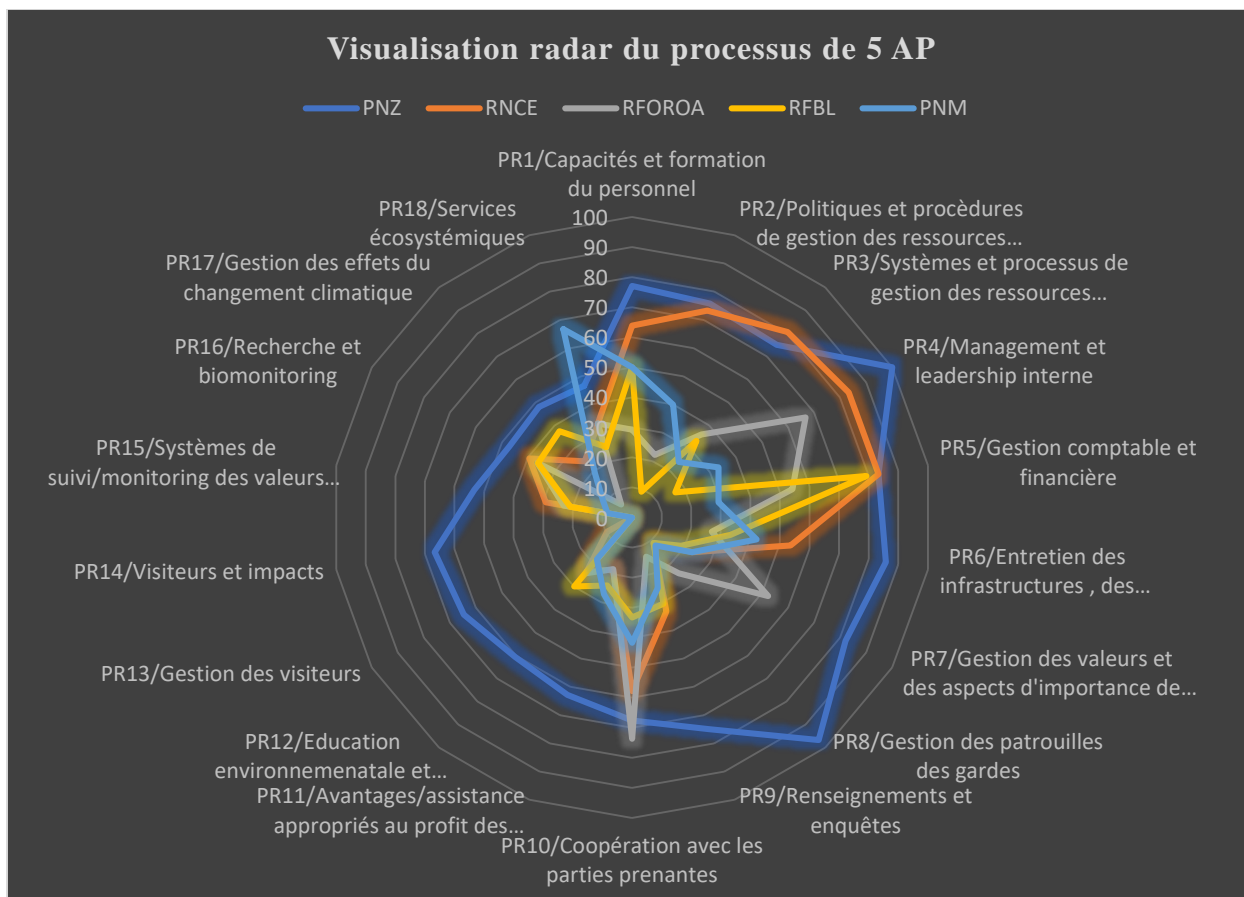


IV.4.6. Classement et visualisation radar des indicateurs du processus

L'analyse du graphe et du radar ci-dessous nous conduit aux constats suivants pour les sous - éléments du processus :

- Les systèmes et processus de gestion des ressources humaines, les politiques et procédures de gestion de ressources humaines et les capacités du personnel affichent de bon score seulement dans le PNZ et la RNCE à cause des diverses motivations, du traitement exceptionnel et de la politique de renforcement de capacité du personnel mise en place par AP ;
- La gestion comptable bien ancrée dans toutes les AP gérées à travers le cadre partenarial (PPP et cogestion) ;
- La gestion des valeurs et des aspects d'importance de l'AP bien intégrés au PNZ et à la RFOROA ;





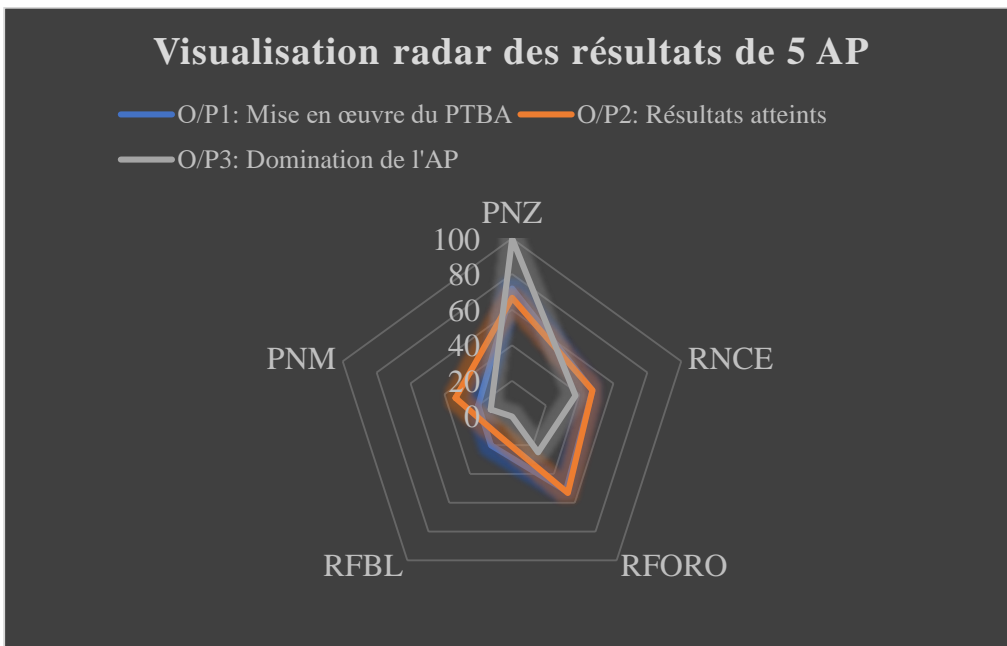
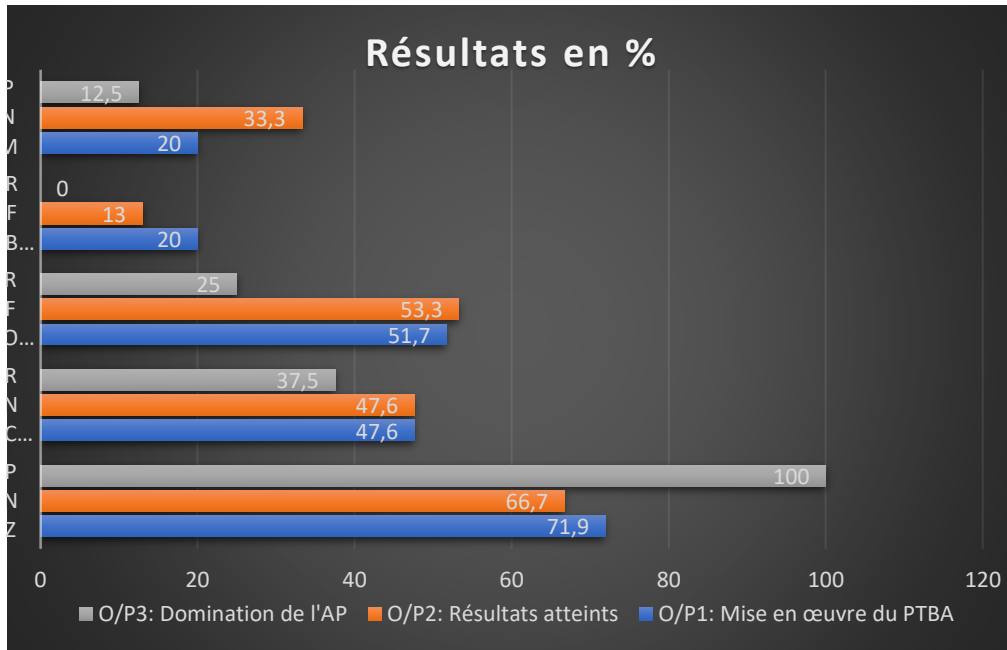
- Un système de renseignement et enquête bien développés au PNZ contrairement aux autres AP ;
- Les relations avec les parties prenantes fortement développées dans trois AP (PNZ, RNCE et RFOROA) ;
- La mise en œuvre d'un programme d'éducation environnementale dans le PNZ au profit des communautés périphériques ;
- L'activité touristique est extrêmement faible à l'exception du PNZ à cause de son potentiel et de l'existence d'infrastructure ;
- La recherche et biomonitoring initiées dans deux AP affichant pour le moment des valeurs faibles comprises entre 47,2% (PNZ) et 11.1% (PNM) ;
- La gestion des effets du CC et les services écosystémiques légaux sont faiblement pris en compte dans la gestion des AP ce qui justifient les faibles scores pour l'ensemble des AP. Seul le PNM a fait l'exception concernant les services écosystémiques du fait de sa proximité de Sarh qui occasionnent des prélèvements illégaux importants en ressources naturelles (paille, bois, poisson).

IV.4.7. Classement et visualisation radar des indicateurs des résultats

Globalement, la mise en œuvre du PTBA, du PAG ou du document de planification pluriannuelle a permis d'avoir au PNZ avec un score satisfaisant de 79,5%, un score moins bon au niveau de la

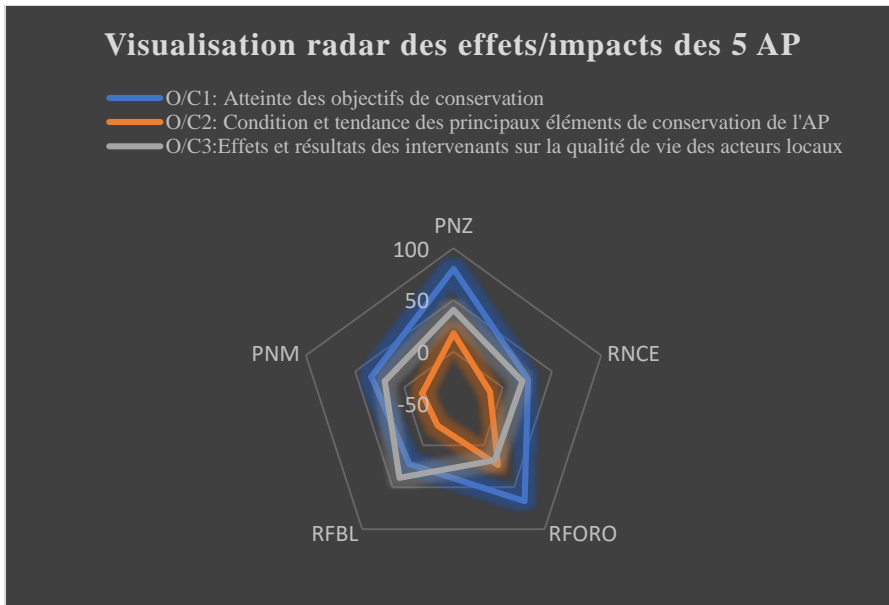
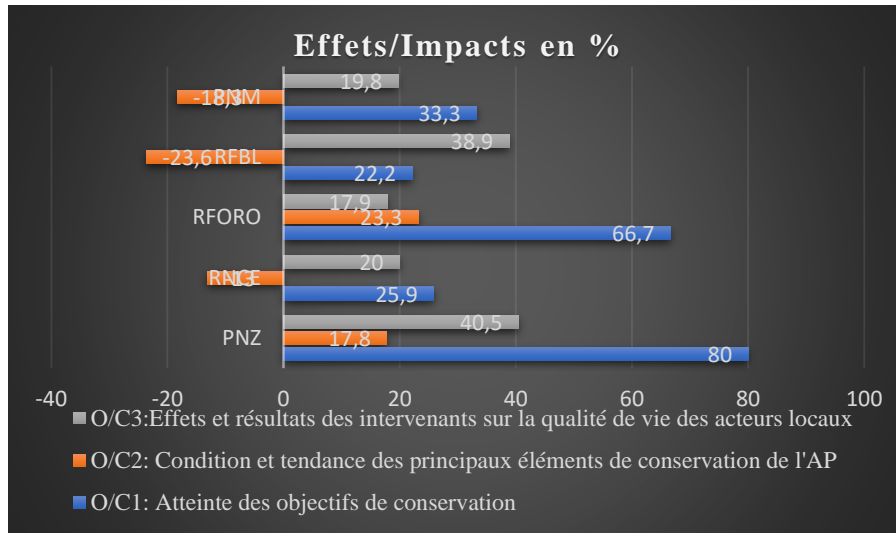
RNCE et de la RFOROA avec 44,3% et très faible pour la RFBL et le PNM par manque de moyen de mise en œuvre avec respectivement 11,1% et 21,9%.

Concernant la domination de l'AP, hormis le PNZ qui a affiché le score maximal de 100% du fait d'un niveau de contrôle élevé de l'espace et la disponibilité des moyens adéquats pour réaliser des patrouilles et des interventions rapides adéquates, les autres AP n'ont pas encore atteint ce stade.



IV.4.8. Classement et visualisation radar des indicateurs des Effets/impacts

Les atteints des objectifs de conservation à long terme du PAG ont affiché des valeurs très fortes au PNZ (80%) du fait de la qualité de gestion et de gouvernance de l'AP, des dispositions adéquates en matière d'application de la loi, du suivi spécifique de la faune et de l'amélioration de la perception de l'AP par les communautés. Le score des atteints des objectifs est aussi bon à la RFOROA (66,7%) et très faible dans les autres AP.



Les conditions et tendances des éléments clés de conservation de l'AP ont atteint des valeurs faiblement positives au PNZ et à la RFOROA et négatifs dans les autres AP (RNCE, RFBL, PNM) du fait de la dégradation des conditions et tendances des espèces clés et des effets du changement climatique pour lesquels aucune AP n'est préparée.

Les Effets et résultats des intervenants sur la qualité de vie des acteurs locaux sont encore moindre du fait que les retombées de la gestion des AP en faveur des populations sont encore en deçà des attentes des bénéficiaires qui comprennent mal les véritables missions des AP et pensent toujours que les AP devaient se substituer à l'Etat pour résoudre les questions du développement.

V. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Aux termes de l'évaluation de l'efficacité de gestion de cinq (05) aires protégées du Tchad et à la lumière des constats généraux : (i) missions premières assignées aux AP mal comprises par certaines autorités locales et populations périphériques ; (ii) insuffisance notoire des ressources humaines, matérielles et financières pour les AP gérées hors cadre partenarial ; (iii) perception mitigée de l'existence de l'AP souvent assimilée à une restriction de la mobilité dans l'espace et de non accès aux ressources naturelles ; (iv) application mitigée de la loi faunique ; et (v) des problèmes spécifiques à chaque AP et suite l'analyse d'échelle, nous concluons par :

- L'analyse globale de cinq aires protégées a montré que les fortes valeurs attribuées aux éléments du cycle de projet sont quasiment observées dans les AP gérées à travers les PPP (PNZ et RNCE) et par la cogestion (RFOROA) telles que présentées dans le tableau de synthèse ci-dessous.

AP	Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Résultats	Effets/impacts	Moyenne
PNZ	64,1	79,2	76,6	70,5	79,5	69,7	73,27
RNCE	59	70,6	68,3	41,2	44,3	43,1	54,42
RFOROA	67,3	53,3	47,7	33,8	43,3	62,4	51,30
RFBL	47,1	53,9	33	27,2	11,1	43,3	37,83
PNM	43,3	62,9	28	26,2	21,9	44,7	35,93
Moyenne	56,72	63,98	50,72	40,06	40,14	52,64	50,71

- Les valeurs moyennes de la planification (63, 98%) et du contexte de gestion (56,72%) sont les plus élevées, suivis par les autres éléments qui caractérisent les interventions à savoir les effets /impacts (52,64%), les Intrants (50,72%), les résultats (40,14%) et les processus (40,06%). Entre les moyennes et les valeurs attribuées à chaque élément du cycle de projet, des variabilités existent. Ces écarts sont importants dans les analyses des résultats, qui nécessitent leur amélioration si l'on voudra assurer une efficacité de gestion qui suppose l'identification des priorités et une approche orientée vers eux.

De l'analyse des valeurs attribuées à chaque élément du cycle, il ressort ce qui suit :

- Au titre du contexte de gestion, deux tendances sont observées. Les valeurs de l'élément sont fortes pour les AP gérées à travers un cadre partenarial (PNZ, RNCE et RFOROA) contrairement aux AP gérées en régie (PNM et RFBL). IL existe donc une similarité entre ces AP gérées au travers le cadre partenarial. L'indicateur C1 relative à la désignation de l'AP, à la gestion des espèces clés, de l'habitat, de la couverture terrestre et utilisation et occupation des sols, à la gestion des effets des changements climatiques et des services écosystémiques doit faire l'objet d'une attention particulière dans les futurs exercices IMET afin de mieux les identifier et les prioriser dans la gestion ;
- La Planification a montré des fortes valeurs dans 3 AP (PNZ, RNCE et PNM) dues au respect des dispositions légales de gestion, à la conception et configuration des AP et à l'existence des documents de planification. Les autres dépendant directement de la

responsabilité des équipes de gestion des AP ont montré des scores faibles. Dans l'ensemble des AP, il semble réaliste de finaliser la matérialisation de leur limite et d'élaborer les documents de planification pour celles qui n'en disposent pas ;

- Hormis les AP gérées dans le cadre partenarial, les intrants sont des véritables soucis pour les AP gérés en régie. Les scores les plus bas sont observés au PNM (28%) et dans la RFBL (33%). Cette situation est due au manque cruel des ressources financières, à l'insuffisance du personnel et des infrastructures, installations et équipements. La problématique des intrants doit être améliorée par la mobilisation des ressources financières, du personnel qualifié et en quantité et la mise en œuvre d'un plan de formation continue du personnel ;
- Le Processus a affiché la plus faible valeur moyenne (40,06%) de tous les éléments du cycle du projet. Globalement, les valeurs affichées par le processus sont faibles dans l'ensemble des AP. Seul le PNZ a fait une exception avec une valeur de 70,5%. A la lecture des scores, les AP doivent améliorer leur approche d'intervention. Dans la plupart des cas, toutes les AP ont des faiblesses sur le plan gestion des effets du changement climatique, des services écosystémiques et de la recherche et monitoring. Pour relever le défi, il est recommandé de renforcer les capacités du personnel, de prioriser les interventions et d'orienter les approches vers l'atteinte des résultats en fonction des ressources disponibles ;
- Etant corrélés avec la planification, la disponibilité des intrants et une parfaite mise en œuvre des interventions dans un contexte favorable, les résultats sont pour la plupart faible à l'exception du PNZ avec 79,5%. Le plus bas score a été observé dans la RFBL (11.1). Le résultat est l'élément le plus complexe à évaluer du fait de sa dépendance d'une bonne planification interne même si les intrants ne font pas défaut et du niveau de contrôle des aires protégées gage d'un effort de conservation avec les moyens adéquats ;
- Au titre des Effets/impacts, seuls dans le PNZ et la RFOROA, les scores sont importants avec respectivement 69,7 et 62,4%. Ces scores démontrent qu'au niveau du PNZ et de la RFOROA, les bénéficiaires de la ZP ont tiré profit de l'existence des AP, les principaux objectifs à long terme du PAG sont couronnés de réalisation et le maintien des éléments clés de la conservation est assuré. Malgré l'existence de bon score dans ces deux AP par opposition aux autres, rien ne garantit le maintien de ses valeurs du fait du niveau des menaces de tout sorte qui pèse sur la gestion des AP.

Il est établi un constat d'incohérence apparent entre certains éléments du cycle de projet. L'exemple qui illustre cette donne est la non corrélation entre les intrants et les processus avec les effets/impacts des AP gérées en régie. L'incohérence constatée pourrait être justifiée par la non formulation des objectifs clairs. Cette incohérence peut aussi refléter la perception des gestionnaires lors de l'évaluation des indicateurs.

La première analyse au niveau national semble montrer la nécessité d'un engagement fort des autorités nationales pour améliorer ou mieux orienter l'efficacité de la gestion des AP vers une approche orientée sur des résultats. La priorité doit être donnée à une meilleure appréciation du contexte de gestion via l'analyse du contexte d'intervention.

Par considération des orientations pratiques formulées par les coaches en octobre 2020 (en encadré) et des principaux éléments caractéristiques du réseau des aires protégées au Tchad illustrés par une analyse SWOT synthétique, nous formulons des recommandations à l'attention de l'administration en charge des aires protégées.

1. Faire un bref rappel du contexte d'intervention et des étapes réalisées ;
2. Partir du radar principal et ensuite des graphiques pour dégager les principaux éléments
 - Problèmes et faiblesses au sein de l'AP ;
 - Facteurs (qui causent le problème) favorisant la résurgence du problème
 - Points forts
 - Rentrer dans les détails pour comprendre les éléments de faiblesse à mettre en lumière
 - Faire une analyse SWOT (dans le rapport d'analyse)
 - Continuer avec la synthèse des objectifs pour identifier les pistes de solutions déjà pré-identifiées
 - Analyser les solutions sur le plan de leur faisabilité technique, financière, ...
 - Choisir les meilleures options
 - Prendre des recommandations stratégiques en se référant aux documents de référence nationale
3. Formuler la recommandation

Source : Guide des coaches, Octobre 2020

<p><i>Points forts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte juridique et politique favorable • Diversité biologique et de biômes • Nombre d'aires protégées • Engagement et présence de partenaires techniques et financiers auprès de l'Etat 	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des intrants • Menaces importantes • Méconnaissance des effets des changements climatiques et des mesures d'adaptation • Insuffisance du système de suivi des éléments clés de gestion • Prestation de services écosystémiques élevés, mais non exploités • Absence de politique et de stratégie en matière de valorisation de la faune • Faiblesse dans la mise en œuvre des mesures de mitigation des CHF/CHE (décret 380)
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Services écosystémiques élevés 	<p><i>Menaces</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> • Présence des bailleurs institutionnels et non institutionnels • Potentiel touristique pour la valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence et intensité des feux de brousse • Agriculture itinérante et l'usage des herbicides et autres produits chimiques • Pâturage nomade • Conflits homme-faune • Spectre du grand braconnage • Instabilité institutionnelle et politique • Compétition entre bétail domestique et faune sauvage
---	--

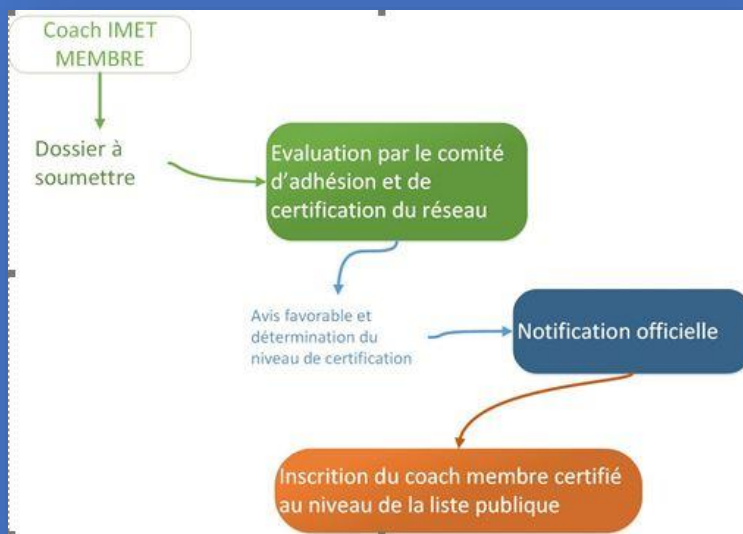
En rapport avec la gestion des AP et aux termes de l'analyse d'échelle, les recommandations adressées à l'autorité de tutelle sont ci-après :

1. Consolider les Accords de partenariat existant (PNZ, RNCE, RFOROA, RFBL) ;
2. Développer un mécanisme de financement durable des aires protégés ;
3. Mobiliser auprès du trésor public un budget minimal pour assurer la gestion et la protection des AP ;
4. Intégrer à la fonction publique les gardes pisteurs contractuels recrutés et formés par les partenaires avec l'aval du MEPDD ;
5. Matérialiser les limites des AP avec la participation des parties prenantes (autorités traditionnelles et administratives, services déconcentrés du ministère en charge des AP, service déconcentré du cadastre et populations riveraines) ;
6. Doter les écogardes en armes et munitions et offrir les meilleures conditions pour assumer leurs missions régaliennes en toute sécurité ;
7. Faire le plaidoyer auprès des hautes autorités pour accorder le statut spécial à l'écogarde et faire valoir tous les avantages liés à la fonction ;
8. Doter chaque AP d'un PAG en intégrant les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

En rapport avec la vulgarisation d'IMET comme outil d'évaluation de l'efficacité de gestion des AP, les principales conclusions et recommandations adressées à l'autorité en charge de la gestion des AP ont résumées ci-après :

1. Créer une base de données pour capitaliser les données de l'évaluation de l'efficacité de gestion des AP ;
2. Centraliser les données IMET à la DFAP, les sécuriser et définir les modalités d'accès à ces données ;
3. S'accorder sur une périodicité d'évaluation de l'efficacité de gestion des AP à travers l'outil IMET sur le plan national ;
4. Encourager les gestionnaires des AP à faire l'auto-évaluation de l'efficacité de leur gestion tous les deux ans ;
5. Rechercher les ressources financières pour pouvoir réaliser les évaluations de manière périodique ;

6. Constituer une équipe nationale de coaches et se conformer au cadre d'intervention certifiée des Coaches IMET au niveau national et sous régional pour une meilleure gestion des AP (le cadre sera approuvé par la rencontre du 6 au 10 décembre des Coaches à Abidjan/Côte d'Ivoire) ;
7. Parrainer dans le futur le processus global de certification initiée par une demande volontaire du coach au niveau du comité d'adhésion et de certification du réseau des Coaches IMET de l'Afrique Centrale et de l'Ouest (réseau sera mis en place par la rencontre des Coaches du 6 au 10 décembre 2021 à Abidjan/Côte d'Ivoire sous l'impulsion de la coordination régionale du programme BIOPAMA – La certification a pour objet de (i) catégoriser les compétences du Coach IMET ; et (ii) de communiquer au niveau de chaque partenaire les profils et les compétences de chaque Coach- Le processus de certification sera fait sur la base du schéma suivant :



Le Comité de certification créé statutairement au niveau du réseau s'appuiera sur les critères inscrits pour statuer sur le niveau de certification à octroyer au membre-demandeur à savoir : **Coach certifié niveau1/Formateur** (+ expériences + capacités de formateur), **Coach certifié niveau 2/Analyste stratège** (+ expériences en planification suivi+ analyse managériale + Report post-IMET) et **Coach certifié niveau 3/ Master Réseau** (+ d'expériences réseaux ou groupe d'AP +recommandations institutionnelles) ;

8. Nommer un point focal IMET/BIOPAMA et définir ses TDR;
9. Développer une synergie d'action avec l'observatoire des forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et la coordination régionale du programme BIOPAMA ;
10. Restituer les résultats de l'évaluation de l'efficacité de gestion des AP et capitaliser lesdits résultats en un document de planification et de gestion (PTBA ou PAG).

VII. ANNEXES

- **Annexe 1 : Termes de référence**
- **Annexe 2 : Liste de présence par site**
- **Annexe 3 : Décret de création des AP**
- **Annexe 4 : Analyse SWOT de cinq AP**



**AT en appui à la mise en œuvre du Programme APEF
Contrat n°FED/2019/406-764
Mission d'appui court terme**

EXPERTISE POUR L'ÉVALUATION IMET DANS 5 AIRES PROTÉGÉES DU TCHAD

Termes de Référence

Catégorie d'expert : 1 expert junior (Gestion aires Protégées, Biodiversité)

Nombre de jours de mission : 31 jours calendriers

Lieu d'affectation : Ndjamena

Contexte

L'Etat Tchadien s'est engagé à « créer, restaurer et sauvegarder les écosystèmes [...] des aires protégées »¹ sur le postulat qu'un développement économique soutenable ne peut être dissocié de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit de l'un des éléments programmatiques clés pour l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2030 telle que portée par la Vision 2030.

Le réseau des aires protégées (AP) du Tchad est à ce jour constitué de trois parcs nationaux, sept réserves de faune et une réserve naturelle et culturelle. Ce réseau est complété par une réserve de biosphère, quatre zones de chasse et une zone de chasse communautaire, portant la superficie des aires protégées et gérées pour la faune, à plus de 13 millions d'hectares, soit environ 13% du territoire national. Ce réseau doit être renforcé afin de placer les aires protégées, espaces écologiquement résilients, au centre d'une approche paysage qui vise à préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles. Les aires protégées permettent ainsi l'émergence de modèle de développement intersectoriel, où les changements et les interactions entre systèmes sociaux, économiques et écologiques sont gérés dans une perspective durable.

Bien que doté depuis 2000 d'une stratégie et d'un plan d'action national pour la biodiversité, stratégie révisée en 2014, le Tchad n'a jamais été en mesure d'assurer son application dans les faits. Le ministère en charge de l'Environnement s'est doté récemment de 2 importants documents de stratégie de conservation : la Stratégie nationale de conservation des éléphants au Tchad 2016-2020, validée en décembre 2014 et révisée en 2018 pour devenir le Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE), et une Stratégie et plan d'action à l'horizon 2030 pour la conservation de la faune au Tchad qui préconise, entre autres, un

¹ Plan National de Développement 2017 – 2021, République du Tchad, Juin 2017

renforcement du réseau existant des aires protégées (APs) pour atteindre 17% en superficie nationale (Objectif d'Aichi). En dépit de la forte volonté du Gouvernement tchadien, ces politiques et stratégies approuvées sont peu mises en œuvre, faute d'attribution spécifique de financement public (budget de l'Etat) et privé (tourisme, chasse).

Cette approche est le socle du Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad – APEF (financé par l'Union européenne à hauteur de 33 millions d'euros) dont l'objectif principal est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et des patrimoines en prenant en compte les besoins des populations locales et contribuer à la réduction de la pauvreté. Les trois (03) résultats attendus Par le programme APEF sont : (i) Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel : les capacités des institutions de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine sont renforcées ; (ii) Grand écosystème fonctionnel de Zakouma : un modèle de conservation du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma est développé et mis en œuvre de manière concertée ; et (iii) Patrimoines sahélo-sahariens : la protection, la gestion concertée et la mise en valeur des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne sont assurées durablement.

Au titre de la mise en œuvre de la composante 1 pilotée par la coordination nationale du programme APEF, il est question d'appuyer et de renforcer la capacité de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP) sur les questions entre autres à la Gouvernance et au financement durable des AP.

Au niveau d'Afrique centrale, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), a créé une cellule technique, « l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) » qui, ensemble avec le projet de l'UE BIOPAMA, met à disposition des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, visant à informer la prise de décisions politiques et à promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles.

C'est dans ce contexte que l'OFAC avec le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne ont développé l'outil IMET (*Integrated Management Effectiveness Tool*) afin de soutenir directement les gestionnaires et les services en charge de la gestion des aires protégées à améliorer l'efficacité de leur gestion pour le bénéfice de la conservation de la biodiversité. L'IMET outil conçu pour l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées, a été adopté par plusieurs institutions et organisations travaillant sur la conservation en Afrique et il est ainsi devenu un des plus communs outils pour évaluer l'efficacité de gestion d'une AP. IMET est en particulier l'outil standard parmi les APs de l'Afrique centrale, ce qui permet de comparer la performance de différentes APs dans la sous-région. Dans le cadre d'une future expansion du réseau des APs, le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) à travers la DFAP a décidé de lancer préalablement une évaluation du réseau des aires protégées existantes au Tchad à travers l'outil IMET.

C'est dans cette perspective que le Programme APEF entend apporter un appui à la DFAP pour organiser une campagne en octobre 2021 sur l'évaluation de l'efficacité de gestion de 5 APs choisies de commun accord afin de permettre au Tchad de faire partie de la dynamique mise en place par l'OFAC et d'étendre le spectre d'utilisateurs de l'outil IMET au Tchad à l'instar des autres pays de l'espace COMIFAC.

Le programme Biopama a formé dans le passé un expert tchadien sur l'utilisation de cet outil. Pour cette activité une collaboration sera activée entre le Programme APEF et l'OFAC, qui enverra au Tchad un expert en évaluation IMET afin de travailler ensemble avec l'expert tchadien, dont la mission fait l'objet de ces TdR.

Le Programme APEF va ainsi lancer, après concertation avec le MEPDD, l'évaluation IMET dans 5 APs du Tchad, notamment :

- i) la Réserve Culturelle et Naturelle de l'Ennedi (RNCE),
- ii) le Parc National de Manda (PNM),
- iii) le Parc National de Zakouma (PNZ),
- iv) la Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL) et
- v) la Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim (RFOROA).

Cette intervention s'effectue dans le cadre d'une collaboration avec deux autres programmes financés par l'UE : i) BIOPAMA et ii) OFAC.

Objectif général de l'expertise

Cette expertise a pour objectif global de **conduire l'évaluation IMET dans 5 APs du Tchad**, et de consolider les résultats de chaque AP afin de produire l'analyse IMET à l'échelle nationale du réseau des AP du Tchad.

Objectifs spécifiques de l'expertise

L'expertise demandée a quatre objectifs spécifiques :

- 1) Former les services déconcentrés de la conservation et des gestionnaires des AP sur : (i) l'utilisation pratique du formulaire et le système d'aide à la décision proposé par l'outil IMET ; (ii) le système de planification-suivi-évaluation intégrés ; (iii) les capacités d'associer les informations des éléments du cycle de gestion des aires protégées pour une meilleure compréhension des processus en cours et (iv) les analyses et l'interprétation des résultats et la formulation des recommandations.
- 2) Conduire l'analyse IMET dans les 5 AP suivantes : RNCE, PNM, PNZ, RFBL, RFOROA.
- 3) Produire l'analyse IMET global pour le réseau des APs du Tchad, c'est-à-dire agréger les évaluations locales de gestion des différentes AP en une analyse unique nationale.
- 4) Présenter et faire valider les résultats lors d'un atelier national organisé à N'Djamena.

Activités et mandat du consultant

L'approche mise en place par le consultant, en collaboration avec un expert/coach IMET mobilisé par l'OFAC, se focalisera sur une démarche interactive de l'ensemble des participants concernés par la gestion des aires protégées. **Au niveau de chaque aire protégée**, cinq journées seront consacrées à l'exercice. Ces journées seront réparties comme suit :

Journée	Activités
Journée 1	Présentation du formulaire IMET, des objectifs de l'exercice et du rôle attendu de chaque coach
Journée 2, 3 et 4	Collecte des données et remplissage du formulaire IMET
Journée 5	Restitution sur site

Aux termes de la campagne d'évaluation des cinq AP, une journée sera consacrée à N'Djamena pour restituer au niveau central les résultats et les recommandations. Le consultant visera en particulier à :

- Remplir le formulaire IMET à travers une démarche participative de l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de chaque AP ;

- Contribuer au renforcement des capacités des cadres de la DFAP (2) et des gestionnaires d'aires protégées en matière de planification-suivi-évaluation et de mise à jour de la planification ;
- Contribuer au renforcement des capacités des gestionnaires au niveau des aires protégées en matière d'analyse des données pour la prise de décision ;
- Renforcer l'appropriation et l'adoption de l'IMET au Tchad comme outil standard pour l'évaluation de l'efficacité de gestion des AP ;
- Fournir à l'OFAC la situation de référence de ces cinq aires protégées au titre de la collaboration.

(NB : les frais liés au travail des équipes d'enquêteurs (per diem, transport, etc.), aussi bien que les frais pour l'organisation de l'atelier final seront à la charge de la coordination du programme APEF)

Résultats attendus (livrables)

L'expert produira à la fin du travail :

- 1) Les résultats détaillés de l'analyse IMET pour chaque AP ciblées par le travail ;
- 2) L'évaluation IMET global pour le réseau des APs du Tchad évalué après agrégation des évaluations locales des différentes AP.
- 3) Un rapport final décrivant, entre autres, l'approche mise en place, les activités menées, le nombre de personnes formées, des recommandations.

L'expert produira aussi une présentation PowerPoint pour présenter l'ensemble des résultats lors de l'atelier final de validation qui se tiendra à N'Djamena.

Organisation et déroulement de la mission

Cette expertise sera menée par un expert junior (31 jours calendriers de mission) pendant les mois d'octobre et novembre 2021, comme suit :

Activités	Jours de travail	Localisation
Phase de formation des gestionnaires des AP cibles, collecte des données sur le terrain et remplissage du formulaire IMET (y compris voyages entre les AP)	30 jours (5 jours/AP et 5 jours de voyage entre les AP)	Tchad (terrain)
Participation à un atelier de présentation au niveau central et validation de l'analyse IMET	1 jour	Tchad (N'Djaména)
Total	31 jours	

Profil et compétences de l'expert

Expert junior:

Profil :

- i) Diplôme d'études supérieures, minimum niveau master 2 (bac + 5) en foresterie, biologie, écologie, gestion des ressources naturelles ou des aires protégées.
- ii) Plus de 10 ans dans le secteur de la gestion des aires protégées en Afrique centrale et notamment au Tchad.

iii) Bonne connaissance du français écrit et parlé.

Expérience :

1. Environnementaliste avec excellente connaissance de la biodiversité, des espèces et habitats soudaniens et sahélo-sahariens, et avec une expérience prouvée de gestion des aires protégées au Tchad.
2. Expérience/compétence avérée en utilisation de l'outil IMET et en formation sur cet outil.
3. Expérience avérée en organisation d'ateliers participatifs.

Annexe 2 : Liste de présence par site

Liste des participants à l'évaluation par site

Parc National de Zakouma

1. Babakar Matar BREME
2. Djobsu Kaimalamda
3. Worgue Yemyé Lambert
4. Mahamat Moussa Djazouli
5. Mahamat Hamdan
6. Ousmane Ourdé
7. Antoine Messenger
8. Abdoulaye Markhous
9. Ahamat Ibrahim
10. Daoud Seid Kalamki
11. Barnabas Guy-vi Guilou Facho
12. Klamon Haktouin
13. Domassal K. Néhémie

Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi

1. Babakar Matar BREME
2. Djobsu Kaimalamda
3. Worgue Yemye Lambert
4. Abdraman Brahim Ingai
5. Alexandra Chevalier
6. Zoumana Doumbia
7. Youssouf Allatchi Wardougou
8. Sabour Youssouf Bahr
9. Benellem Nanta
10. Adoum Tahir Ali
11. Abakar Mahamat Allatchi
12. Djimet Guemona
13. Issakha Goney Gurki

Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim

1. Babakar Matar BREME
2. Djobsu Kaimalamda
3. Worgue Yemye Lambert
4. Arrachid Ahmat Ibrahim
5. Mahamat Hassan Hatcha
6. NGaba Waye Taroum Caleb
7. Abdelkerim Youssouf Mahamat
8. Kher Issakha Kher
9. Oumar Mahamat Annadif
10. Hassan Youssouf
11. Abba Eric

12. Cherid Guet Hissein
13. Hamdé Ibrahim

Réserve de Faune de Binder-Léré

1. Babakar Matar BREME
2. Yamtebaye Théophile
3. Worgue Yemye Lambert
4. Dangoubé Mathias
5. Adama Hamadou
6. Kabache Pandaré
7. Pafing Djoumane
8. Kalriakbé Palou
9. Guillet Francois
10. Bost Daniel
11. Ziangabbé Passiri
12. Gueldy Gouyounguet
13. JOMHA Djossi Donald

Parc National de Manda

1. Babakar Matar BREME
2. Yamtebaye Théophile
3. Worgue Yemye Lambert
4. Saradoum Goy
5. Djimadoum Augustin
6. Djimassinan Naidayam
7. Abdelkerim Mahamat Youssouf
8. Mahamat Hemis
9. Ahmat Dannaye Abdoulaye
10. NGaribé Magloire
11. Mouadjingué Blodongar
12. Hoinathy G. Noubatan
13. Tigalbaye Yenassingar
14. Kinder Nargoum

Annexe 3 : Actes de création des AP

REPUBLIQUE DU TCHAD
MINISTRE DES EAUX - FORETS
PECHES & CHASSE - PARCS
NATIONAUX & RESERVES

Unité - Travail - Progrès

Direction des Parcs Nationaux et
Réserves de Faunes

2. JUILLET 1974
686

15

Intérieur
Justice
S. G. G.

DECRET n° 169 /PR/ EFPC/PNR
portant classement d'une Réserve de Faune
dite de BINDER-LERE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

- VU la Loi Constitutionnelle
- VU l'Ordonnance n° 14/63 du 28 Mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature en particulier son article 40 relatif à la procédure de classement en Réserve de Faune
- VU la Décision prise en Conseil des Ministres le 24 Juillet 1971 demandant la création d'une Réserve de Faune dans la région de BINDER-LERE

Sur proposition du Ministre des Eaux - Forêts - Pêche & Chasses
Le CONSEIL des MINISTRES entendu

D E C R E T :

Article 1er. - Est constituée en Réserve de Faune conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 14/63 du 28 Mars 1963 et dénommée "Réserve de Faune de BINDER-LERE", une zone située dans le sud-Ouest du Tchad dans la Préfecture du Mayo-Kebbi, plus particulièrement dans la Sous-Préfecture de LERE et délimitée comme il est dit à l'article 3 ci-dessous.

Article 2. - Cette réserve est constituée en vue de conserver la richesse naturelle du secteur en faune sauvage, en flore et en sites touristiques.

Article 3. - Limites :
Au Nord : la route allant du village de MOMBAROUA à celui de Mayo-Léré
A l'est : la route de franchissement partant du village de Mayo-Léré en passant par TAM BINDER NAIRI BISSO jusqu'à son point de rencontre avec le grand axe routier allant de PALA à LERE.

16

- Au Sud : la portion de route de PALA à LERE, comprise entre ce point de rencontre jusqu'au croisement avec la route de LAMPTO, ensuite la route passant au Sud du Lac de Léré par les pillages de LAMPTO DOUE, MOURBAME jusqu'à GEGOU
- A l'Ouest : la piste pédestre allant de GEGOU à KEBBI. Puis la route passant au Nord du Lac de Léré, par KEBBI et DISING, jusqu'à son croisement avec le grand axe routier allant de LERE à GAROUA. Ensuite la portion de cet axe routier, à partir de ce croisement jusqu'à l'embranchement de la route allant de LERE à BINDER-FOULBE, jusqu'au village de MOMBAROUA.

Elle aura une superficie de 135.000 hectares, soit 1.350 kilomètres carrés et pourra, sur décision du Gouvernement, éventuellement être agrandie.

Article 4. -

Dans la Réserve ainsi délimitée, y compris les lits des rivières, les lacs et l'emprise des routes et des pistes est interdit :

- Tout acte de chasse, de poursuite, de capture, toute provocation du gibier quelle qu'en soit la nature, y compris les oiseaux et les reptiles, à l'exception des sergents vémineux ou dans le cas précis de la protection des personnes et des biens.
- Toute nouvelle création d'un village, sans l'autorisation expresse du Préfet du Chef-Lieu, après accord du Ministre des Eaux - Forêts - Pêches & Chasse
- de porter une arme à feu ou de détenir ou construire des pièges, quelle qu'en soit la nature, ni des filets dits "de chasse".
- de pratiquer tout ébranchage ou étêtage des arbres.
- d'allumer des feux de brousse
- de circuler en véhicule à moteur en dehors des pistes et des routes.

Par contre, les habitants se trouvant à l'intérieur de la Réserve, conservent les droits d'usage suivants :

- droit de faire leurs cultures
- droit de pratiquer l'élevage des animaux domestiques habituels
- droit de pâturage pour ces animaux domestiques
- droit de pêche dans les lacs ou les rivières, à l'exception de la capture des lamantins, des crocodiles et des varans.
- droit de cueillette et de récolte des produits naturels (racines, fruits, miel, etc...)
- droit de ramassage du bois mort

La création d'une industrie touristique justifiée par les sites

tels que les lacs de LERE et de TRENE et les chutes GAUTHIOT devra
être envisagée après création et aménagement de la Réserve.

Article 5. -

Le Ministre des Eaux - Forêts - Pêches et Chasse, le Ministre
de l'Intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Tchad.

N'DJAMENA, le 24 Mai 1974

AMPLIATIONS -

Présidence.....	1
G.....	1
M.....	1
Intérieur.....	1
Justice.....	1
Agriculture.....	1
Eaux & Forêts.....	1
Agriculture.....	1
Elevage.....	1
Eaux & Forêts.....	1
Parcs & Réserves.....	10
Mayo-Kebbi.....	1
Dépt BONGOR.....	1
LERE.....	1
PALA.....	1
FLANGA.....	1
Gounou-Gaya.....	1
P.A. BINDER.....	1
Guelengdeng.....	1
Gagal.....	1
Torrack.....	1
Parcs forestiers du Kebbi.....	1
Annexes.....	5

[Signature]
N'GARTA TOMBALBAÏE

VU LE MINISTRE DES EAUX FORÊTS PÊCHES & CHASSES
 DES PARCS NATIONAUX & RÉSERVES DE FAUNE

[Signature]
TOULBE DESSAÏE

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail Progrès



وحدة، عمل، تقدم

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'EAU ET DE LA PECHE

VISA : SGG

DECRET N° 160 /PR/MEEP/2019

Portant Création d'une Réserve Naturelle
et Culturelle de l'Ennedi

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

(/u la Constitution ;

(/u la loi N°14/PR/98 Définissant les
Principes Généraux de la Protection de
l'Environnement du 17 Août 1998 et ses
textes d'application ;

(/u la loi N°18/PR/1998 portant
Ratification de la Convention concernant
la Protection du Patrimoine Mondial,
Culturel et Naturel ;

(/u la loi N°14/PR/ 2008 portant Régime
des Forêts, de la Faune et des Ressources
Halieutiques ;

(/u la loi N°018/PR/2018 du 10 Janvier
2019 portant protection du Patrimoine
Culturel ;

(/u l'Accord de partenariat relatif à la
création, à la gestion et au financement
de la Réserve Naturelle et Culturelle de
l'Ennedi du 21 Novembre 2017 ;

(/u le Décret N°1768/PR/2018 du 09
Novembre 2018 portant Remaniement du
Gouvernement et les textes modificatifs
subséquents ;

(/u le Décret N°1908/PR/2018 du 19
Décembre 2018 portant Structure du
Gouvernement et Attributions de ses
Membres ;

(/u le Décret N°1472/PR/MEEP/2018 du 1^{er}
Août 2018 portant Organigramme du
Ministère de l'Environnement, de l'Eau et
de la Pêche ;

جمهورية تشاد

رئاسة الجمهورية

وزارة البيئة والمياه والصيد

تأشير: أ ع ح

مرسوم رقم /رج/وب م ص/ 2019

ينص على إنشاء محمية طبيعية وثقافية بإندي

إن رئيس الجمهورية،
رأس الدولة، رئيس الحكومة،
رئيس مجلس الوزراء،

بناء على الدستور:

بناء على القانون رقم 14/رج/98 الصادر في 17 أغسطس 1998
لقاضي بتحديد المبادئ العامة لحماية البيئة ونصوصه
التطبيقية:

بناء على القانون رقم 18/رج/1998 القاضي بتصديق الاتفاقية
المتعلقة بحماية التراث الدولي والثقافي والطبيعي:

بناء على القانون رقم 014/رج/2008 القاضي بنظام الغابات
والحيوانات والموارد السمكية:

بناء على القانون رقم 018/رج/2018 الصادر في 10 يناير 2019
القاضي بحماية التراث الثقافي:

بناء على اتفاقية الشراكة المتعلقة بإنشاء وإدارة وتمويل المحمية
الوطنية والثقافية بإندي المبرمة بتاريخ 21 سبتمبر 2017:

بناء على المرسوم رقم 1768/رج/2018 الصادر في 9 نوفمبر 2018
القاضي بإعادة تشكيل الحكومة والنصوص المعدلة له والملحقة
به:

بناء على المرسوم رقم 1908/رج/2018، الصادر في 19 ديسمبر
2018، القاضي بالهيكل العام للحكومة وصلاحيات أعضائها:

بناء على المرسوم رقم 1472/رج/وب م ص/ 2018، الصادر في
12 أغسطس 2018، القاضي بالهيكل الإداري لوزارة البيئة والمياه
والصيد:

(/u le Décret N°260/PR/PM/MCDT/2016, portant classement et protection du site du Massif de l'Ennedi en site mixte (naturel et culturel) ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche ;

Le conseil de Ministre entendu en sa séance du 24 Janvier 2019 ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Il est créé une Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi, en abrégé **RNCE**.

Article 2: La Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi est constituée en vue de :

- Conserver et préserver de manière durable les caractéristiques naturelles et culturelles de l'Ennedi en termes de valeur faunique, floristique et culturelle ;
- Conserver ces valeurs universelles exceptionnelles (VUE) au profit des générations actuelles et futures ;
- Restaurer et aménager les habitats (Guelta d'Archei, Guelta de Bachikele, Guelta de Maya, Guelta de Koboué... et l'Art Rupestre) ;
- Contribuer au maintien de la diversité biologique et des savoirs mondiaux au bénéfice des générations actuelles et futures ;
- Protéger les sites, les paysages et les formations géologiques d'une manière scientifique ou esthétique ;
- Développer des activités touristiques et écotouristiques au profit des communautés locales ;
- Former et encourager les communautés locales aux activités génératrices de revenus ;
- Assurer le développement socio-économique des communautés locales.

بناء على المرسوم رقم 260/رج/ر/وت ت س/2016 القاضي بتصنيف وحماية موقع مرتفعات إنندي بموقع مشترك (طبيعي وثقافي):

بإقتراح من وزير البيئة والمياه والصبيد:

وافق مجلس الوزراء في جلسته المنعقدة بتاريخ 24 يناير 2019:

يصدر المرسوم الآتي:

المادة الأولى: تم إنشاء محمية طبيعية وثقافية بمنطقة إنندي تسمى باختصار RNCE.

المادة 2: أنشئت المحمية الطبيعية والثقافية من اجل القيام بالمهام الآتية:

- حفظ وحماية خصائص الطبيعة والثقافية لمنطقة إنندي بخصوص القيم الحيوانية والنباتية والثقافية بصورة مستدامة;
- حماية القيم العالمية الاستثنائية لصالح الأجيال الراهنة وأجيال المستقبلية;
- إعادة تأهيل وتجهيز المناطق السياحية (صخرة ارشي, وصخرة باشيكلي, وصخرة مايا, وصخرة كويوي ... وفن الرسم على الصخور);
- مشاركة في حفظ التنوع البيولوجي والمعارف العالمية لصالح الأجيال الراهنة والأجيال المستقبلية;
- حماية المواقع والمناظر الطبيعية والمكونات الجيولوجية علميا وجماليا;
- تطوير أنشطة سياحية واقتصادية لصالح المجتمعات المحلية;
- تدريب وتشجيع المجتمعات على ممارسة الأنشطة ذات دخل (مثمرة);
- تأمين التنمية الاجتماعية والاقتصادية للمجتمعات المحلية.

Article 3 : Les limites de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi sont celles définies dans la carte annexée au dossier d'inscription du massif de l'Ennedi sur la liste du Patrimoine de l'Humanité (3.044.500 ha).

Article 4 : Les coordonnées géographiques des extrémités sont celles fixées par le décret N°400/PR/MCJS/2015 portant classement et protection du Massif de l'Ennedi en site mixte (naturel et culturel) :

- E 21°03'/N 17°42'
- E 23°48'/N 18°07'
- E 23°56'/N 17°37'
- E 22°10'/N16°13'

Les coordonnées du centre de la réserve sont :

- E 22°49'/N17°12'

Article 5 : Sont prohibés dans les limites de la RNCE, prévues à l'article 4, le dépôt de déchets, des activités polluantes, la chasse, les feux de brousse et tout acte incompatible avec la conservation et la protection de l'écosystème du milieu.

Article 6 : Le droit d'usage est reconnu aux populations riveraines. Ce droit d'usage concerne uniquement le ramassage du bois mort gisant, la collecte des pailles, des fruits sauvages, des tubercules, du pâturage et les activités agricoles.

Article 7 : Un plan d'aménagement et de gestion de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi sera élaboré et déterminera le règlement intérieur, les formes d'implication de la communauté locale, le modèle de partenariat avec les communautés et la nature des bénéfices tirés par les communautés dans la gestion de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi et les infrastructures à réaliser.

المادة 3: إن حدود المحمية الطبيعية والثقافية لمنطقة إنندي هي تلك المحددة في الخريطة الملحقة بملف تسجيل مرتفعات إنندي ضمن قائمة التراث الإنساني (3.044.500 هكتار).

المادة 4: إن الحثيات الجغرافية للأطراف هي تلك المحددة بموجب المرسوم رقم 400 / ر ج / و ث ش / 2015 القاضي بتصنيف و حماية مرتفعات إنندي بموقع مشترك (طبيعي و ثقافي) على النحو التالي:

- شرق 21°03' / شمال 17°42'
- شرق 23°48' / شمال 18°07'
- شرق 23°56' / شمال 17°37'
- شرق 22°10' / شمال 16°13'

وحيثيات مركز المحمية هي:

- شرق 22°49' / شمال 17°12'

المادة 5: يمنع - في الحدود المحمية المحددة في المادة 4- وضع النفايات والأنشطة الملونة والصيد تحريق الغابة وكافة الأعمال غير مطابقة لحفظ وحماية البيئة المنطقة.

المادة 6: يمنح للسكان بجوار المنطقة حق الاستعمال. ويختصر هذا الحق فقط على التقاط الحطب الجاف وجمع القش والثمار البرية والعسافل والمرعى والأنشطة الزراعية.

المادة 7: سيتم إعداد خطة حول إصلاح وإدارة المحمية الطبيعية والثقافية لمنطقة إنندي محددا اللاتحة الداخلية وشروط إشراك المجتمع المحلي ونوعية الشراكة مع المجتمعات وطبيعة الفوائد العائدة للمجتمعات الناتجة عن إدارة المحمية الطبيعية والثقافية لمنطقة إنندي والمنشآت التي يمكن إنجازها.

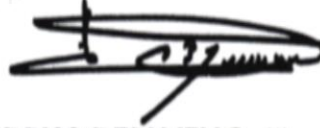
Article 8 : L'organisation et le fonctionnement de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi sont définis par arrêté du Ministre en charge de l'Environnement.

Article 9 : Le Ministre en charge de l'Environnement, le Ministre en charge du Tourisme et de la Culture et le Ministre des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République.

المادة 8: يتم تحديد نظام وسير المحمية الطبيعية والثقافية لمنطقة إندي بقرار من الوزير المكلف بالبيئة.

المادة 9: على الوزير المكلف البيئة والوزير المكلف بالسياحة والثقافة ووزير المالية والميزانية كل حسب اختصاصه تطبيق هذا المرسوم الذي يدخل حيز التنفيذ من تاريخ التوقيع عليه. يسجل وينشر في الجريدة الرسمية للجمهورية.

N'Djaména, le 06 FEV 2019 أنجمينا، بتاريخ



IDRISS DEBY ITNO إدريس ديبي إتنو

Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau
et de la Pêche وزير البيئة والمياه والصيد



SIDICK ABDELKERIM HAGGAR
صديق عبد الكريم حقار

Le Ministre du Développement
Touristique, de la Culture et de l'Artisanat
وزير التنمية السياحية والثقافة والحرف اليدوية



Mme MADELEINE ALINGUE
السيدة مادلين أليغوي

REPUBLICAINE DU CHARI
MINISTRE DES EAUX FORETS
PECHES & CHASSES
DIRECTION DES EAUX FORETS CHASSES

UNION - TRAVAIL - PROGRES

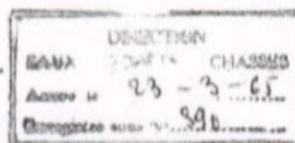
VISAS

Finances
A.E.
Intérieur
S.G.G.

 E C R E T N° 56 /EPPC

CREANT LE PARC NATIONAL DE MANDA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,



VU La loi Constitutionnelle

VU l'Ordonnance n° I4/63 en date du 28 Mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature, en particulier son article 40 précisant la procédure de classement en Parc National

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DES EAUX FORETS PECHES ET CHASSES

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Septembre 1964

D E C R E T E

ARTICLE 1er

Est constitué en Parc National conformément aux dispositions de l'ordonnance n° I4/63 réglementant la chasse et la protection de la nature en particulier son article 40, et dénommée PARC NATIONAL DE MANDA une zone de : 108.000 hectares située aux confins des sous préfectures de BOUSSO (Préfecture du Chari Baguirai) et de FORT ARCHAMBAULT (Préfecture du Noyen Chari) et délimitée comme il est dit à l'article 3 ci-dessous.

ARTICLE 2

Ce PARC NATIONAL est constitué en vue de la propagation, la protection et la conservation de la vie animale sauvage et de la végétation sauvage dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public.

.../...

ARTICLE 3 - LIMITES

Les limites du PARC NATIONAL DE MANDA sont délimitées comme suit :

Au Sud et à l'Ouest, la route de FORT ARCHAMBAULT à FORT LAMY en son tracé actuel d'un point A situé au débarcadère du Bac de MANDA sur le bahr SARA jusqu'au point B situé au point sur lequel cette route franchit le marigot de NOL

Au Nord Ouest, le marigot de NOL depuis le point B jusqu'au point C où il se jette dans le Chari.

Au Nord et à l'Est, le Chari depuis le point C jusqu'au point D confluent du Bahr SARA, puis le Bahr SARA jusqu'au point A.

Les lits du Chari et du Bahr SARA étant englobés dans le Parc National jusqu'au niveau atteint par les plus hautes eaux sur leur rive droite.

ARTICLE 4

Dans le Parc National ainsi délimité, y compris les lits des fleuves, rivières et marigots, et l'emprise des routes formant limites, tout acte de chasse de poursuite ou de capture et toute provocation de gibier quelle qu'en soit la nature sont interdits. De même tout abatage ou mutilation d'arbre, ainsi que les feux de brousse sont interdits.

ARTICLE 5

Toute action de pêche quelle qu'en soit la nature dans les fleuves, rivières, marigots, mares situés tant à l'intérieur qu'en limite du PARC NATIONAL sont interdits.

ARTICLE 6

La récolte du Nié, de la cire, des plantes médicinales ou alimentaires est interdite.

ARTICLE 7

Tous les villages situés à l'intérieur du périmètre ainsi délimité, ainsi que leurs plantations devront s'installer hors des limites du PARC NATIONAL. Cette mesure n'interviendra qu'après la récolte complète de tous les produits des plantations actuellement existantes.

ARTICLE 8

Un arrêté fixera le règlement intérieur du PARC et précisera les conditions de pénétration, circulation, stationnement, de port d'armes et d'appareils photographiques ou cinématographique.

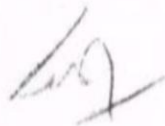
.../....

ARTICLE 9

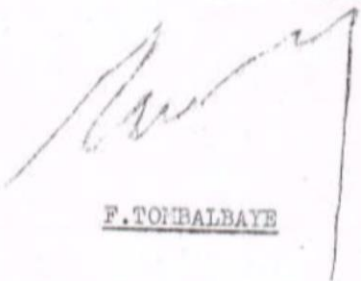
Le Ministre des Eaux Forêts Pêches et Chasses et le Ministre de l'Intérieur, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

FORT LAMY le 19 Mars 1965

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

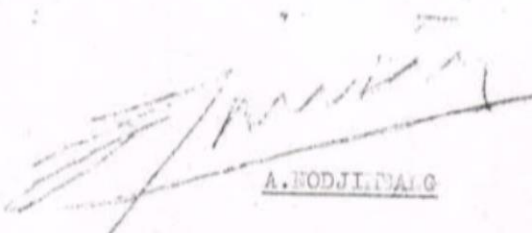


S. SELINGAR



F. TOMBALBAYE

LE MINISTRE DES EAUX FORETS
PECHES & CHASSES



A. RODJILBALG

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTRE DU TOURISME ET DES
EAUX & FORETS

VISA : F
AE
CF
SG

DECRET N° 86 T/EPG.

CREANT LE PARC NATIONAL DE ZAKOUNA

Le Président de la REPUBLIQUE
Président du CONSEIL DES MINISTRES

VU la LOI Constitutionnelle

VU l'ORDONNANCE N° 14/63 en date du 28 Mars 1963 réglementant
la chasse et la protection de la nature en particulier son
Article 40 précisant la procédure de classement en PARC NATIONAL

Sur proposition du Ministre du TOURISME ET DES EAUX & FORETS

Le CONSEIL DES MINISTRES entendu en sa séance du 25 Avril

DECRETE :

- ARTICLE 1

- Est constituée un PARC NATIONAL conformément aux dispositions
de l'Ordonnance N° 14/63 réglementant la chasse et la protection
de la nature en particulier son article 40 et dénommée PARC NATIONAL
de ZAKOUNA, une zone de 297.200 hectares située aux confins des
Sous Préfectures d'AKOUMMAN, et AKOUDELA (Préfecture du SALAMAT)
et de BOUJJI (Préfecture du ZOUA) et délimitée comme il est dit à
l'article 3 ci-dessous.

- ARTICLE 2

- Ce PARC NATIONAL est constitué en vue de la propagation, la
protection et la conservation de la vie animale sauvage et de la
végétation sauvage dans un intérêt scientifique et éducatif au
profit, à l'avantage et pour la récréation du public.

.../...

2

Les limites du PARC NATIONAL DE ZAKOUMA sont déterminées comme suit:

SOIENT:

- O - : point origine situé sur la route AN-TIMAN - ZAKOUMA à la sortie Ouest du village GOZ-DJERAT. Ce point est matérialisé par la borne de signalisation située à gauche de la route et marquant l'entrée du PARC.
- A - : un point situé à 11 kilomètres du point O suivant un orientation de 150 grades. (tous les orientations sont pris à partir du Nord géographique et calculés vers l'Est).
- B - : un point situé à 25, 600 kilomètres de A suivant un orientation de 216, 5 grades.
- C - : un point situé à 8, 200 kilomètres de B suivant un orientation de 238, 5 grades.
- D - : un point situé à 7 kilomètres de C suivant un orientation de 217, 3 grades.
- E - : un point situé à 18, 500 kilomètres de D suivant un orientation de 300 grades.
- F - : un point situé à 40, 400 kilomètres de E suivant un orientation de 323, 5 grades - F se trouve au pied du rocher d'IBIR.
- G - : point d'intersection de la piste IBIR-TER avec le Bahr de KOROM
- K - : un point situé à 9, 800 kilomètres de G suivant un orientation de 350 grades.
- J - : un point situé à 12, 800 kilomètres de K suivant un orientation de 300 grades.
- I - : un point situé à 3, 200 kilomètres de J suivant un orientation de 337 grades.
- H - : point d'intersection avec le Bahr de KOROM de la droite III orientée à 258, 7 grades.

Les limites du PARC NATIONAL de ZAKOUMA sont:

- à l'Est - Les droites KA, AB, BC, CD
- Au Sud - Les droites DE, EF
- à l'Ouest - La piste IBIR - T.R depuis IBER jusqu'au Bahr de KOROM
- Au Nord - Le Bahr de KOROM de C en H et les droites HI, IJ, JK

3

- ARTICLE 4 - Dans le PARC NATIONAL ainsi délimité, y compris le lit des rivières et Ouadis et l'emprise des routes et pistes formant limites tout acte de chasse, de poursuite, de capture et toute provocation du gibier quelle qu'en soit la nature sont interdits. De même tout abattage ou mutilation d'arbre, ainsi que les feux de brousse sont interdits.

- ARTICLE 5 - Toute action de pêche quelle qu'en soit la nature, dans les rivières, ouadis, mares situés tant à l'intérieur qu'en limite du PARC NATIONAL est interdite.

- ARTICLE 6 - La récolte du miel, de la cire, des plantes médicinales ou alimentaires est interdite.

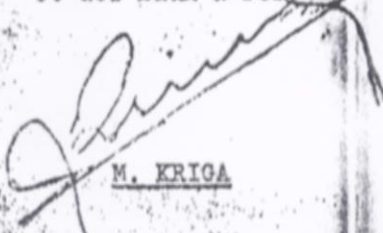
- ARTICLE 7 - Les villages de ZAKOUMA, AM-TOUNDJOUR, NANIAM I, NANIAM II, NARHAK, KESFO et BOBO ainsi que leurs plantations devront s'installer hors des limites du PARC NATIONAL, Seul le village de BONE pourra demeurer à son emplacement actuel et y continuer ses cultures.

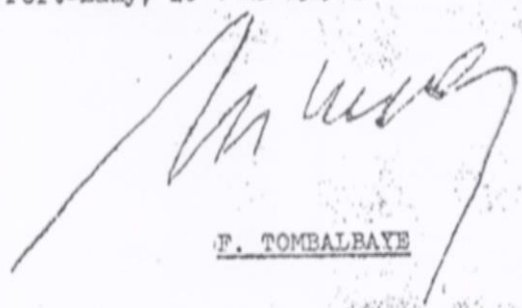
- ARTICLE 8 - Un Arrêté fixera le règlement intérieur du PARC : précisera les conditions de pénétration, circulation, stationnement, le port d'arme et d'appareils photographique et cinématographique.

- ARTICLE 9 - Le Ministre du TOURISME et des EAUX & FORETS est chargé de l'exécution du présent DECRET qui sera publié au JOURNAL OFFICIEL de la République.

Fort-Lamy, le 7.01.1963 -

Le Ministre du Tourisme et des Eaux & Forêts


M. KRIGA


F. TOMBALBAYE

Annexe 4 : SWOT pour 5 AP

▪ Parc National de Zakouma (PNZ)

Force	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte juridique et politique favorable • Site en voie d'être classé comme PM/UNESCO • Densité et diversité des grands mammifères et de l'avifaune • Réservoir des ressources halieutiques pour le bassin versant du bahr Salamat et bahr Azoum • Qualité et sécurisation des moyens techniques, humains et financiers • Engagement des partenaires (GNNT, programmes/projets/ONG, etc) • Existence des documents de planification et gestion (PAQ, PTBA) • Une des 100^{ième} destination mondiale • Unique site en Afrique Centrale et de l'Ouest où l'on observe les big five
Faiblesse	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures judiciaires mitigées • Absence de politique et de stratégie en matière de valorisation de la faune • Faiblesse dans la mise en œuvre des mesures de mitigation des CHF/CHE (décret 380) • Dispositifs et infrastructures insuffisantes pour exploiter pleinement le potentiel touristique
Opportunité	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de PPP • Reconnaissance du GEFZ et sa gestion concertée • Présence des bailleurs institutionnels et non institutionnels • Potentiel touristique pour la valorisation • Volonté politique et engagement des autorités • Engagement des partenaires (GNNT, programmes/projets/ONG, etc)
Menace	<ul style="list-style-type: none"> • Préjudice porté sur l'intégrité du site (emprise du village Bône, présence de 482 hectares de champs dans la partie sud-est, incursion des pêcheurs et nomades) • Front agricole et obstruction des corridors par les nouveaux villages • CHF/CHE (dynamique progressive des espèces) • Spectre du grand braconnage • Instabilité institutionnelle et politique • Compétition entre bétail domestique et faune sauvage dans la plaine de Gara/risque de zoonose • Rupture de l'Accord de PPP et/ou non respect de ses dispositions

▪ Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi (RNCE)

Force	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte juridique et politique favorable • Partie du Site classé comme PM/UNESCO • Présence des sites archéologiques et de gravures rupestres témoins d'une ancienne civilisation • Présence des derniers crocodiles dans la bande saharienne et aussi des grands mammifères spécifiques à la zone • Qualité et sécurisation des moyens techniques, humains et financiers • Engagement des partenaires (GNNT, programmes/projets/ONG, etc) • Existence des documents de planification et gestion (PAQ, PTBA)
--------------	---

Faiblesse	<ul style="list-style-type: none"> • Application mitigée de la Loi faunique • Absence de politique et de stratégie en matière de valorisation de la faune • Absence d'un plan de développement touristique (PDT) consensuel ; • Dispositifs et infrastructures insuffisantes pour exploiter pleinement le potentiel touristique • Faible ratio agent/superficie et présence de quelques gardes pisteurs sans statut et moyens (armes et munitions) indispensables pour leur mission régalienn
Opportunité	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de PPP avec APN • Présence des bailleurs institutionnels et non institutionnels • Existence d'un potentiel touristique pour la valorisation de la RNCE • Volonté politique et engagement des autorités • Engagement des partenaires (GNNT, programmes/projets/ONG, etc) • RNCE faisant partie du site du patrimoine mondial de l'UNESCO
Menace	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité institutionnelle et politique • Rupture de l'Accord de PPP et/ou non respect de ses dispositions • Spectre du braconnage des espèces phares tel le mouflon à manchettes ou des espèces réintroduites comme l' Autruche à cou rouge • Compétition entre bétail domestique et faune sauvage dans et autour des Guelta • Dégradation et ou atteinte de l'intégrité des sites archéologiques et des gravures rupestres.

▪ **Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim (RFOROA)**

Force	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte juridique et politique favorable • Réintroduction des espèces emblématiques disparues (Addax, Oryx, Gazelle Dama et l'Autruche à cou rouge avec l'appui des partenaires • Engagement des ONG nationale et locale pour la protection de la réserve
Faiblesse	<ul style="list-style-type: none"> • Faible ratio agent/superficie et présence de quelques gardes pisteurs sans statut et moyens (armes et munitions) indispensables pour leur mission régalienn • Application mitigée de la loi • Niveau de contrôle non satisfaisant • Absence des documents de planification (PAG et PAQ)
Opportunité	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de partenariat avec SCF et l'Agence d'Abou DABI • Présence des bailleurs institutionnels (SCF, POROA, Projet de la Banque Mondiale, etc)
Menace	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité politique et institutionnelle • Feux de brousse récurrents • Destruction du couvert végétal le long des ouadis • Forages illégaux à l'intérieur de la RFOROA • Spectre du braconnage • Niveau de contrôle de la RFOROA limité avec un effectif très en deçà du nombre requis des écogardes

▪ **Réserve de Faune de Binder -Léré (RFBL)**

Force	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte juridique et politique favorable • Société respectueuse de l'engagement de sa chefferie traditionnelle en faveur de la RFBL • Engagement du projet reconnect en faveur de la RFBL
Faiblesse	<ul style="list-style-type: none"> • Application mitigée de la loi • Absence des documents de planification (PAQ,PAG, PTBA) • Ratio agent/superficie et présence des agents sans moyens conséquents à la hauteur de la mission régaliennne
Opportunité	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de PPP (cogestion) avec NOE • Parc en voie d'être reconnu • Unique site au Tchad où l'on observe le Lamentin • Présence des chutes Gauthiot • Site à potentiel touristique élevé
Menace	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie galopante • Taille et forme de l'AP peu favorables • Spectre du braconnage • Envahissement des lacs par la jacinthe • Rupture de l'Accord de PPP

▪ **Parc National de Manda (PNM)**

Force	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte juridique et politique favorable • Biotope représentatif du domaine soudanien bien protégé • Forte réclamation des acteurs de diverses sensibilités pour demander à l'Etat de réhabiliter Manda • Présence confirmée des espèces menacées d'extinction et des espèces vulnérables comme la Panthère et le Lycaon • Site de proximité pour l'encadrement des étudiants de l'institut universitaire de Sarh
Faiblesse	<ul style="list-style-type: none"> • Application mitigée de la loi • Absence des moyens pour assurer la mise en œuvre du PAG • Absence d'aucun bailleur institutionnel et non-institutionnel en faveur de Manda • Ratio agent/superficie et présence des agents sans moyens conséquents à la hauteur de leur mission régaliennne • Faible niveau de collaboration entre les structures étatiques chargées de la protection de Manda entre elles et avec les communautés périphériques
Opportunité	<ul style="list-style-type: none"> • Biotope soudanien intact facilement réhabilitable • Possibilité de l'intégrer dans le continuum écologique du GEFZ

	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de l'intégrer dans un PPP avec APN ou autre pour lui garantir une prise en charge• Potentiel touristique
Menace	<ul style="list-style-type: none">• Pâturage nomade• Démographie galopante• Braconnage d'animaux• Exploitation illégale des PFNL• Envahissement des cours d'eau par le mimosa pigra